

RAPPORT DE LA

**Rome
12-15 avril 1983**

**VINGT-CINQUIÈME SESSION
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
DE LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

AGA-701

AGA: EUFMD/83

RAPPORT
de la
Vingt-cinquième session
de la
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
tenue à
Rome, Italie
12 - 15 avril 1983

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1983

TABLE DE MATIERES

	Page
RESUME ET RECOMMANDATIONS	v-vi
INTRODUCTION	1
1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>	1
2. <u>Situation de la fièvre aphteuse et activités du Secrétariat au cours des deux dernières années</u>	2
2.1 Situation et prophylaxie en Europe	2
2.2 Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe	6
2.3 Situation dans d'autres régions qui présentent un intérêt particulier pour l'Europe	7
2.4 Maladie vésiculeuse du porc en Europe	7
3. <u>Activités du Groupe de recherche</u>	7
4. <u>Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission au cours des deux dernières années</u>	8
5. <u>Perspectives pour les nouveaux vaccins anti-aphteux</u>	8
6.(a) <u>Politique future de lutte anti-aphteuse compte tenu de la situation en Europe</u>	8
6.(b) <u>Réserve stratégique de vaccin (banque de vaccin)</u>	10
7. <u>Critères pour déterminer le montant des contributions annuelles des pays membres</u>	11
8. <u>Rapport financier et approbation du budget</u>	12
9. <u>Activités futures</u>	12
10. <u>Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Comité exécutif</u>	13
11. <u>Amendements à l'Acte constitutif</u>	13
12. <u>Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session</u>	13
13. <u>Autres questions</u>	13
13.1 Peste bovine	13
13.2 Nouveaux membres de la Commission	14
13.3 Date de la prochaine session	14
14. <u>Clôture de la session</u>	14

RESUME

La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa vingt-cinquième session à Rome, du 12 au 15 avril 1983, avec la participation des délégués des pays membres et d'un certain nombre d'observateurs de plusieurs pays non membres et d'organisations internationales. Elle a passé en revue les informations disponibles sur l'incidence de la fièvre aphteuse en Europe et ailleurs dans le monde au cours des deux dernières années. Elle a aussi examiné les progrès des campagnes prophylactiques entreprises par la Commission avec le concours de la FAO et de la CEE.

Voici les principales recommandations formulées à cette occasion:

RECOMMANDATIONS

- R1 Lorsque la fièvre aphteuse se déclare dans un pays européen normalement exempt de la maladie, les mesures restrictives doivent être limitées aux zones atteintes, comme c'est la politique constante de la CEE. La durée de l'interdiction des importations reste toutefois du ressort du pays importateur concernés. (page)
- R2 Le Groupe de recherche de la Commission devrait examiner les liens de parenté entre les différentes souches de virus A qui sont apparues en Europe ces dernières années et il devrait faire des propositions en conséquence. (page)
- R3 La Commission désire améliorer les échanges de renseignements avec l'URSS et renforcer la collaboration nécessaire pour enquêter sur les souches de virus isolées dans les foyers qui se déclarent en URSS et ailleurs en Europe. (page)
- R4 La Commission recommande que les pays européens entreprennent une étude sur le rapport coûts/avantages des politiques de vaccination. (page)
- R5 Des groupes de pays européens devraient se mettre mutuellement d'accord sur leurs exigences prophylactiques. (page)
- R6 Les campagnes de vaccination devraient se poursuivre en Thrace au-delà de 1984 et, si la Turquie n'est pas en mesure de fournir des vaccins de production locale, il faudrait rechercher de nouveaux fonds en cas de besoin. La question devrait toutefois être réexaminée à la vingt-sixième session. (page)
- R7 Il faudrait organiser des séminaires sur l'amélioration des systèmes d'information sur les maladies au Proche-Orient, et le projet régional FAO MINEADEP pourrait être utilisé à cet effet par les organisations internationales. (page)
- R8 Il faudrait demander officiellement à PANAFIOSA d'envoyer au Laboratoire mondial de référence de Pirbright (Royaume-Uni) toutes les nouvelles souches de virus aphteux qui pourraient apparaître sur le terrain. (page)
- R9 Il est indispensable de veiller soigneusement au respect des exigences de sécurité, dans les manipulations de virus aphteux recombinés, et de contrôler rigoureusement l'importation de ce matériel dans des laboratoires européens à partir d'autres régions. (page)
- R10 Les critères applicables à l'examen détaillé des souches de virus aphteux devraient être étudiés à la prochaine session du Groupe de recherche. (page)
- R11 Le Groupe de recherche devrait surveiller les stocks de virus de semences détenus à l'AVRI (Pirbright), en tenant compte des souches de virus nouvellement apparues. (page)
- R12 La mise au point de nouveaux vaccins anti-aphteux ne résout pas complètement le problème de la fièvre aphteuse et les recherches dans d'autres directions doivent continuer. La position de la FAO à ce propos a été approuvée. (page)

INTRODUCTION

La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa vingt-cinquième session à Rome, du 12 au 15 avril 1983.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, le Président, le Docteur H.A. van den Berg (Pays-Bas) a invité le Dr. D.F.R. Bommer, Sous-Directeur général, Chef du Département de l'Agriculture, à ouvrir la réunion.

Le Dr. Bommer a commencé par souhaiter la bienvenue aux délégués au nom du Directeur général et il a salué cordialement les observateurs de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Office international des épizooties (OIE), de l'Association vétérinaire mondiale et de pays européens et extra-européens. Cette session marque le trentième anniversaire de la Commission et le Dr. Bommer a rendu hommage aux contributions qu'un grand nombre d'administrateurs des services vétérinaires et scientifiques ont faites à ses travaux. Il a rappelé avec tristesse le décès de Sir Thomas Dalling, qui fut l'un des fondateurs de la Commission et son premier secrétaire, ainsi que du Dr. Christian Werdelin, président de 1969 à 1971.

L'utilité de la Commission est évidente, mais la situation exige qu'on reste sur ses gardes. Une recrudescence de la fièvre aphteuse est encore à craindre, et les foyers enregistrés en 1982 dans la République démocratique allemande et au Danemark sont là pour nous rappeler la nature insidieuse de la maladie. Ils mettent en lumière la nécessité absolue de signaler rapidement la maladie.

L'orateur a ensuite parlé du maintien des zones tampons en Thrace et, au nom de la FAO, il a remercié de leur soutien financier les pays membres et non membres de la CEE. Il a souligné la nécessité d'accroître la production de vaccins dans la sous-région et il a pris note des progrès notables accomplis à cet égard en Bulgarie, dans le cadre d'un projet du Programme des Nations Unies pour le développement.

La situation au Proche-Orient est un motif de préoccupations, car des virus aphteux exotiques et des maladies infectieuses redoutables, comme la peste bovine, apparaissent avec une fréquence croissante.

Dans le cadre des projets régionaux sur la production et la santé animales au Moyen et au Proche-Orient, la FAO essaie d'aider les gouvernements à améliorer la lutte contre les maladies, à adopter des politiques d'importation appropriées et à mettre en place des systèmes de quarantaine efficaces. A son avis, il faudrait examiner comment la Commission européenne pourrait participer à ces activités.

Le Dr. Bommer a parlé ensuite de la lutte contre la fièvre aphteuse en Afrique, dont certains pays comptent parmi les principaux fournisseurs d'animaux de boucherie au Proche-Orient. Exception faite pour l'Afrique australe, la fièvre aphteuse semble être devenue endémique dans un nombre croissant de régions. Il paraît nécessaire de redonner vie aux recommandations et directives élaborées conjointement par la FAO et l'OIE pour créer des zones exemptes de maladie.

Le Dr. Bommer a attribué une grande importance à la création de réserves stratégiques de vaccins anti-aphteux et il a recommandé la constitution de réserves de vaccins conventionnels et de souches exotiques. Il existe déjà des arrangements pour le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, ainsi que pour les pays européens appartenant au Conseil d'assistance économique mutuelle. Des arrangements devraient maintenant être pris pour le reste de l'Europe.

Le Dr. Bommer a conclu qu'il fallait s'efforcer de faire en sorte que tous les pays européens deviennent membres de la Commission et il a annoncé que la FAO avait accepté de rechercher une solution aux difficultés qui avaient empêché jusqu'à présent certains pays de devenir membres de plein exercice de la Commission.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant a été adopté:

- R13 Le Groupe de recherche a été invité à établir un questionnaire, pour envoi à tous les laboratoires s'occupant de la fièvre aphteuse, indiquant les informations requises sur les souches de virus aphteux isolées. (page)
- R14 Les pays qui s'intéressent à la création d'une banque européenne de vaccins devraient se réunir sous les auspices conjoints de la FAO et l'OIE pour discuter des propositions spécifiques, lors de la Conférence de l'OIE qui se tiendra à Paris en mai prochain. (page)
- R15 Il faudrait abolir les membres de première catégorie, en ce qui concerne les contributions annuelles à la Commission, et il a été décidé de placer le Royaume-Uni et la France dans la deuxième catégorie à partir de 1985. (page)
- R16 Des comptes provisoires seraient acceptables, à condition qu'ils soient communiqués bien avant la session de la Commission. Il faudrait conserver le "Compte spécial". (page)
- R17 Comme aucun amendement n'a été proposé à l'article XII.1 de l'acte constitutif de la Commission, aucun vote n'a pu avoir lieu et il a été décidé que la question ne pourrait être soulevée à nouveau que si un membre en prenait l'initiative. (page)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Situation de la fièvre aphteuse et activités du Secrétariat au cours des deux dernières années
 - 2.1 Situation de la fièvre aphteuse et prophylaxie anti-aphteuse en Europe
 - 2.2 Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe
 - 2.3 Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions qui présentent un intérêt particulier pour l'Europe - notes du Secrétaire
 - 2.4 Maladie vésiculeuse du porc en Europe
3. Activités du Groupe de recherche
- Points soulevés par le Comité exécutif
4. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission au cours des deux dernières années
5. Perspectives concernant les nouveaux vaccins contre la fièvre aphteuse
6. a) Politique future de lutte anti-aphteuse, compte tenu de la situation de la maladie en Europe
b) Banque de vaccins anti-aphteux
7. Critères pour déterminer le montant des contributions annuelles des pays membres
8. Rapport financier et approbation du budget
9. Activités futures
10. Election du président, des vice-présidents et des membres du Comité exécutif
11. Amendements à l'Acte constitutif
12. Adoption du rapport de la session
13. Questions diverses
14. Clôture de la réunion

Principaux événements survenus au cours des deux dernières années

2. Situation de la fièvre aphteuse et activités du Secrétariat au cours des deux dernières années

2.1 Situation et prophylaxie en Europe Le Secrétaire a présenté le document de travail correspondant (Annexe 1) et il a décrit brièvement les attaques de fièvre aphteuse qui ont été enregistrées en Grèce, en Italie, en Autriche, en Espagne, au Portugal, en France et au Royaume-Uni. Exception faite pour le Portugal, l'Espagne et la France, où de fortes attaques ont eu lieu au début de 1981, les autres pays n'ont connu que des cas isolés, qui ont été immédiatement maîtrisés.

En 1982, un flambée de maladie s'est produite simultanément au Danemark et dans la République démocratique allemande.

Les foyers enregistrés au Danemark en 1982 et le nouveau foyer de virus O1 apparu en 1983 ont été discutés en détail. Il est aussi apparu dans l'île de Funen et tous les animaux ont été abattus dans les fermes atteintes, ainsi que les animaux se trouvant dans d'autres locaux appartenant au même propriétaire, bien qu'il n'y ait pas de signes apparents de maladie. Le pays a été déclaré exempt de fièvre aphteuse le 14 février 1983.

En Espagne, sept foyers ont été enregistrés entre le 13 mars et le 5 avril 1983 chez des bovins, des porcins et de petits ruminants. Le seul virus isolé était proche du type A5. Au Portugal, un foyer a été enregistré dans un élevage bovin en janvier 1982 et il

a été immédiatement maîtrisé. Au Maroc, 29 foyers de A5 ont été enregistrés entre le 4 février et le 21 mars 1983. Une politique d'abattage systématique a été appliquée et des indemnités ont été versées. Le programme annuel de vaccination massive avec le vaccin A Maroc/77, connu pour être efficace contre A5, a été étendu aux petits ruminants dans les zones atteintes. On a utilisé plus de deux millions de doses de vaccin A Maroc/77.

La FAO a fourni une aide au Maroc dans le cadre d'un projet du PCT, sous forme d'envoi de vaccins et de consultants.

Le président a invité ensuite les délégués et les observateurs à rendre compte de la situation dans leur propre pays.

Autriche Le délégué autrichien a déclaré que la maladie ne s'était plus manifestée depuis le foyer de mars 1981. Une vaccination annuelle en anneau est pratiquée à titre de précaution autour de l'Institut de la fièvre aphteuse et, à part cela, seuls les animaux destinés à l'exportation et les animaux gagnant les alpages dans les pays voisins sont vaccinés, lorsque ces pays pratiquent la vaccination.

Belgique Le délégué de ce pays a déclaré que la maladie n'avait pas été signalée depuis 1976 et que la vaccination annuelle trivalent était obligatoire.

Bulgarie Le délégué bulgare a déclaré que la maladie n'avait pas été signalée depuis 1973 et que les activités conjointes avec les autres pays se poursuivaient. Il a annoncé qu'un nouveau laboratoire de production de vaccin anti-aphteux devrait entrer en service en 1983/1984.

Danemark Se référant à l'exposé détaillé fait par le délégué du Danemark, le secrétaire a félicité les autorités danoises des efforts considérables qu'elles ont déployés pour identifier l'origine du foyer et de l'enquête sérologique qu'elles ont exécutée pour savoir si l'infection avait bien été éliminée. Le délégué danois a fourni de nouvelles informations sur les foyers du type O1 qui ont été enregistrés en 1982 dans les îles de Funen et de Zealand. L'expérience acquise ne sera pas oubliée. Les autorités danoises sont préoccupées par le nouveau foyer qui est apparu en 1983 mais, bien qu'il s'agisse du type O1, il n'avait pas de lien avec le foyer de 1982. Tous les animaux qui se trouvaient dans la ferme affectée et dans les autres locaux du voisinage appartenant au même propriétaire ont été abattus et enterrés.

Le président du Groupe de recherche a déclaré que les résultats obtenus avec des techniques de typage différentes se sont révélés contradictoires lorsqu'on a étudié la parenté entre les souches de virus responsables des foyers au Danemark et dans la République démocratique allemande. Le délégué suédois a félicité le service vétérinaire danois de ses activités et il a indiqué les motifs qui sont à l'origine de la décision prise par la Suède et par d'autres pays scandinaves d'interdire les importations. Il a estimé que le concept d'absence de maladie pour un pays devrait dépendre de la situation de la maladie et de la politique de lutte adoptée, qui dépendent, selon les pays, des facteurs suivants:

1. foyers fréquents et vaccination;
2. foyers sporadiques et peu fréquents et vaccination régulière (la plus grande partie de l'Europe);
3. foyers sporadiques et peu fréquents et aucune vaccination;
4. aucun foyer pendant de longues périodes et aucune vaccination.

Le délégué suédois a informé les participants que les importations à partir du Danemark sont encore interdites à la suite du foyer enregistré en 1983 et il a demandé si la Suède avait raison de maintenir cette interdiction.

Le président a déclaré que les autres pays se trouvaient dans la même situation et que les hommes politiques pourraient penser que le jugement des spécialistes est peut-être trop sévère.

La Commission a noté avec satisfaction l'efficacité avec laquelle les autorités danoises ont réussi à combattre et à éliminer la fièvre aphteuse dans les îles de Funen et de Zealand.

Elle a pris note de la situation créée par la décision des autorités vétérinaires suédoises d'interdire les importations d'animaux et de produits animaux à partir du Danemark. Des foyers de fièvre aphteuse se sont déclarés dans l'île de Funen entre le 17 mars et le 4 mai 1982, et un foyer est apparu en janvier 1983.

La Commission a noté que l'île de Funen avait été déclarée exempte de fièvre aphteuse le 14 février 1983, après l'apparition du dernier foyer en janvier 1983. Toutefois, c'est au pays importateur concerné qu'il appartient de fixer la durée de l'interdiction d'importer.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que les mesures restrictives ne doivent s'appliquer qu'aux zones affectées, conformément à la pratique établie de la CEE, et que la durée d'application de ces mesures pourrait être la même que dans les pays de la CEE qui ne pratiquent pas la vaccination.

L'opinion du Groupe de recherche coïncide avec celle de la Commission à ce sujet.

Finlande Le délégué finlandais a déclaré que son pays était exempt de fièvre aphteuse depuis 1959 et que la vaccination était interdite.

France Le représentant de la France a déclaré qu'il n'y avait pas eu de foyers de fièvre aphteuse en 1983. Il a parlé des foyers apparus en 1981. Les derniers cas enregistrés étaient des foyers de type C1 chez des porcs dans le sud de la France et de type O1 dans le nord-ouest de la France, au début de 1981. L'abattage systématique et - ce qui constitue une mesure nouvelle - la vaccination en anneau ont été appliqués aux porcs, aux bovins, aux ovins et aux caprins. Les bovins, les ovins et les caprins dans les départements frontaliers avec l'Espagne sont vaccinés avant d'être envoyés au pâturage. En réponse à une question de l'observateur de l'Association vétérinaire mondiale sur le point de savoir si la France avait l'intention de changer les souches vaccinales officiellement utilisées, étant donné la modification de la situation en ce qui concerne les souches de virus aphteux en Europe, le représentant de la France a répondu qu'aucun changement n'était justifié, étant donné que le virus vaccinal du type A1 utilisé en France est proche de la souche de virus espagnol A5. Une longue discussion a alors eu lieu sur le degré de protection conféré par le vaccin A5 contre le virus du sous-type A24, pour savoir quelles souches de virus il convient d'utiliser pour la vaccination en Europe.

République fédérale d'Allemagne Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a donné des précisions sur un foyer qui s'est déclaré à Wuppertal chez des porcs en 1981.

Chypre Le délégué de Chypre a déclaré que son pays était exempt de fièvre aphteuse et que la situation était telle qu'elle était décrite.

Grèce Le délégué de ce pays a donné des informations sur les foyers enregistrés en Grèce en 1981. Il a déclaré que la politique de vaccination des autorités helléniques restait inchangée et que l'institut de la fièvre aphteuse d'Athènes produisait de petits stocks de vaccins contre les types traditionnels.

Yougoslavie Le délégué a déclaré que son pays était exempt de fièvre aphteuse depuis 1978 et que la vaccination n'était autorisée que pour les animaux destinés à l'exportation.

Hongrie Le délégué de ce pays a déclaré qu'il n'avait pas grand-chose à ajouter aux informations connues. La Hongrie est exempte de fièvre aphteuse depuis 1974 et elle a étendu au sud-est du pays sa zone tampon de vaccination.

Irlande Le délégué a déclaré que son pays était exempt de fièvre aphteuse depuis plusieurs années et que la vaccination était interdite.

Italie Le délégué italien a décrit le foyer de fièvre aphteuse survenu en Italie en 1981 et, en réponse à une question du Président, il a déclaré que les services vétérinaires régionaux étaient chargés de la désinfection des fermes infectées.

Luxembourg Le délégué du Luxembourg a déclaré que son pays n'avait eu aucun foyer de fièvre aphteuse depuis plus de 20 ans.

Norvège Le délégué de la Norvège a déclaré que son pays n'avait pas connu de foyer de fièvre aphteuse depuis 1953 et qu'il avait adopté les mêmes dispositions que la Suède en ce qui concerne les importations à partir du Danemark.

Portugal Le délégué portugais a déclaré qu'un foyer unique du type A1, survenu en 1983, avait été maîtrisé; son origine était obscure.

Espagne Le délégué de ce pays a fourni des précisions sur les foyers de fièvre aphteuse du type A5 enregistrés en 1982 et 1983. Du vaccin trivalent OAC a été utilisé pour la vaccination en anneau et des mesures sanitaires rigoureuses ont été appliquées. L'origine possible de la maladie a ensuite été discutée.

Suède Le délégué a déclaré que son pays est exempt de fièvre aphteuse depuis 1966 et que la vaccination est interdite. En raison des foyers de fièvre aphteuse qui se sont produits au Danemark, le sperme et la viande fraîche en provenance de ce pays ne sont pas autorisés à pénétrer en Suède.

Suisse Le délégué de ce pays a déclaré qu'aucun foyer n'avait été signalé en Suisse au cours des deux dernières années et que la vaccination annuelle avec du vaccin OAC se poursuivait malgré le coût de l'opération et certaines réactions allergiques.

Turquie Le délégué turc a fourni des précisions sur les foyers de fièvre aphteuse qui ont été enregistrés en 1982 et il a mis l'accent sur les problèmes liés à l'existence d'un cheptel très important réparti entre de nombreuses fermes de petite dimension. Il a décrit ensuite les activités entreprises en Turquie pour combattre la fièvre aphteuse et il a annoncé l'intention d'achever l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara. Le délégué turc et le directeur du Laboratoire de la fièvre aphteuse de Brescia ont donné des précisions sur la coopération entre l'Italie et la Turquie, qui vise à permettre à ce dernier pays de produire lui-même les vaccins dont il a besoin, avec une aide financière fournie par la CEE.

Royaume-Uni Le délégué du Royaume-Uni a indiqué qu'aucun foyer de fièvre aphteuse ne s'était produit dans son pays depuis mars 1981 et, se référant aux catégories précédemment distinguées par le délégué suédois, il a estimé que, dans les pays qui maintiennent une politique de non-vaccination, il ne faudrait pas faire de distinction entre l'absence sporadique et l'absence prolongée de maladie.

Maroc Les observateurs marocains ont rendu compte de la situation actuelle de la fièvre aphteuse dans leur pays, de la politique de lutte appliquée et des investigations épidémiologiques détaillées exécutées pour découvrir l'origine des foyers. Le secrétaire s'est rendu au Maroc et il a informé la Commission des mesures efficaces prises par le gouvernement pour combattre les foyers de fièvre aphteuse. Etant donné le type de virus aphteux isolé - A Maroc/77 - dans les foyers qui se sont déclarés au Maroc en 1977 et en 1983 et la situation géographique de ce pays, la construction d'un laboratoire de production de vaccin a été jugée justifiée.

URSS L'observateur de l'URSS a déclaré que des cas sporadiques de fièvre aphteuse de type O1 avaient été signalés en 1981 et 1982 dans les républiques transcaucasiennes, dans les républiques d'Asie moyenne, dans la république d'Ukraine et dans la république de Russie (Nord-Caucase).

Une vaccination prophylactique annuelle des bovins, des ovins et des caprins a été exécutée dans les zones susmentionnées et dans les zones voisines.

La République d'Estonie, la République de Lituanie, la République de Lettonie ainsi que le nord-ouest de la république de Russie sont exempts de fièvre aphteuse.

Etant donné l'épizootie de fièvre aphteuse du type O1 au Danemark et dans la République démocratique allemande, le bétail de la République d'Estonie, de la République de Lituanie et de la République de Lettonie a été vacciné contre la fièvre aphteuse en novembre 1982.

L'observateur a conclu en disant que la vaccination prophylactique, combinée avec des mesures vétérinaires et sanitaires, aidait à prévenir des foyers de fièvre aphteuse quand il y a danger d'introduction de la maladie à partir de zones voisines.

Au cours des débats, l'observateur de l'URSS a été invité à indiquer pourquoi le type A22 était utilisé dans le vaccin trivalent et il a répondu que celui-ci était employé dans les zones frontalières pour protéger l'URSS. Il a aussi indiqué qu'une protection était nécessaire contre la souche O. Les sous-types A22 et C sont simplement des composantes du vaccin et ne sont pas nécessaires aux fins de la protection. La Commission a exprimé le vœu que les échanges d'informations entre la Commission et l'URSS soient renforcés et elle a souligné la grande importance de la collaboration scientifique pour étudier les souches de virus aphteux isolées dans les foyers enregistrés en URSS et ailleurs en Europe.

Roumanie L'observateur de la Roumanie a déclaré que son pays était exempt de fièvre aphteuse depuis 1973. Malgré cette longue pause, les autorités roumaines renforcent leur dispositif pour maintenir l'intégrité de leur territoire. Ce dispositif repose principalement sur le contrôle rigoureux des importations et du transit des animaux sensibles à la fièvre aphteuse, ainsi que sur la vaccination permanente des bovins tout le long des frontières et autour des aéroports et des ports servant au trafic international. Quelque 4 millions de doses de vaccin trivalent (A5, O1, C) sont utilisées chaque année pour ce programme. Tous les vaccins nécessaires sont produits par l'Institut Pasteur de recherches vétérinaires et de produits biologiques.

Des discussions ont aussi eu lieu sur les souches de type A et sur la parenté entre les différentes souches de virus A qui sont apparues ces dernières années en Europe. Le délégué italien a souligné à nouveau la nécessité de fournir des souches au Laboratoire mondial de référence et il a estimé que la Commission devrait avoir une carte des types, pour être en mesure d'élaborer des stratégies de lutte contre la fièvre aphteuse. Le secrétaire s'est déclaré préoccupé par le fait que le type A sévissant actuellement en Europe n'est pas très proche de A5 et il a annoncé que la FAO se proposait de rendre disponible une somme de 10 000 dollars pour des investigations sur ce type de virus. Cette proposition a recueilli un accord de principe général et quelques délégués ont estimé que des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour exécuter ces recherches. On a demandé que le Groupe de recherche de la Commission étudie le problème et formule des propositions à ce sujet.

2.2 Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe Le Secrétaire a ensuite examiné la situation et les campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe (Annexe 2, 2a). Il s'est inquiété de l'affaiblissement du dispositif prophylactique dans certains pays du sud-est de l'Europe où des zones non protégées restent exposées à l'introduction de virus aphteux exotiques. Les vues du Secrétaire ont été appuyées par le Président, ainsi que par le délégué de l'Italie et par d'autres délégués. Le Président a déclaré qu'avant de prendre une décision quelconque à ce sujet, l'Europe devrait étudier le rapport coût-avantages des politiques de vaccination. Le délégué du Royaume-Uni a donné des détails sur une étude de ce type effectuée à l'occasion de l'apparition d'importants foyers aphteux au Royaume-Uni en 1967 et 1968. L'observateur du Maroc a craint que, si les pays européens prennent en considération toutes les souches exotiques, il ne soit pas possible pour eux de se procurer les vaccins nécessaires. Les pays non européens en particulier se trouveraient en difficulté parce qu'ils ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins en vaccins. Le délégué de l'Italie a souligné qu'il faudrait que des groupes de pays déterminent d'un commun accord les mesures de prophylaxie nécessaires et l'examen de cette question a été renvoyé au point 5 concernant la politique future de lutte anti-aphteuse envisagée par la Commission. Le Comité exécutif a recommandé à sa quarante-cinquième session, tenue à Plovdiv (Bulgarie) en 1983, que les campagnes de vaccination soient poursuivies après 1984 dans la zone tampon de Thrace, si la Turquie n'est pas en mesure de poursuivre les campagnes en Thrace avec du vaccin de production locale. La Commission a fait sien ce point de vue et elle a recommandé

que l'on s'efforce de trouver les nouveaux fonds éventuellement nécessaires. La question de la poursuite des campagnes devrait être réexaminée à la vingt-sixième session.

2.3 Situation dans d'autres régions qui présentent un intérêt particulier pour l'Europe (Annexe 3, 3a) En présentant ce point, le Secrétaire a informé la Commission qu'au cours des deux dernières années la situation aphteuse s'était encore dégradée dans la région du Proche-Orient, en raison de la propagation du virus aphteux qui, des pays du Golfe, s'est étendu à toute la région. Quoique le rapport récapitulatif du Laboratoire mondial de référence (WRL) donne des précisions sur les types de virus qui ont été isolés, la véritable situation de la maladie n'est pas claire. Cela tient au manque de renseignements sur les foyers apparus et au fait qu'on n'a pas envoyé d'échantillons au WRL pour le typage. Le Secrétaire a souligné que la menace qui pèse sur le Proche-Orient entraîne également un risque pour le continent européen. Il importe que l'Europe s'intéresse à cette région et examine les moyens d'aider les pays du Proche-Orient à mettre sur pied des programmes de lutte anti-aphteuse sur une base nationale ou sous-régionale. En réponse à une question posée par le délégué de la République fédérale d'Allemagne, le Chef du Service de la santé animale de la FAO a déclaré que le MINEADep venait d'entrer dans une deuxième phase et qu'il disposait de fonds pour une nouvelle période de cinq ans. Un nouveau directeur vient d'être nommé et il s'est rendu dans les pays du Golfe. Une réunion est prévue pour examiner les problèmes commerciaux et envisager des mesures de contrôle des déplacements des animaux dans cette zone. L'observateur de l'AMV a indiqué que les principaux problèmes qui se posent dans la zone du Golfe sont en rapport avec la provenance des animaux importés - par exemple Soudan, Ethiopie, Somalie, etc. Le Directeur de l'OIE a précisé que la fièvre aphteuse ne pouvait être considérée isolément et il a estimé qu'un système national d'information était indispensable dans les pays du Proche-Orient. L'OIE, la FAO et l'OMS s'efforcent d'améliorer la situation. Le Code zoosanitaire international n'est pas bien connu et les séminaires envisagés pourraient comporter une information des participants à ce sujet. Le Directeur de la Division de la production et de la santé animales de la FAO a déclaré que le MINEADep devrait organiser des séminaires FAO/OIE pour améliorer les systèmes d'information sur les maladies.

L'observateur du Botswana a brièvement énuméré les souches présentes en Afrique australe et il a parlé des souches vaccinales utilisées dans la région. Il a donné des détails sur les campagnes de vaccination entreprises au Botswana, au Zimbabwe et au Mozambique. Il a fait savoir qu'à la réunion au sommet des pays de la SADCC, tenue au Lesotho en janvier 1983, il a été convenu de créer une banque de vaccins alimentée par le laboratoire de production qui a été installé au Botswana et qu'il faut maintenant trouver des fonds pour cette banque. Pour finir, l'observateur du Botswana a été d'avis que la vaccination en anneau n'était pas une stratégie judicieuse en Afrique et que la vaccination massive était indispensable.

2.4 Maladie vésiculeuse du porc en Europe (Annexe 4a, 4b, 4c) Le Secrétaire a indiqué que les pays européens utilisaient différentes méthodes pour contrôler cette maladie. Alors que le Royaume-Uni pratique l'abattage systématique, l'Italie estime que cette mesure n'est pas justifiée. Le délégué du Royaume-Uni a ensuite décrit la situation dans son pays où aucun foyer confirmé n'a été signalé depuis près de onze mois et il a parlé des vastes enquêtes qui ont été et qui sont encore exécutées.

Le Directeur du laboratoire anti-aphteux de Brescia (Italie) a résumé la situation en Italie et il a indiqué que la maladie semblait aujourd'hui cliniquement beaucoup moins grave qu'autrefois. Il est difficile de savoir quelle est l'origine des foyers et la lutte contre la maladie vésiculeuse du porc se limite à des mesures de quarantaine.

3. Activités du Groupe de recherche

Le président du Groupe de recherche a présenté les rapports des réunions tenues par celui-ci à Tübingen (République fédérale d'Allemagne) en 1981 et à Pirbright (Royaume-Uni) en 1982 (Annexe 5a). A la demande du délégué du Danemark, le Directeur du WRL a énuméré les souches que le Laboratoire a reçues d'Amérique du Sud. La Commission est convenue de demander officiellement à PANAFIOSA d'envoyer au WRL toutes les nouvelles souches de virus aphteux isolées sur le terrain. Le Secrétaire a été prié d'agir en conséquence. Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a invité la Commission à rechercher des

sources de financement éventuelles pour étudier certaines souches par les méthodes biochimiques et il s'est aussi demandé dans quelle mesure on pouvait utiliser sans danger des virus recombinés. Après divers échanges de vues, on s'est accordé à reconnaître qu'il était indispensable de contrôler rigoureusement l'importation de matériel de ce type dans les laboratoires européens à partir d'autres régions. Le délégué du Royaume-Uni a répété que tous les pays devraient être invités à envoyer des échantillons au WRL pour typage et étude supplémentaire. Il serait peut-être possible d'obtenir un certain financement des fabricants de vaccins, car il serait dans leur propre intérêt d'étudier les nouvelles souches de virus aphteux qui font leur apparition en Europe ou dans des régions qui présentent de l'intérêt pour l'Europe. Les délégués sont convenus que les critères à appliquer pour l'examen détaillé des souches de virus aphteux devraient être examinés à la prochaine réunion du Groupe de recherche.

Composition du Groupe de recherche

Les délégués sont convenus de renouveler le mandat des membres du Groupe de recherche et de remplacer le regretté Professeur Mussgay (République fédérale d'Allemagne), par le Dr. Wittmann. L'observateur de la France a demandé que son pays soit représenté au Groupe de recherche et le Président a indiqué que le candidat de la France devrait être désigné par son propre gouvernement. La composition du Groupe de recherche est donnée dans l'Annexe 5b.

La prochaine réunion du Groupe de recherche aura lieu à Lelystad du 20 au 22 septembre 1983.

4. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission au cours des deux dernières années

Le Secrétaire a présenté le rapport (Annexe 6) sur la période écoulée depuis la vingt-quatrième session. Le Président a signalé que les questions discutées aux deux sessions du Comité exécutif tenues pendant ces deux années sont évoquées dans les documents de travail soumis à la Commission. En outre, il a estimé que le Groupe de recherche devrait surveiller les stocks de virus de semence détenus à l'AVRI en tenant compte des nouvelles souches de virus qui apparaissent.

5. Perspectives pour les nouveaux vaccins anti-aphteux

Le Comité exécutif a discuté de cette question à sa quarante-cinquième session, tenue à Plovdiv, Bulgarie, en février 1983. L'observateur du Centre des maladies animales de Plum Island a déclaré que l'on avait fait une publicité excessive aux techniques de génie génétique pour la production de vaccin anti-aphteux et qu'on les avait mal interprétées. Les avantages par rapport au vaccin classique ne sont pas indifférents, mais il reste beaucoup à faire. Le délégué du Royaume-Uni a approuvé les observations de l'observateur des États-Unis et a déclaré que la Commission doit clairement affirmer que cette technique ne permet pas de résoudre tous les problèmes que pose la fièvre aphteuse et que les recherches doivent se poursuivre. Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a rappelé à la Commission les recherches effectuées dans ce domaine à Tübingen. La position de la FAO à cet égard a été approuvée (Annexe 7).

6.(a) Politique future de lutte anti-aphteuse compte tenu de la situation en Europe

Le Secrétaire a présenté le document de travail correspondant (Annexe 8) et les propositions ont ensuite été discutées.

Le Président a déclaré que la question de savoir si la Commission devait s'occuper d'autres maladies avait été soulevée lors de la réunion du Comité exécutif tenue à Plovdiv, en février 1983. Il a été décidé que la Commission devait limiter ses activités à la fièvre aphteuse.

Le délégué de l'Italie a longuement parlé des politiques futures proposées pour la Commission. Il a déclaré ce qui suit:

- 1) les propositions formulées ne sont pas compatibles avec les ressources limitées de la Commission;
- 2) il n'y a pas de stratégie générale de lutte contre la fièvre aphteuse en Europe;
- 3) il faudrait surveiller les mesures de sécurité dans les laboratoires de production de vaccin;
- 4) on ne connaît pas encore suffisamment bien les types et sous-types de virus sévissant dans la zone entourant l'Europe, ni en Afrique et en Amérique du Sud;
- 5) la prochaine session devrait prendre note de la situation véritable de la fièvre aphteuse dans le monde.

Le Directeur du Laboratoire mondial de référence a déclaré que ce dernier pouvait procéder rapidement au typage s'il recevait des spécimens appropriés, mais que le matériel envoyé par les pays en voie de développement est souvent inadéquat et qu'une réponse rapide ne peut être fournie que dans 25 pour cent des cas.

Le chef du Service de la santé animale de la FAO a déclaré qu'on pouvait indiquer aux gens la manière de procéder correctement au prélèvement de spécimens mais qu'il n'est pas possible de savoir si la procédure correcte est effectivement suivie sur le terrain.

L'observateur du Laboratoire mondial de référence a rappelé aux délégués que le WRL peut certes procéder à l'examen des échantillons mais qu'un échange de chercheurs entre les différents laboratoires est tout aussi important. Il a invité l'URSS à envoyer des chercheurs au Laboratoire mondial de référence.

Il a été proposé et décidé d'inviter le Groupe de recherche à préparer un questionnaire concernant les informations à fournir sur les souches isolées. Ce questionnaire pourrait ensuite être envoyé à tous les laboratoires qui s'occupent de la fièvre aphteuse. Le président a demandé à l'observateur de l'URSS si une collaboration entre l'Institut de Vladimir, le Laboratoire mondial de référence et d'autres instituts pouvait être envisagée. L'observateur de l'URSS a répondu qu'il y avait des échanges d'informations mais que ceux-ci n'étaient peut-être pas aussi fréquents qu'il le faudrait. Des informations sur les types et sous-types présents en URSS sont envoyées en temps utile à la FAO.

L'observateur de l'Association vétérinaire mondiale a demandé d'inviter les collègues soviétiques à améliorer les communications avec les pays du CAEM *. L'observateur de l'URSS s'est déclaré prêt à faire des démarches en ce sens.

Répondant à une question de l'observateur de la France, le Directeur du Laboratoire mondial de référence a déclaré que ce dernier était en mesure de transmettre des souches de virus aux autres laboratoires, sous réserve de l'approbation du chef des services vétérinaires des pays concernés. Des difficultés surgissent parfois avec les souches de virus appartenant à des sociétés commerciales qui ne veulent pas que leurs souches - et en particulier celles qui sont utilisées pour la production de vaccins - aillent à d'autres sociétés commerciales. Le délégué de la République fédérale d'Allemagne et le Président ont déclaré que leur pays n'autoriserait pas l'introduction de souches de virus aphteux exotiques dans leurs laboratoires.

Le délégué de l'Italie a déclaré ce qui suit:

- 1) aucune directive n'a été adoptée pour le transfert de souches de virus et le Comité exécutif et le Groupe de recherche devraient être invités à prendre une décision à ce sujet;
- 2) le Laboratoire mondial de référence et le Secrétaire de la Commission devraient organiser à Pirbright une réunion entre les chefs des divers instituts pour parler des problèmes de collaboration;
- 3) le Comité exécutif et le Secrétaire de la Commission devraient prendre des décisions au sujet de la diffusion des informations. Ils devraient organiser une réunion à Rome pour examiner les moyens d'améliorer les échanges d'informations.

* CAEM: Conseil d'assistance économique mutuelle

Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a fait quatre propositions:

- 1) toutes les souches isolées sur le terrain en Europe devraient être envoyées au Laboratoire mondial de référence;
- 2) il faudrait rappeler au Centre panaméricain qu'il doit envoyer toutes les souches de virus au Laboratoire mondial de référence;
- 3) le Groupe de recherche devrait proposer des normes de sécurité pour les laboratoires travaillant sur les virus aphteux;
- 4) il faudrait essayer d'obtenir de la FAO des fonds pour financer des recherches sur la différenciation des souches au Laboratoire mondial de référence.

Le Président a demandé si des fonds pourraient être obtenus de la CEE et il a été finalement décidé que la question serait inscrite à l'ordre du jour d'un groupe approprié de la CEE. Il a exprimé le vœu que la question soit d'abord examinée lors d'une réunion tripartite FAO/CEE/OIE.

Le délégué de la Bulgarie a demandé des initiatives plus pratiques et il a sollicité l'aide de la FAO pour étudier les possibilités de résoudre les problèmes que posent le nettoyage et la désinfection des véhicules aux postes de contrôle frontaliers. La Commission a approuvé la proposition du délégué de la Bulgarie.

6.(b) Réserve stratégique de vaccin (banque de vaccin)

Le Secrétaire a présenté la question des banques de vaccin et parlé des banques existant déjà (comme la banque de vaccin parrainée conjointement par les Etats-Unis, le Canada et le Mexique). Il a également mentionné les arrangements en cours au Botswana pour créer une banque de vaccin. L'observateur de l'URSS a confirmé que son pays détient des stocks de vaccin, notamment du type A₂₂, qui sont à la disposition des autres pays d'Europe orientale (Annexe 9, 9a). En outre, les pays membres du CAEM étudient une proposition de créer une banque de vaccin des types SAT 1, 2 et 3.

Le délégué du Royaume-Uni, présentant une proposition tendant à créer et à financer une banque européenne a souligné les points suivants:

- 1) intérêt des banques régionales, préférables aux banques mondiales;
- 2) formule de financement fondée sur des droits de tirage;
- 3) nécessité de déterminer quels pays souhaitent participer;
- 4) nécessité de déterminer la taille de la banque et les types de vaccins à y conserver.

Le délégué du Royaume-Uni a estimé qu'il était maintenant temps de prendre des décisions et d'agir.

Le délégué de la Suède a appuyé le principe, mais il a estimé que les droits de tirage indiqués seraient trop coûteux. Il a suggéré qu'ils soient réduits ou qu'un droit de tirage commun soit établi pour les pays scandinaves. Ces pays se proposent d'examiner ces propositions lors d'une réunion qui aura lieu en juin en Islande. Le délégué de l'Irlande a également appuyé les propositions et suggéré que les droits de tirage soient exprimés en unités de 100 000 doses.

Les délégués de la Finlande, de la Norvège et du Danemark, l'observateur de l'OIE et, en principe, le délégué de la République fédérale d'Allemagne, ont également appuyé la proposition. Certains délégués ont estimé qu'il existait déjà des disponibilités suffisantes en vaccins contre les souches classiques de virus aphteux et que les banques devraient être réservées aux types exotiques. Le Président s'est demandé si les stocks de vaccins anti-aphteux classiques actuellement disponibles permettraient de maîtriser une infestation grave.

Le délégué de l'Italie a souligné que la banque de vaccins pour l'Europe devrait stocker exclusivement des vaccins contre les virus exotiques car l'Europe est déjà à même de se défendre contre les types A₅, O₁, C, surtout si les programmes de vaccination sont poursuivis.

Il a ajouté que les informations sur les foyers et sur les types en cause sont insuffisantes ou inexistantes. Il a souhaité que la Commission s'occupe particulièrement d'améliorer ces informations. Il a aussi regretté le manque de recherches scientifiques sur les types et les sous-types qui causent des foyers ou des épizooties en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud et il a recommandé que la Commission accorde plus d'attention à ce problème.

Il est nécessaire, a-t-il déclaré, que le Laboratoire mondial de référence de Pirbright soit renforcé pour accomplir son travail de recherche et de diagnostic et pour qu'il puisse travailler avec des laboratoires régionaux à l'exécution de programmes dans ce domaine.

L'observateur des Etats-Unis a donné à la Commission des précisions sur la banque de vaccin créée en Amérique du Nord et il a énuméré les types et les doses de vaccin qui sont disponibles ou qui ont été commandés. Il a également parlé du financement et des méthodes de prélèvement des vaccins. Cette banque serait à la disposition d'autres pays si des foyers venaient à menacer les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, à condition que les bénéficiaires s'engagent à remplacer le vaccin utilisé.

Au cours des débats ultérieurs, il est apparu que des dispositions pourraient être prises pour transférer des vaccins d'une banque à l'autre.

Il a été proposé, et les délégués sont convenus, que les pays intéressés à la création d'une banque européenne de vaccin se réuniraient sous les auspices conjoints de la FAO et de l'OIE, lors de la conférence de l'OIE qui aura lieu à Paris en mai 1983, pour examiner des propositions spécifiques.

Il a finalement été convenu que des décisions seraient prises à la conférence de mai de l'OIE mais il a été reconnu que les délégués des pays scandinaves ne pourraient pas d'ici là prendre une décision ferme. Le délégué du Royaume-Uni a accepté de préparer d'autres propositions sur la question de la création d'une banque de vaccin (Annexe 10).

7. Critères pour déterminer le montant des contributions annuelles des pays membres

A la vingt-quatrième session de la Commission tenue en 1981, le délégué du Royaume-Uni avait soulevé la question de la modification des critères actuellement appliqués pour déterminer le montant des contributions annuelles. Le Comité exécutif avait ré-examiné la question et décidé de la renvoyer à la session actuelle. Il a été proposé d'abolir la première catégorie de membres, ce qui placerait le Royaume-Uni et la France dans la deuxième catégorie, avec la République fédérale allemande et l'Italie. Le délégué du Royaume-Uni a déclaré qu'il n'avait pas considéré que la contribution de son pays était en soi excessive mais qu'elle était simplement proportionnellement trop élevée et qu'il désirait payer une contribution plus équitable. Les délégués de la Hongrie et de la Turquie ont déclaré qu'ils devraient consulter leurs gouvernements auxquels il appartiendrait de décider de tout changement. Le délégué de l'Italie a demandé que toute la question des contributions soit réexaminée en vue d'une répartition plus équitable. Le Président a déclaré qu'il avait été impossible de savoir comment les critères primitifs avaient été fixés en 1954 et qu'il n'était plus possible d'inclure le facteur de risque.

La sous-division de la trésorerie de l'Organisation s'est déclaré incapable d'aider les délégués à s'accorder sur de nouveaux critères, car il s'agit d'une tâche qui incombe à la Commission.

Le délégué de l'Italie a proposé certains critères qui pourraient être pris en considération et demandé que la Commission crée un groupe de travail pour examiner la question. Après diverses observations faites par les délégués de la Suisse, de la République fédérale allemande, de l'Irlande, de la Bulgarie et de la Hongrie, il a été décidé de placer le Royaume-Uni et la France dans la seconde catégorie à partir de 1985.

8. Rapport financier et approbation du budget

Le Secrétariat a présenté le document de travail correspondant (Annexe 11) et le Président a invité le représentant de la Division des services financiers à parler des observations formulées à la quarante-cinquième session du Comité exécutif. Répondant au Président, il a déclaré que le système de comptabilité pratiqué par la Commission au cours des années paraissait quelque peu disproportionné par rapport aux activités sur lesquelles il porte. Il a donc été estimé souhaitable de supprimer le "Compte spécial" et d'avoir un seul compte pour toutes les dépenses, avec des objets de dépenses standard.

Après un débat, les délégués ont conclu qu'il serait préférable de maintenir le système de comptabilité de la Commission car, aux termes de l'Acte constitutif, le "Compte spécial" a été expressément créé pour financer les dépenses prévues aux Articles IV et V. Il a donc été convenu de conserver tel quel le compte spécial.

En réponse aux délégués qui se plaignaient de la date tardive à laquelle le rapport financier avait été présenté, il a été expliqué que ce retard était dû au calendrier de la vérification des comptes définitifs. La Commission a décidé qu'elle pourrait se contenter de comptes provisoires à condition qu'ils soient distribués bien avant ses sessions. Le Secrétariat a promis de veiller à respecter cette condition, pour autant que la section de la comptabilité rende ces comptes disponibles en temps utile.

Quant à la nécessité de faire coïncider l'exercice financier de la Commission avec celui de la FAO, le représentant de la Division des services financiers a expliqué que la Conférence de la FAO n'approuve pas les comptes ou le budget se rapportant à l'année au cours de laquelle elle siège, mais les comptes de l'exercice antérieur et le budget de l'exercice suivant, et s'en remet aux autres organes directeurs pour contrôler les comptes de l'exercice en cours.

Au lieu d'aligner l'exercice financier de la Commission sur celui de l'Organisation, on pourrait:

- 1) tenir la prochaine session en 1984;
- 2) tenir la prochaine session dans trois ans, c'est-à-dire en 1986 ou,
- 3) maintenir le calendrier actuel des sessions, le Comité exécutif approuvant le budget de l'année au cours de laquelle se tient la session générale.

Après un débat, la Commission a choisi la troisième solution. Cela signifie en fait que la session générale approuvera les comptes provisoires pour l'année précédant celle pendant laquelle elle siège et le budget provisoire des deux années suivantes, étant entendu que le Comité exécutif exercera une surveillance dans l'intervalle.

Le délégué de l'Italie a regretté que les activités de la Commission soient limitées par la modicité des crédits disponibles.

Les comptes et le budget ont été approuvés tels que présentés.

9. Activités futures

Le Secrétaire a présenté le document de travail correspondant (Annexe 12). Le délégué de la Suède a rappelé aux autres délégués que le Président avait antérieurement demandé qu'une description écrite des plans d'intervention d'urgence contre la fièvre aphteuse (point 2, Annexe 12) soit soumise à la Commission bien avant la prochaine session.

Les délégués ont approuvé les politiques et les activités futures proposées dans les documents de travail pertinents et ont pris note des suggestions qui se sont dégagées des débats.

10. Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Comité exécutif

Avant de demander que soient présentées les candidatures, le Président a informé les délégués que lui-même et le Dr. Vollan ne participeraient pas aux sessions futures, car ils devaient cesser dans le courant de l'année de travailler au service de leurs administrations nationales.

Le Directeur de la Division de la production et de la santé animales de la FAO a regretté l'absence du Dr. van den Berg et du Dr. Vollan aux sessions futures et a rendu hommage aux éminents services qu'ils ont rendus à la Commission depuis de nombreuses années.

(a) A été élu Président de la Commission - le Dr. A. Rojahn, République fédérale
allemande
sur proposition du Dr. W.H.G. Rees,
Royaume-Uni
appuyée par le Dr. W. Schaupp,
Autriche

(b) Ont été élus Vice-Présidents - le Dr. M.J. Dobbelaar, Pays-Bas
sur proposition du Dr. H. Keller, Suisse
appuyée par le Dr. B. Henricson, Suède

le Dr. F. Walla, Autriche

sur proposition du Dr. A.M. de Andrade
Fontes, Portugal
appuyée par le Dr. R. Vollan, Norvège

(c) Les cinq délégués dont les noms suivent ont été élus membres du Comité exécutif:

Dr. W.H.G. Rees, Royaume-Uni
Dr. R. Berger, Finlande
Dr. N. Tanev Belev, Bulgarie
Dr. A.M. de Andrade Fontes, Portugal
Dr. H. Keller, Suisse

11. Amendements à l'Acte constitutif

Le Président a évoqué la question de l'amendement de l'Article XII.1 de l'Acte constitutif de la Commission portant sur la procédure de nomination du personnel du Secrétariat. Après discussion, il a été décidé que, comme aucun membre de la Commission n'avait proposé d'amendements à cet article, aucun vote ne pouvait avoir lieu. Il a été décidé en outre que la question ne pourrait être soulevée à la vingt-sixième session que si un membre de la Commission en prenait l'initiative.

12. Adoption du projet de rapport de la vingt-cinquième session

Au terme de l'examen du projet de rapport, le Président a demandé son adoption, sous réserve de l'incorporation des amendements apportés lors de la séance finale et de toutes les modifications de forme éventuellement nécessaires. Il en a été ainsi décidé à l'unanimité.

13. Autres questions

13.1 Peste bovine Le Chef du service de la santé animale de la FAO a informé la Commission de la situation de la peste bovine en Afrique et des campagnes qui ont été entreprises d'urgence pour combattre la maladie (voir Annexe 13). Le Directeur général de l'OIE a déclaré qu'une campagne mondiale avait été préconisée pour éliminer la peste bovine et qu'elle devrait commencer en Afrique. Il a invité les chefs des services vétérinaires à demander l'appui de leur gouvernement, étant donné que la maladie a gagné

les pays du Proche-Orient et fait peser une menace sur l'Europe.

13.2 Nouveaux membres de la Commission Le Secrétaire a déclaré qu'au cours du dernier mois la FAO avait décidé d'accepter des contributions annuelles en monnaie locale de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Ces pays ont maintenant la faculté de devenir membre de la Commission très prochainement.

13.3 Date de la prochaine session La Commission a décidé que sa vingt-sixième session aurait lieu en avril 1985, à une date à fixer.

14. Clôture de la session

M. Bommer, Sous-Directeur général, chef du Département de l'agriculture, a félicité la Commission pour sa réunion fructueuse. Il a remercié le Président de la façon dont il a dirigé les débats et il a exprimé l'espoir que, malgré le retrait du Président, la FAO pourrait compter sur sa coopération future. Le Dr. Bommer a aussi remercié le Dr. Vollan (Norvège) et il a félicité le Dr. Rojahn de son élection à la présidence.

Le Président sortant a remercié le Dr. Bommer de ses aimables paroles et il a ensuite évoqué les services rendus à la Commission depuis vingt ans par le Dr. Vollan. Il a déclaré que le Dr. Vollan avait été un bon collègue qui parlait toujours à bon escient, et qu'il s'était montré un excellent représentant de son pays.

Le Président sortant a aussi remercié le Dr. Depierreux (Belgique) et le Dr. Lynch (Irlande), car ceux-ci ne reviendraient pas à la prochaine session.

Pour conclure, le Dr. Rojahn, nouveau président de la Commission, a rendu hommage au nom de la Commission, à la précieuse contribution que les DDr. Van den Berg et Vollan ont apportée à ses travaux.

Situation de la fièvre aphteuse en 1981/1982
et activités entreprises par le Secrétariat pendant le biennium

(i) Situation aphteuse et prophylaxie antiaphteuse en Europe

L'évolution de la situation, durant la période qui s'est écoulée depuis la vingt-quatrième session de la Commission tenue en 1981, a fait l'objet d'un compte rendu à la quarante-quatrième session du Comité exécutif tenue à Lisbonne (Portugal) en avril 1982 et elle est décrite dans le rapport pertinent qui a été communiqué à tous les membres de la Commission. Les principaux événements sont l'apparition de foyers de la maladie en Italie (C₁, A₅), en Grèce (O), en Autriche (O), en Espagne (C₁, A₅), au Portugal (C₁), en France (C₁, O₁) et au Royaume-Uni (Jersey, île de Wight) (O₁).

Sauf au Portugal, en Espagne et en France, où de fortes attaques de fièvre aphteuse ont été enregistrées pendant les six premiers mois de 1981, les manifestations de la maladie ont été limitées à des foyers isolés, dans le reste de l'Europe. Ceux-ci ont toutefois été immédiatement maîtrisés. Le Tableau I indique le nombre des foyers de fièvre aphteuse enregistrés en Europe et les types de virus en cause.

L'année 1982 a été marquée par une recrudescence de la maladie avec l'apparition simultanée (17-18 mars) de foyers dans le nord de l'Europe, au Danemark et dans la République démocratique allemande, pays où l'élevage est très développé et qui appliquent un système différent de prophylaxie anti-aphteuse.

Le Danemark, pays qui était exempt de fièvre aphteuse depuis près de 12 ans et dans lequel aucune vaccination n'avait été pratiquée depuis 1977, a enregistré une série de foyers de fièvre aphteuse du type O₁. Depuis le 17 mars, date à laquelle le premier foyer a été diagnostiqué dans un élevage bovin de l'île de Funen, plusieurs foyers (22) ont été signalés dans la même île et un autre, le dernier, a été signalé le 4 mai 1982 dans l'île de Sjaelland (Tableau I). Le Danemark a été déclaré à nouveau exempt de fièvre aphteuse le 4 juin 1982. Des informations sur l'évolution de la maladie et sur les mesures prises pour la combattre et l'éliminer ont été fournies par les autorités vétérinaires danoises à la FAO et à l'OIE et publiées dans les rapports pertinents. En plus des mesures appliquées, une enquête sérologique a été exécutée dans l'île de Funen pour dépister des anticorps aphteux chez les animaux sauvages et domestiques. Aucun anticorps aphteux n'a été découvert. Cela corrobore l'opinion selon laquelle la fièvre aphteuse a été éradiquée de la partie infectée du territoire danois. La vaccination étant interdite au Danemark, elle ne figure pas parmi les mesures qui ont été appliquées pour combattre la maladie. Le coût de l'éradication des foyers de fièvre aphteuse au Danemark a été estimé à 16,5 millions de couronnes danoises. Il faut ajouter à cela les pertes économiques résultant de l'interdiction d'exporter des animaux et des produits animaux, source importante de revenu pour le pays.

Dans la République démocratique allemande, les premiers foyers de fièvre aphteuse du type O₁ ont été signalés le 18 mars 1982 dans les départements de Rostock et de Neubrandenberg.

Entre le 18 mars et 14 avril 1982, date à laquelle le dernier foyer a été signalé dans la région de Damgarten, foyers au total ont été enregistrés chez les bovins, les ovins et les porcins et dans de grands élevages. Des mesures sanitaires rigoureuses ont été appliquées et une vaccination en anneau a été pratiquée. Plus de 1 million d'animaux ont été revaccinés. L'abattage n'a été pratiqué que dans les petits troupeaux, tandis que seules des mesures sanitaires et des vaccinations ont été appliquées dans les grands élevages.

Le pays a été déclaré exempt de fièvre aphteuse le 24 mai 1982. De nouveaux cas de fièvre aphteuse du type 0₁ ont été signalés chez de jeunes bovins non vaccinés - deux en octobre et un en décembre 1982 - dans la région de Ribintz, où des foyers avaient déjà été signalés en mars 1982. La maladie a été immédiatement maîtrisée et il n'y a pas eu de nouveaux cas. Les liens épidémiologiques entre les souches de virus responsables des foyers apparus au Danemark et dans la République démocratique allemande ont fait l'objet d'une étude approfondie, tant sur le terrain qu'au laboratoire (note d'information No. 34 du WRL). Le Secrétaire a fait tout son possible pour obtenir que des échantillons prélevés sur le terrain en République démocratique allemande soient envoyés au Laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse, aux fins de comparaison avec la souche de virus danoise. Des tests réalisés au laboratoire international pour la fièvre aphteuse de Vladimir, en Union soviétique, sur des échantillons provenant des foyers apparus en République démocratique allemande ont confirmé que le virus était du type 0₁. La comparaison avec la souche classique européenne 0₁ n'a pas fait ressortir de différence entre les deux.* L'origine de l'infection dans la République démocratique allemande et au Danemark est inconnue. On peut seulement formuler l'hypothèse d'une transmission aérienne de virus de la République démocratique allemande au Danemark. A la lumière de ces événements, le Comité exécutif, à sa quarante-quatrième session, a souligné à nouveau l'importance capitale d'un prompt diagnostic des types et des sous-types de virus en cause, afin de savoir quelle souche vaccinale il faut utiliser pour la vaccination. Indépendamment des autres investigations, quand un foyer se déclare, il faudrait envoyer immédiatement des échantillons au Laboratoire mondial de référence de Pirbright (Royaume-Uni) pour typage et examens de laboratoire ultérieurs. Les pays voisins, l'Office international des épizooties à Paris et la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse de la FAO devraient toujours être informés immédiatement de l'apparition de foyers.

Dans la République fédérale d'Allemagne, un foyer de fièvre aphteuse du type 0₁ a été enregistré en juin 1982 chez des porcs nourris avec des eaux grasses, dans une ferme de la région de Wuppertal. L'abattage systématique et la vaccination en anneau ont permis de rétablir la situation.

En Espagne, un foyer du type A₅ a été signalé chez des bovins, dans un abattoir des environs de Bilbao. L'origine de l'infection était inconnue. En URSS, selon certaines rumeurs, des foyers de fièvre aphteuse seraient apparus dans les provinces baltes, qu'on pensait exemptes de la maladie. Les autorités vétérinaires soviétiques ont informé le Secrétariat qu'un vaste programme de vaccination prophylactique a été exécuté en novembre 1982 et qu'aucun cas de fièvre aphteuse ne s'est produit dans cette zone. Au total, 5 millions de bovins et 400 000 ovins ont été vaccinés avec du vaccin OAC dans les provinces baltes.

En dehors des foyers signalés en 1981 et 1982 (Tableau I), l'Europe n'a connu d'autre cas de fièvre aphteuse au cours des deux dernières années. Le fait que certains des foyers semblent liés à un commerce illégal de viande et d'animaux ou peut-être à des établissements de production de vaccin présente une importance particulière car le risque d'infection à partir de sources internes de virus existe encore en Europe où des politiques de lutte différentes sont appliquées contre la maladie tant dans les pays qui ne vaccinent pas que dans ceux qui vaccinent. En outre, les recherches préliminaires faites au Laboratoire mondial de référence de Pirbright (note d'information No. 34 du WRL) et au laboratoire IFFA-Mérieux sur les souches du type 0 isolées dans les foyers enregistrés en Europe en 1981 et 1982 (Autriche et Grèce 1981 et République fédérale d'Allemagne 1982) ont fait conclure à l'apparition de souches qui ne sont pas étroitement apparentées à la souche classique du sous-type 0₁. Ces résultats montrent donc qu'il existe un risque potentiel pour l'Europe.

* WRL, Pirbright, Royaume-Uni, laboratoire de Lindholm pour la fièvre aphteuse, Danemark.

Situation et campagnes dans le sud-est de l'Europe et en Anatolie

La situation est restée satisfaisante dans le sud-est de l'Europe durant la période 1981-82 et, exception faite pour les foyers de type 0 signalés en Grèce en août 1981, aucun autre cas n'a été enregistré dans la région (Grèce, Bulgarie et Thrace (Turquie d'Europe)). La campagne de vaccination a été exécutée dans la zone tampon du sud-est de l'Europe avec du vaccin fourni par la FAO et complété, en Thrace turque, par du vaccin produit à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara (voir point 2 (ii)).

Dans le reste de la Turquie, y compris l'Anatolie, la situation a été en gros la même que les années précédentes, avec 831 foyers signalés en 1981 et 589 en 1982. Seuls les types 0 et A22 ont été diagnostiqués en Turquie depuis 1974 (Tableau III). Le nombre des foyers signalés en Turquie doit être considéré au niveau des villages, ce qui accroît considérablement le nombre des animaux infectés ou concernés dans un foyer. On estime que plus d'un million de bovins doivent être considérés comme exposés à la maladie chaque année en Anatolie. Avec la quantité de vaccin produite chaque année à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara, la proportion du cheptel bovin total couvert par la vaccination en Turquie ne dépasse pas 4 à 5 pour cent (Tableau IIIa). L'Institut d'Ankara continue avec succès à fabriquer des vaccins anti-aphteux, dans la limite des quantités qu'il peut produire avec les installations existantes. Celles-ci ne permettent toutefois pas de couvrir les besoins de la Turquie pour exécuter un programme national de prophylaxie anti-aphteuse en cas de dégradation soudaine de la situation (Tableau IIIb). Le nouveau laboratoire de production de vaccin anti-aphteux devrait être terminé et entrer en service en 1984, sous réserve qu'une assistance soit fournie par la CEE (don de 1 million de dollars en 1979). Le Gouvernement turc a demandé 3 millions de dollars supplémentaires. Cette requête est à l'étude de la CEE. Comme l'a recommandé la Commission, la Turquie a accepté de collaborer avec l'Institut de la fièvre aphteuse de Brescia (Italie) en vue d'obtenir une assistance technique pour terminer le nouvel institut de la fièvre aphteuse et le rendre opérationnel.

La Bulgarie continue à être exempte de la maladie depuis 1973. Un programme de vaccination a été exécuté en 1981 et 1982 dans la zone tampon (à la frontière avec la Turquie), avec du vaccin de type 0/A22 fourni par l'intermédiaire de la FAO. Les travaux progressent rapidement dans le nouveau centre de production de vaccin anti-aphteux de Sliven. L'installation du système de sécurité et de l'équipement est en cours et devrait être terminée au milieu de 1983. Une assistance continue à être fournie dans le cadre du projet PNUD/FAO et le Secrétaire est étroitement associé à son exécution en qualité de conseiller technique principal.

Grèce - Les foyers de type 0 signalés en août 1981 dans un petit troupeau de bovins ont été immédiatement maîtrisés par l'abattage systématique et la vaccination en anneau. Les foyers ont été attribués au transport mécanique de virus par des personnes provenant de pays infectés, mais cela n'a pas été prouvé. La vaccination dans la zone tampon est exécutée avec du vaccin de type 0/A22 fourni par l'intermédiaire de la FAO. Le programme de vaccination exécuté dans la zone tampon d'Evros est le seul appliqué dans le pays (voir points 2(i) et (ii)).

Programme prophylactique en Europe

La politique d'abattage systématique, combinée avec la vaccination en anneau ou zonale dans les pays qui pratiquent la vaccination, a permis à plusieurs reprises de redresser rapidement la situation chaque fois que des foyers sporadiques se sont déclarés en Europe occidentale. Cette politique a aussi été appliquée dans les pays qui pratiquent la vaccination généralisée, comme la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal (depuis 1980) et Malte. Un programme de vaccination généralisée a été mené à bien en URSS, dans la République démocratique allemande et en Tchécoslovaquie, tandis qu'une vaccination zonale a été pratiquée en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie, à Chypre, en Turquie et en Grèce (zone tampon en Thrace) (Annexe 1).

Dans les autres parties d'Europe centrale, orientale et sud-orientale, le cheptel est resté une fois de plus sans protection jusqu'à ce que l'apparition de foyers de fièvre aphteuse rende nécessaires des interventions d'urgence. Le système prophylactique présente encore de grandes lacunes dans le sud-est de l'Europe,

A sa vingt-quatrième session tenue à Rome en 1981, la Commission a recommandé la poursuite des programmes de vaccination nationaux au cours des cinq prochaines années, ainsi qu'une vigilance efficace et constante pour déceler promptement les manifestations cliniques de la fièvre aphteuse et combattre la maladie sans tarder. Cette vigilance constante joue un rôle capital parmi les mesures sanitaires en vigueur dans chaque pays d'Europe, spécialement pour les pays qui ne pratiquent plus la vaccination prophylactique ou sur lesquels la maladie fait peser une menace constante parce qu'il existe des sources d'infection sur leur propre territoire ou parce qu'ils commercent avec des zones infectées.

TABLEAU I
 Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1981-1982
 (par pays, nombre de foyers et type de virus)

Pays	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
<u>1981</u>												
Autriche												
France	2C	1C	13-0 ₁									
Grèce								5.0 ₁				
Italie												
Portugal*			1C	1C	1A							
Royaume-Uni	160-C	84-C	27-C	29-C	2-C	1-C						
Espagne												
Turquie		2-C	1-0 ₂	3-C	2-A ₅				3-C			
URSS	0A ₂₂ 52	0A ₂₂ 55	0A ₂₂ 78	0A ₂₂ 78	0A ₂₂ 114	0A ₂₂ 136	0A ₂₂ 82	0A ₂₂ 61	0A ₂₂ 74	0A ₂₂ 56	0A ₂₂ 33	0A ₂₂ 15
	2-0	1-0	1-0			1-0			1-0	1-0	1-0	7-0A ₂₂
<u>1982</u>												
Espagne												
Danemark*				1-A								
Allemagne, Rép.dém.			11-0 ₁	10-0 ₁	1-0 ₁							
Allemagne, Rép.féd.			15-0 ₁	8-0 ₁					2-0 ₁			1-0 ₁
Turquie						1-0 ₁						
	27	21	34	31	73	74	76	66	49	81	36	36
URSS	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂	0A ₂₂
	2-0 ₁		1-0 ₁			1-0 ₁				1-0 ₁	2-0 ₁	2-0 ₁

Note: Espace en blanc = absence de foyers
 1983 * Danemark un foyer du type 0₁
 * Portugal un foyer du type A
 * Espagne quatre foyers type A

TABLEAU I/A
Foyers de fièvre aphteuse enregistrés en Europe de 1971 à 1982

Pays	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Suède (1966)												
Royaume-Uni				1							2	
Danemark												22
Pays-Bas	21	7		3	2		1					
Belgique	1			60	21	1						
France	8	2	1	89	2			1	25		17	
Allemagne, Rép.féd.	12	21	7	14	13	5	3	4		2		1
Suisse			1					1		1		
Autriche			1 651	7	1						2	
Italie	14	9	13	5	31	61	18	43	4	1	3	
Malte					24			10				
Espagne	508	361	353	244	90	29	26		7	4	18	
Portugal	1 055									576	303	
Allemagne, Rép.dém.	3					9	1	1		1		26
Pologne	1											
Tchécoslovaquie		11	17		1							
Hongrie		18										
Roumanie		12	1									
Bulgarie			3									
Yougoslavie		12	9	4				1				
Grèce	18	284	356	13		1	2				5	
Turquie	359	1 351	1 118	465	351	864	735	830	751	856	835	604
URSS	349	569	705	194	120	196	101	30	9	18	14	9
Total	2 349	2 657	4 235	1 099	656	1 166	885	923	796	1 459	1 199	663

NOTE D'INFORMATION NO. 34 DU WRL

Comparaison sérologique entre les souches de virus aphteux
du type 0 récemment découvertes au Danemark, en République
fédérale d'Allemagne et en République démocratique allemande

Des foyers aphteux du type 0 se sont déclarés dans l'île de Fünen (Danemark) en Mars et avril de cette année, ainsi que dans le sud-ouest de l'île de Zealand durant la première semaine de mai. Les premiers signes de maladie ont été signalés le 18 mars dans l'est de l'île de Fünen, chez des bovins; au milieu d'avril, 16 foyers s'étaient déclarés dans cette partie de l'île. Entre le milieu et la fin d'avril, la maladie a été signalée dans le nord de l'île. Au total, 21 foyers ont été dénombrés. Notes OIE DK 82/1/37; 2/42; 3/45; 6/55; 8/61; 9/64; 11/67; 13/70; 14/76; 15/80; 16/81; 17/90.

En République démocratique allemande, la fièvre aphteuse a été signalée chez des bovins le 14 mars à Murchin, dans la région de Neubrandenburg, dans le nord du pays, et la maladie a gagné ensuite les régions de Stralsund, Ribnitz-Damgarten et Rostock. Au total, 21 foyers ont été signalés entre le milieu de mars et la première semaine de mai, époque où a été signalé le dernier cas. Notes OIE DDR 82/2/38; 3/41; 4/49; 5/52; 6/56; 7/62; 9/72.

Un foyer unique a été enregistré au début de juin 1982 dans la République fédérale d'Allemagne, chez les porcs d'une ferme de Wuppertal (Rhénanie, Nord-Westphalie). Note OIE D 82/1/120.

Dans chacun de ces pays, les souches ont été identifiées comme appartenant au type 0, avant que des échantillons soient envoyés à Pirbright.

Les tests unilatéraux initiaux de séro-neutralisation et de fixation du complément ont indiqué que O/Danemark 1/82 appartenait au sous-groupe 0₁. Un antisérum spécifique a maintenant été préparé. Les résultats d'essais croisés de fixation du complément avec la souche danoise sont indiqués ci-après.

Les résultats d'investigations initiales unilatérales faites aussi sur les souches d'Allemagne occidentale et d'Allemagne orientale sont également donnés. Des antisérums spécifiques sont en voie de préparation pour ces souches.

Souches de référence

0₁ Campos: reçue en juin 1958 sous forme d'épithélium lingual bovin soumis à des passages en Amérique du Sud.

0₁ Lausanne: envoyée par le Dr Fontaine, IFFA, Mérieux, France.

0₂ Brescia: fournie par le Dr Traub, Tubingen, Allemagne. La souche 0₂ a causé des épidémies en Grande-Bretagne et en Europe entre 1937 et 1957.

0/Autriche 1/81: envoyée par le Professeur Kubin en mars 1981.

Souches sévissant sur le terrain

0/Danemark 1/82: reçue en mars 1982 et provenant d'un foyer dans l'île de Fünen.

0/Murchin/82: reçue en juin 1982. Le foyer s'était déclaré en mars 1982.

0/Wuppertal/82: reçue en juin 1982. Le foyer s'était déclaré en Nord-Westphalie, en Allemagne occidentale.

Conclusions

1. O/Danemark 1/82 appartient au sous-groupe O₁.
2. O/Murchin/82 semble se rattacher au sous-groupe O₁ mais ses liens de parenté avec les autres sont mal définis.
3. Les résultats préliminaires indiquent que O/Wuppertal/82 n'appartient pas au sous-groupe O₁ mais peut être apparenté à O/Autriche 1/81; les profils des deux souches semblent similaires, mais celui de la souche Wuppertal montre des réactions plus faibles.

Résultats

Virus Sérums	O ₁ Campos	O ₁ Lausanne	O ₂ Brescia	O/Autriche 1/82	O/Danemark 1/82	O/Murchin 82	O/Wuppertal 82
O ₁ CAMPOS	<u>1.0</u>	0.58	0.17	0.52	0.85	0.70	0.38
O ₁ LAUSANNE	0.53	<u>1.0</u>	0.22	0.33	1.01	0.44	0.19
O ₂ BRESCIA	0.50	0.37	<u>1.0</u>	0.21	0.67	0.42	0.23
O/AUTRICHE 1/81	0.39	0.32	0.39	<u>1.0</u>	0.33	0.52	0.56
O/DANEMARK 1/82	0.84	0.84	0.16	0.37	<u>1.0</u>	0.53	0.28

Parenté antigénique (R%) de O/Danemark 1/82 avec les souches suivantes:

O ₁ Campos	84 %
O ₁ Lausanne	92 %
O ₂ Brescia	33 %
O/Autriche 1/81	35 %

TABLEAU III

Répartition mensuelle des foyers de fièvre aphteuse au cours des 10 dernières années

Année	Janvier	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Type
1973	45	20	39	102	203	293	138	130	78	26	27	17	1118	O ₁ - A ₂₂ - ASIA
1974	14	14	13	29	31	66	56	44	67	64	49	18	465	O ₁ - A ₂₂ -
1975	17	15	9	16	32	35	57	48	44	30	36	22	361	O ₁ - A ₂₂ -
1976	24	14	21	43	112	233	129	93	65	45	46	39	864	O ₁ - A ₂₂ -
1977	60	51	68	73	90	107	64	64	54	43	37	22	733	O ₁ - A ₂₂ -
1978	26	27	27	27	59	98	108	123	125	104	65	35	824	O ₁ - A ₂₂ -
1979	32	21	31	59	131	120	87	86	74	52	35	27	755	O ₁ - A ₂₂ -
1980	15	14	47	42	78	116	99	65	111	120	103	46	856	O ₁ - A ₂₂ -
1981	52	56	76	78	114	136	82	61	74	56	33	15	838	O ₁ - A ₂₂ -
1982	27	21	34	31	73	74	76	66	54	81	36	16	589	O ₁ - A ₂₂ -

TABLEAU IIIa

Nombre d'animaux vaccinés au cours des 10 dernières années

Année	Bovins	Animaux vaccinés		Type de vaccin utilisé
		Ovins et caprins	Total	
1973	2 626 446	5 028 784	9 372 931	0 ₁ - A ₂₂ -ASIA ₁
1974	1 743 821	3 318 935	5 062 776	"
1975	1 998 636	2 013 952	4 003 288	"
1976	3 556 360	6 672 630	10 003 288	"
1977	2 116 105	3 051 907	5 168 012	"
1978	1 519 763	2 097 686	3 617 449	0 ₁ - A ₂₂
1979	1 514 652	1 932 044	3 446 322	"
1980	1 654 307	2 372 463	4 026 770	"
1981	1 952 599	3 613 241	5 565 840	"
1982	1 807 692	3 201 480	4 009 172	"

Pourcentage d'animaux vaccinés: 4,9

TABLEAU IIIb

Production de vaccins à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara

Année	Production de vaccin Doses bovines monovalentes
1973	7 734 280
1974	2 257 000
1975	8 675 000
1976	7 450 000
1977	6 165 000
1978	1 965 000
1979	4 825 000
1980	6 700 000
1981	7 250 000
1982	5 950 000

LA PROPHYLAXIE ANTI-APTEUSE EN EUROPE EN 1981-1982

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Pays-Bas	Tous les bovins de plus de 4 mois Vaccins OAC	Du 1 ^{er} déc. au 1 ^{er} mars	Tout le pays depuis 1953	Trivalent O ₁ /A ₁₀ /C (Frenkel) Vaccin + injection: FL. 4,5 (1) (5cc)	Au moins 5 DP ₅₀ bovines. Résistance à la généralisation après épreuve intralinguale avec 10 000 DP ₅₀ bovines. Les DP ₅₀ sont calculées chez trois groupes de cinq bovins. Résultats des contrôles de puissance: environ 10 DP ₅₀ bovines par valence.
	<u>1981</u> Bovins: 4 218 000				
	<u>1982</u> Bovins: 4 191 000				
Belgique	Tous les bovins de plus de 3 mois. L'intervalle maximum entre deux vaccinations consécutives est 13 mois	Du 1 ^{er} déc. au 31 mars	Tout le pays depuis 1962	Trivalent OAC (O ₁ , A ₅ , C ₂) Bovines: 5 cc Ovines: 2 cc 25 Fr. B. (1)	Plus de 5 DP ₅₀ bovines, 1 ^{ère} épreuve étant faite avec 10 000 DI ₅₀ par voie intralinguale.
	<u>1981</u> Bovins: 2 300 000				
	<u>1982</u> Bovins: 2 300 000				

Note: (1) Coût du vaccin et de la vaccination à la charge du propriétaire

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Luxembourg	Tous les bovins âgés de plus de 2 mois	Du 1 ^{er} déc. au 31 jan.	Tout le pays depuis 1966	Trivalent OAC (O ₁ , A ₅ , C ₂) Bovines: 5cc Coût: 17 Fr. B. (1)	Plus de 5 DP ₅₀ bovines, l'épreuve étant faite avec 10 000 DI ₅₀ par voie intralinguale.
	<u>1981</u> Bovins: 195 000				
France	A. Tous les bovins de plus de 6 mois	Toute l'année mais surtout de nov. à mai	A. Tout le pays depuis 1962	Trivalent OAC (A Allier 1960, O Lausanne 1965, C Vosges 1960)	Principe: 85 pour cent de protection chez les bovins contre la généralisation par épreuve intralinguale.
	B. Tous les ovins et caprins de plus de 3 mois	Avant la transhumance	B. Les départements frontaliers pyrénéens	Bovines: 5 cc Ovines: cc Prix: Fr.F. (dose triv.) (2)	Méthodes et minimums: Indice K (Lucam) = 1,2 Indice C = 10 ₁ Indice S = 10 ₁
	<u>1981</u> Bovins: 19 695 000 Ovins et caprins: 645 000 Porcins: 200		1981 programme de vaccination comme en 1980; vaccination en anneau supplémentaire dans les zones infectées, c'est-à-dire Pyrénées Atlantiques (type C) et Côtes du Nord, Manche (type O ₁).		Le vaccin est produit en France contrôlé par le L.N.P., Lyons
	<u>1982</u>				

Note: (1) vaccin gratuit; coût de la vaccination (17 Fr. B.) partagé entre l'Etat (7 Fr. B.) et le propriétaire (10 Fr. B.)
 (2) vaccination des bovins entièrement à la charge du propriétaire

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Suisse	Tous les bovins nés avant le 1er janvier	Du 15 fév. au 15 mai	<u>Tout le pays depuis 1966</u>	Trivalent OAC Coût du vaccin: 1,60 Fr. S. (1) Coût de la vaccination: 1,70 Fr.S.	Vaccins presque tous importés de France.
	<u>1981</u> Bovins: 1 640 395 <u>1982</u> Bovins: 1 700 000				
République fédérale d'Allemagne	Tous les bovins de plus de 4 mois <u>1981-1982</u> Même politique	Fin de l'hiver avant l'admission au pâturage	<u>Tout le pays depuis 1965</u>	Trivalent OAC (O ₁ / A ₅ / C) Dose: 5 cc Coût: 3 DM (2)	On éprouve trois bovins par type en frottant une suspension de virus sur la langue. Aucune généralisation admise.
République démocratique d'Allemagne	Tous les bovins de plus de 5 mois <u>Mars - Avril 1982</u> Bovins: 1 000 000 vaccin type 0 (3) <u>1981 - 1982</u> Bovins:	Du 1er oct. au 31 déc.	<u>Tout le pays depuis 1950</u>	Trivalent OAC Dose: 5 ml	

Notes: (1) vaccin et injection (total 3,30 Fr. S.) gratuits pour le propriétaire
 (2) dans certains "Lander", la vaccination est gratuite tandis que dans d'autres 50 pour cent des frais sont à la charge du propriétaire
 (3) vaccin et injection gratuits pour le propriétaire

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINES	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Portugal	Bovins de plus de 3 mois. Ovins et caprins de plus de 2 mois Porcins de plus de 2 mois.	A. Printemps B. Automne (revaccination)	Tout le pays	Trivalent OAC et monovalent C importés 15 escudos/dose	DP ₅₀ selon code international. Bons résultats.
	<u>1981</u> Bovins: 1 005 563 Porcins: 251 787 Ovins: 40 370 Caprins: 16 081	<u>1982</u> 542 375 173 885 14 959			
Italie	A. Tous les bovins âgés de plus de 3 mois. B. Bovins, ovins et caprins envoyés à l'alpage.	A. Du 15 sept. au 15 déc. B. Du 1er avril au 30 juin	Tout le pays depuis 1968 Ovins et caprins: tout le territoire de la Sicile.	Trivalent OAC (O ₁ /A ₇ /C) (1) 5 cc	8 DP ₅₀ mesurées sur bovins (3 groupes de 5 bovins par valence; dilutions 1:1; 1:4; 1:16 en tampon)
	<u>1981/82*</u> Bovins: 8 000 000 Ov. et capr. 600 000 <u>1982/83</u> Bovins: 8 500 000 Ov. et capr. 2 500 000			<u>1981/82*</u> Lire 150 la dose Coût total: 9 000 000 000 <u>1982/83</u> Lire 350 la dose Coût total: 8 824 000 000	

Note: (1) les vaccins et la vaccination sont payés par l'Etat

* pour des raisons administratives, le programme de vaccination a pris fin au printemps de 1982

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Espagne	<p>A. Tous les bovins âgés de plus de 4 mois. Ovins et caprins destinés au transport.</p> <p>B. Porcins: obligatoire pour les reproducteurs et tous les animaux en cas d'un foyer.</p>	<p>A. Printemps (et automne) dans les provinces frontalières.</p> <p>B. Deux fois par an pour les reproducteurs</p>	<p>Tout le pays</p> <p>25 km au tour du foyer</p>	<p>A. Trivalent OAC 20 pst. la dose (1)</p> <p>B. Deux types utilisés: vaccin huileux et vaccin au DEAE 40 pst. la dose</p> <p>C. Vaccin huileux monovalent C 16 pst. la dose</p>	<p>Détermination de la DP bovine comme méthode de référence. Routine: deux animaux vaccinés sont éprouvés avec des souches naturelles; tous deux doivent rester protégés. Résultats: très satisfaisants chez les porcs.</p>
	<p>1981</p> <p>Bovins: 2 868 776</p> <p>Porcins: 4 761 960</p> <p>Ovins et caprins: 931 849</p> <p>1982</p> <p>Bovins: 2 387 000</p> <p>Porcins: 4 116 532</p> <p>Ovins et caprins: 777 800</p>				

Note: (1) vaccin gratuit à 50 pour cent; vaccination payée par le propriétaire (en cas de vaccination obligatoire seulement)

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
U.R.S.S.	Bovins de plus de 4 mois, ovins et caprins de plus d'un mois. Porcins de plus de 2 mois.	Début printemps et automne.	Transcaucasie, Kazakhstan, Asie Moyenne et régions frontalières de la Russie et de l'Ukraine	Surtout vaccins monovalents et trivalents. Dose bovine: 5 cc monovalent: 9 Kopecks trivalent: 27 Kopecks	Durée de protection requise: 6 mois
	<u>1981</u>				
	Bovins: 76 070 140 Ovins: 61 972 269 Caprins: 1 354 917				
	<u>1982</u>				
	Bovins: 83 769 144 Ovins: 37 906 863 Porcins: 2 385 662				
		Bovins et ovins âgés de plus de 2 mois. Les porcins ne sont pas vaccinés.	Deux programmes: printemps et automnes	Provinces frontalières de l'est.	Trivalent OAC (1) Dose bovine: 5 cc " ovine : 3 cc
Hongrie	<u>1981</u> Bovins: 372 803 Ovins: 914 652 <u>1982</u> Bovins: 371 159 Ovins: 923 593				

Note: (1) vaccin et vaccination gratuits pour le propriétaire

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION				VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose Bovine	Puissance requise et résultats	
Tchéco-slovaquie	A. Tous les bovins âgés de plus de 3 mois. B. Les ovins, caprins et porcins adultes. 1982 Bovins: 4 800 000 Porcins: 750 000 Ovins: 600 000 Caprins: 4 500	Toute l'année	Tout le pays	Trivalent OAC	On éprouve 5 bovins par type en frottant une suspension de virus sur la langue. Une seule généralisation est tolérée.	
Danemark	Prohibition	totale de vaccination	depuis le 1er janvier 1977			
Autriche	Bovins, ovins, caprins et porcins 1981* Bovins: 200 000 Porcins: 310 000 1982 Bovins: 90 000 Ovins: 4 000	A. Automne B. Printemps	Autour de l'Institut de la fièvre aphteuse (Vienne) Animaux qui seront conduits aux alpages *Vaccination en anneau dans un rayon de 30 km autour des villages infectés en Basse-Autriche. Foyer du type 0 en mars 1981.	OAC Bovins: 10 ml Ovins: 5 ml 15 schillings (1)	3 bovins vaccinés avec 0,5 ml et 3 bovins vaccinés avec 2 ml de vaccin monovalent sont éprouvés par voie intralinguale avec 10 000 DI ₅₀ Nombre maximum de généralisation tolérées: 2.	

Note: (1) vaccin et vaccination gratuits pour le propriétaire

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Turquie	<p>Bovins, buffles, ovins et caprins âgés de plus de 4 mois.</p> <p><u>1981</u> bovins: 1 901 716 ovins: 3 377 543</p> <p><u>1982</u> bovins: 1 807 692 ovins: 3 201 480</p>	<p>Mars-mai dans les zones tampons. Vaccination en anneau toute l'année</p> <p>Automne - jeunes animaux dans les zones tampons en Thrace</p>	<p>A. Thrace turque, y compris province d'Istanbul et Celibolu</p> <p>B. Zones frontalières en Anatolie (est et sud)</p> <p>C. Fermes d'Etat, exploitations laitières, parcs d'engraissement et autres zones exposées</p>	<p>O₁ / A22 en 1981</p>	<p>9 bovins par lot de vaccin (3 pour chaque type) éprouvés par voie intralinguale (6 témoins).</p>
Grèce	<p>Bovins, ovins et caprins âgés de plus de 3 mois</p> <p><u>1981</u> bovins: 22 772 ovins/capr.: 80 033</p> <p><u>1982</u> bovins: 17 509 ov./capr.: 39 480</p>	<p>Printemps</p>	<p>Zones frontalières en Thrace greque</p> <p>Vaccination en anneau autour des foyers en août 1981.</p> <p>1 766 000 Drs. versés en indemnités</p>	<p>Vaccin bivalent O₁/A22 fourni par l'intermédiaire de la FAO</p> <p>Vaccin monovalent O₁/Grèce/72 de production locale</p>	<p>Puissance évaluée sur cobaye, la dose protectrice ne devant pas être inférieure à 0,3 ml. (dose monovalente bovine: 3 ml.)</p> <p>Souches européennes classiques. Stock de réserve. Production de <u>Laboratoire de Fièvre Aphteuse d'Athènes</u></p>

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION				VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats	
Bulgarie	Bovins et ovins plus de 3 mois. <u>1981</u> bovins: 195 000 <u>1982</u> bovins: 190 000	Printemps	Zones tampons de 30 km le long des frontières avec la Turquie et la Grèce et aux postes frontières	Bivalente O ₁ /A ₂₂ (vacc. de la FAO) aux frontières avec la Turquie. Triv. O, A ₅ , C ailleurs (1)	100% de protection contre la généralisation chez 4 bovins. Epreuve intralinguale avec 10 000 DI ₅₀ . Indice de séroneutralisation supérieur à 3.	
Roumanie	Bovins et ovins âgés de plus de 6 mois. <u>1981</u> bovins: 1 245 016 ovins: 1 431 931 porcins: 247 937 <u>1982</u> bovins: 1 320 652 ovins: 468 195 porcins: 300 080	Deux fois par an (à 6 mois d'intervalle); les jeunes bovins sont revaccinés au bout de 15-21 jours.	Régions frontalières de l'ouest du sud et du sud-est.	Vaccins monovalents produits contre O ₁ , A ₅ , C. Prix par dose: 4.32 lei.	La dose monovalente ordinaire doit contenir 8 DP ₅₀ bovines. Résultats satisfaisants.	

Note: (1) Vaccin et vaccination gratuits pour le propriétaire

Pays	PROGRAMMES DE VACCINATION			VACCINS	
	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Territoire couvert par la vaccination	Valence Coût de la dose bovine	Puissance requise et résultats
Yougoslavie	Bovins de plus de 7 mois destinés à l'exportation. <u>1981</u> bovins: 97 768 <u>1982</u> bovins: 52 075	Toute l'année		Trivalent OAC Dose: 5 ml.	
Chypre	Tous les bovins de plus de 6 mois. Ovins et caprins de plus de 3 mois. <u>1981</u> bovins: 11 024 ovins: 182 056 capr.: 75 108 <u>1982</u> bovins: 10 306 ovins: 15 906 capr.: 66 475	Début printemps et automne	Tout le pays au sud avec O ₁ /A22.		
Malte	Bovins, ovins et caprins. <u>1981</u> bovins: 11 225 ovins: 801 capr.: 4 141	Hiver et printemps <u>1982</u> bov.: 9 920 ov.: 3 839	Double vaccination dans tout le pays en 1978/79. Tout le pays depuis 1980.	Vaccin OAC (Italie)	

Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe

Les campagnes de vaccination menées en Europe du Sud-est pour entretenir les zones tampons et pour prévenir l'introduction de types exotiques de virus aphteux en provenance de l'Anatolie, de la Turquie et du Proche-Orient ont continué à bénéficier d'un soutien sous forme de vaccins achetés par la FAO avec des fonds provenant de pays appartenant ou non à la CEE.

En 1981, 640 000 doses de vaccin anti-aphteux bivalent A₂₂/O pour un coût de 292 500 dollars E.U., ont été distribuées pour la campagne de vaccination printanière en Thrace, aux pays suivants: Turquie 400 000 doses, Bulgarie 200 000 doses et Grèce 50 000 doses. En réponse aux demandes adressées par les directeurs des services vétérinaires des trois pays responsables de l'entretien de la zone tampon de Thrace, et vu la situation épizootiologique en Turquie et au Proche-Orient, 700 000 doses de vaccin bivalent A₂₂/O ont été distribuées en mars 1982 comme suit: 400 000 doses à la Turquie, 250 000 doses à la Bulgarie et 50 000 doses à la Grèce. Le vaccin a été fourni par les laboratoires IFFA de Téhéran pour un coût de 343 000 dollars Etats-Unis. La même quantité de vaccin a été commandée pour les campagnes de vaccination qui seront menées en 1983.

Entretien de la zone tampon en Thrace

A sa vingt-quatrième session tenue à Rome en avril 1981, la Commission s'est sérieusement posé la question de savoir s'il était nécessaire de poursuivre les campagnes de vaccination en Thrace. Elle est convenue que des fonds supplémentaires seront nécessaires pour poursuivre les campagnes en Thrace jusqu'en 1984, date à laquelle la Turquie devrait pouvoir entretenir elle-même la zone tampon grâce aux vaccins produits par le nouvel institut anti-aphteux d'Ankara. Suivant la recommandation de la Commission, la FAO a donc demandé une aide financière supplémentaire à des pays appartenant ou non à la CEE afin de pouvoir mener à bien les campagnes entreprises en 1983 et 1984.

Selon les estimations, 1 400 000 doses de vaccin bivalent seront nécessaires pour les campagnes de 1982/84, ce qui représente un coût approximatif de 800 000 dollars Etats-Unis. Ce montant a pu être rassemblé grâce à la réaction généreuse de pays appartenant ou non à la CEE à l'appel de fonds lancé par le Directeur général (voir la déclaration ci-jointe).

Infrastructure de production de vaccin anti-aphteux en Europe du sud-est

L'objectif des campagnes menées jusqu'à présent avec une aide internationale dans le Sud-est de l'Europe était de parvenir à l'autosuffisance de la région en vaccin de façon à ce que les pays en cause (Bulgarie, Grèce et Turquie) puissent assurer eux-même l'entretien de la zone tampon de Thrace dans leurs territoires. Depuis le début des opérations en 1962, et jusqu'en 1982, 29 campagnes de vaccination ont été menées, ce qui a représenté 23 millions de doses de vaccin anti-aphteux qui ont été fournies par la FAO.

Plusieurs pays européens ont également donné des vaccins à titre d'aide bilatérale. Au total, les contributions en espèces ou sous forme de vaccins faites à la FAO pendant cette période par des pays appartenant ou non à la CEE se sont élevées à 8 millions de dollars. Les campagnes se poursuivront jusqu'en 1984, et même probablement au delà si la Turquie ne parvient pas à cette date à mener les campagnes en Thrace avec des vaccins produits par le laboratoire anti-aphteux d'Ankara. A cet égard, la situation épizootiologique en ce qui concerne la fièvre aphteuse au Proche-Orient sera également un facteur déterminant.

La situation actuelle du point de vue de la production de vaccin anti-aphteux dans les pays qui doivent assurer l'entretien de la zone tampon de Thrace est la suivante:

Grèce: L'Institut anti-aphteux d'Athènes est bien équipé: le vaccin est produit en culture tissulaire dans des flacons et en suspension, en quantités suffisantes pour répondre aux besoins du pays en cas d'urgence. La livraison de vaccin exotique par la FAO à la Grèce en vue de l'entretien de la zone tampon à Evros évite à ce pays de devoir procéder lui-même à la manutention de virus exotique pour la production de vaccin. Le laboratoire anti-aphteux continue à produire du vaccin en utilisant des types traditionnels de virus stockés pour les cas d'urgence.

Bulgarie: Les objectifs visés lors de la création d'une unité anti-aphteuse pilote à Sofia grâce à des fonds du projet PNUD/FAO ayant été atteints, cette unité a maintenant été transférée dans les locaux des laboratoires Sliven, qui occupent un bâtiment de construction récente. De l'équipement supplémentaire a été fourni pour la production de vaccin à grande échelle et un contrat en vue de l'installation d'un système de sécurité dans les zones infectées pour un coût de 384 000 dollars Etats-Unis a été signé par la FAO avec une firme italienne. Le Gouvernement bulgare fait tout son possible pour achever le nouveau centre anti-aphteux qui devrait être opérationnel en 1983. La production annuelle du centre est estimée à 10 millions de doses de vaccin monovalent.

Turquie: Le problème de la qualité de l'eau qui depuis 1974 a toujours constitué un gros obstacle, ayant été résolu, la production de vaccin s'effectue maintenant au rythme de quelque 1,5 million de doses de vaccin monovalent par mois. Ce vaccin a été utilisé pour mener à bien les campagnes de vaccination dans la zone tampon ainsi que pour les opérations d'urgence contre des foyers de fièvre aphteuse en Anatolie; mais les installations dont dispose actuellement le laboratoire ne permettent pas de produire les quantités de vaccin nécessaires pour répondre aux besoins de la lutte anti-aphteuse dans l'ensemble de la Turquie. La construction du nouvel institut conçu pour la production de vaccin à grande échelle (40 millions de doses de vaccin monovalent) est presque achevée, grâce à l'aide financière du gouvernement. Le projet FAO d'aide à cet institut a pris fin en décembre 1981, mais le programme de coopération technique de l'Organisation lui donnera une assistance jusqu'à la fin de 1982.

Ou est convaincu que le Gouvernement turc continuera à accorder la priorité à l'Institut anti-aphteux d'Ankara afin qu'il soit achevé et qu'il puisse remplir sa mission. La continuation de l'aide du PNUD et de la FAO comme de la CEE et d'autres organisations internationales est essentielle pour que les objectifs de cet institut puissent être atteints.

La question de l'assistance future à l'Institut anti-aphteux d'Ankara a été examinée à la réunion tripartite sur le projet anti-aphteux TUR/71/549, qui s'est tenue le 30 juin 1981 à Ankara. Le Secrétaire a rappelé au PNUD ainsi qu'aux représentants de Gouvernement qu'il était très inquiet à l'idée d'une éventuelle interruption de l'aide du PNUD dans un moment aussi critique que l'est la transition entre la phase pilote et la production de vaccin anti-aphteux à l'échelle industrielle. La CEE étudie actuellement une nouvelle demande d'équipement - pour une valeur de 3 millions de dollars - présentée par la Turquie. Une aide, quelle qu'en soit l'origine, est essentielle pour permettre à la Turquie de parvenir plus vite à la production de vaccin anti-aphteux à l'échelle industrielle, ce qui permettrait de réduire les dépenses encourues pour la fourniture de vaccin aux fins de l'entretien de la zone tampon en Thrace. La décision prise par le Gouvernement turc de demander la collaboration technique d'un institut anti-aphteux européen pour assurer le bon fonctionnement du nouvel institut d'Ankara facilitera l'obtention d'une assistance complémentaire de la part de la CEE.

Annexe 1

Rapport de la Réunion du Comité Consultatif CEE/OAA/OIE pour les campagnes
contre la fièvre aphteuse dans le sud-est de l'Europe

Bruxelles, le 25 mars 1982

Ont participé à cette réunion:

OAA: Le Dr. van den Berg, Président de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, Le Dr. Stouraitis, Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

OIE: Le Dr. Leunen, Secrétaire de la Commission permanente pour la fièvre aphteuse de l'OIE en remplacement du Dr. Blajan, Directeur général de l'OIE.

CEE: Dr. Bendixen, Chef de Division à la Direction générale de l'Agriculture
Dr. Contardo, Administrateur principal " " "
Dr. Masia, " " " " "

1. Le Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse distribue un document qui décrit le déroulement à partir du mois d'avril 1981, date à laquelle a eu lieu la XXIV Session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, des campagnes de vaccination dans les zones tampon du sud-est européen, les prévisions pour la continuation de ces campagnes ainsi que les dépenses effectuées à ce jour pour celles-ci à charge du TF 9111, où sont déposées les sommes versées à la FAO par la CEE en faveur de ces campagnes.

Le Dr. Stouraitis fait un exposé sur la situation existante en ce moment du point de vue de la fièvre aphteuse:

La campagne de vaccination a été effectuée en 1981 avec un vaccin bivalent A22/0. Les quantités de vaccin suivantes ont été distribuées: 400 000 doses à la Turquie, 200 000 doses à la Bulgarie et 50 000 doses à la Grèce; la valeur de ces vaccins s'élève à 292 500 dollars.

La vaccination est en cours en ce moment avec, également, le vaccin bivalent A22/0 qui a été distribuée dans les proportions suivantes: 400 000 doses à la Turquie, 250 000 doses à la Bulgarie, 50 000 doses à la Grèce; la valeur de vaccin s'élève à 343 000 dollars.

2. L'incidence de la fièvre aphteuse dans le sud-est européen et au Proche-Orient a été examiné. On a constaté que la maladie est absente de la Trace turque depuis 1978; les autres parties de la zone tampon du sud-est européen sont restées indemnes. Des foyers de la fièvre aphteuse signalés en Grèce au mois d'août 1981 en dehors de la zone tampon, ont été éliminés très rapidement.

3. La maladie à virus A22, 0 et ASIA-1 a été constatée en 1981 au Proche-Orient; il y a des motifs de penser que le virus ASIA-1 constitue une menace supplémentaire pour le sud-est européen.

Les participants à la réunion approuvent le programme de vaccination dans les zones tampons établies par la FAO et recommandé par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse; ils estiment que ce programme doit être poursuivi jusqu'au moins 1984 ainsi qu'il avait été proposé par la FAO. Afin de recueillir le fonds nécessaire à l'achat du vaccin, la FAO adressa dernièrement une demande à la CEE ainsi que aux autres Etats Européens non-membres de la CEE. La poursuite de la campagne au-delà de 1984 ainsi que les modalités de réalisation seront examinées en temps utile en tenant compte à ce moment là notamment de la situation épizootologique de point de vue de la fièvre aphteuse qui existera dans le sud-est européen et le Proche-Orient.

Le Président et le Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse informent les participants de leur visite faite récemment en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie; ils expriment leur satisfaction au sujet du laboratoire de la fièvre aphteuse de Bucarest ainsi que pour les progrès réalisés en Turquie et en Bulgarie pour les développements de leur nouvel institut de la fièvre aphteuse.

Les participants soulignent encore une fois la nécessité que les pays frappés par la fièvre aphteuse signalent immédiatement, conformément aux recommandations ou aux conventions internationales, l'apparition de la maladie sur leur territoire de manière à ce que les pays intéressés puissent prendre les mesures nécessaires pour éviter l'introduction de la maladie sur leur territoire, et envoient le matériel pathologique pour le typage de virus au Laboratoire mondial de référence, Pirbright, R.U.

Les participants procèdent à un échange de vues et d'informations sur la situation existante en ce moment de point de vue de la fièvre aphteuse en Europe ainsi que sur le problème de la stratégie générale à suivre pour protéger l'Europe contre cette maladie.

Dr. Stouraitis soulève le problème de la création d'une banque de vaccin antiaphteux pour les pays européens, qu'ils soient membres ou non de la CEE avec la collaboration de la OAA, l'OIE et la CEE; il exprime le souhait que la CEE prenne en considération ce problème afin d'aboutir à la réalisation de ce moyen de protection contre la fièvre aphteuse en Europe.

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPUIS L'APPEL LANCE PAR LE DIRECTEUR GENERAL EN 1978
FONDS FIDUCIAIRES 9111 (CEE) ET 9097 (NON CEE)

<u>TF 9097</u>			
Recettes	\$EU	Dépenses	\$EU
Solde 31/12/81	349 915.00		
Contributions 1982		Voyages relatifs aux foyers de FA au Danemark	1 628.00
- Autriche	25 940.00	Achat de vaccins pour combler le déficit sous TF 9111(CEE)	163 000.00
- Norvège	9 437.00	Dépenses imprévues	136.00
Intérêts 1982	41 308.00		
	<u>426 600.00</u>		<u>164 764.00</u>
Solde 31/12/82	261 836.00		
Contributions 1983 (jusqu'au 31/3/83)			
- Yougoslavie	16 623.00		
- Finlande	14 956.00		
- Suède	9 555.00		
Remboursement des fonds transférés à TF 9111 au cours de 1982	163 000.00		
Solde 31/3/83	<u>465 970.00</u>		
<u>TF 9111 (CEE)</u>			
Solde 31/12/81	233 284.00	Voyages officiels - campagnes	1 497.00
Contributions 1982	-	Vaccins (163 000 \$EU prélevés sur TF 9097)	180 000.00
		Dépenses imprévues	90.00
	<u>233 284.00</u>		<u>181 587.00</u>
Solde 31/12/82	49 158.00		
Contributions 1983	486 384.00	700 doses vaccin biv. A22/01 (Bulgarie/Grèce/Turquie pour campagne printemps 1983)	350 000.00
(paiement de ECU 300 000 à venir)		Remboursement TF 9097 des fonds fournis pour campagnes 1982	163 000.00
	<u>535 542.00</u>		<u>513 000.00</u>
Solde 31/3/83	22 542.00		

1/ Etat des recettes et des dépenses pour 1981 inclu dans le rapport de la 44ème session du Comité exécutif (Avril 1982)

La zone tampon dans le sud-est de l'Europe 1962-1963

Note du Secrétaire

La création et le maintien d'une zone tampon dans le sud-est de l'Europe pendant plus de vingt ans ont contribué dans une mesure déterminante à protéger le continent européen contre les invasions des types exotiques de virus aphteux. Les mesures prises par la FAO en 1962 et poursuivies par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, conseillée par le Comité tripartite FAO/CEE/OIE, ont été appliquées avec succès avec la participation de la CEE et de pays non membres de la CEE, moyennant la fourniture d'une aide financière et technique et grâce à la prompte réaction des pays directement concernés ou menacés par la maladie. Depuis 1963, époque à laquelle a été créée la zone tampon, quatre types de virus aphteux exotiques ont sérieusement menacé le continent européen et, si celui-ci a réussi à se protéger contre l'invasion de ces virus, c'est grâce à l'intervention rapide de la FAO et de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, ainsi qu'aux vaccins et aux fonds généreusement fournis par la CEE et par des pays non membres de la CEE. Ces campagnes ont été non seulement un exemple remarquable de solidarité internationale mais elles ont aussi démontré l'utilité d'une action concertée et d'une coopération internationale pour combattre la maladie. Depuis le lancement de ces campagnes, 23 363 000 doses de vaccin, d'une valeur de 9 359 832 dollars, ont été fournies par l'entremise de la FAO. On trouvera ci-joint un bref tableau des contributions versées et des vaccins fournis aux pays concernés.

Le coût a été négligeable si l'on tient compte des avantages retirés par toute l'Europe de l'établissement dans le sud-est du continent d'un cordon sanitaire contre les infiltrations continues de virus aphteux exotiques. L'utilité de cette campagne est encore plus évidente si l'on considère les pertes économiques résultant d'une épizootie en Europe. Par exemple, les dépenses que le Danemark a dû faire en 1982 pour combattre et éliminer les foyers de fièvre aphteuse qui avaient éclaté dans ce pays ont été estimées à environ 40 000 000 de dollars. Comme la situation reste menaçante dans le sud-est de l'Europe, à cause de la présence de virus aphteux exotiques en Turquie et au Proche Orient, la campagne devrait être poursuivie et étendue probablement à d'autres zones névralgiques d'Europe, spécialement aujourd'hui où de nombreux pays européens vont sans doute abandonner la politique de vaccination.

A - Contributions 1963 - 1983

\$ E.U.

De la CEE (FAO TF 9111)	5 671 296
De pays non membres de la CEE (FAO TF 9097)	1 672 536
	<hr/>
	7 343 832

Il faut ajouter à ce montant:

1) Contribution du Royaume Uni en vaccins	804 000
2) FAO, Fonds européens et Commission européenne	312 000
3) Vaccins donnés par la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume Uni, pour un montant équivalent à	450 000
4) Dons de vaccins	450 000
	<hr/>
Total général	<u>9 359 832</u>

B - Non inclus

Aide PNUD/FAO pour l'aménagement de laboratoires de production de vaccins anti-aphteux en Turquie de 1969 à 1982, en Bulgarie de 1977 à 1983 et en Grèce (consultants et équipement).

NOTE: Des précisions sur la campagne sont données dans l'exposé présenté par le Dr. Boldrini au Congrès vétérinaire mondial de Salonique en 1975.

Fourniture de vaccin anti-aphteux pour maintenir la zone tampon
contre les virus aphteux exotiques dans le sud-est
de l'Europe - 1962 - 1983

Année	Type de vaccin fourni	Doses de vaccin fournies chaque année aux pays concernés			Campagnes
		Turquie	Bulgarie :	Grèce	
1962	SAT-1	165 000	100 000	290 000	
1963	SAT-1/0	650 000	600 000	920 000	SAT-1
1964	SAT-1/0	2 512 000	400 000	400 000	
				(150 000 Chypre)	
1965	SAT-1/A22	1 700 000	550 000	600 000	
1966	SAT-1/A22	600 000	160 000	160 000	SAT-1/A22
1967	A22	1 045 000	180 000	220 000	
1968	A22/0	1 000 000	190 000	230 000	
1969	0/C	600 000	-	-	A22
1970	A22/C (A/Grèce 1969)	120 000	-	200 000	
1971	Campagne de vaccination exécutée par les pays concernés - Aucune fourniture de vaccin de la part de la FAO				
1972	A22			301 000	
1973	A22/ASIA-1	200 000	350 000	200 000	
1974	A22/ASIA-1	1 150 000	200 000	400 000	A22/ASIA-1
				(150 000 Chypre)	
1975	A22/ASIA-1	250 000	250 000	350 000	
1976	A22/ASIA-1	400 000	300 000	150 000	
1977	A22/ASIA-1/0	240 000	170 000	190 000	
1978	A22/0	400 000 (+200 000 type 0)	180 000	120 000	
1979	A22/0	450 000	200 000	50 000	
1980	A22/0	450 000	200 000	70 000	A22/0
1981	A22/0	400 000	200 000	50 000	
1982	A22/0	400 000	250 000	50 000	
1983	A22/0	400 000	250 000	50 000	
		13 332 000	4 730 000	5 301 000	

Au total, 23 363 000 doses de vaccin ont été fournies à la Turquie, à la Bulgarie et à la Grèce, entre 1963 et 1983.

Annexe 3

Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions présentant un intérêt particulier pour l'Europe, Proche-Orient et Afrique du Nord

Le Proche-Orient occupe une position de première importance pour les pays européens et pour ceux du Proche-Orient dans l'épizootiologie de la fièvre aphteuse et la stratégie de lutte contre cette maladie. L'intérêt qui présente pour l'Europe l'éloignement d'une menace dans cette région devrait coïncider avec de plus grands efforts d'assistance à une lutte efficace contre la fièvre aphteuse au Proche-Orient. Au cours de 1981-82, la situation aphteuse s'est encore détériorée dans la région du Proche-Orient, le virus s'étant répandu des pays du golfe à toute la région. Les informations parvenues de la WRL* de Pirbright et de l'OIE indiquent que quatre types de virus (O1/A22/ASIA-1/C) ont été diagnostiqués en 1981 et 1982. La présence permanente dans ces régions non seulement de ces types de virus de la fièvre aphteuse mais aussi de la peste bovine sont imputables à des importations non contrôlées d'animaux sur pieds dans la région du Proche-Orient en provenance de pays infestés, mais aussi la politique de lutte contre les maladies.

Dans les pays d'Afrique du Nord la maladie a sévi en Egypte et en Libye (type O) et en Tunisie (type A5). On a constaté que le virus de type O observé en Libye n'est pas apparenté à la souche classique européenne O1, mais plutôt aux souches O du Moyen-Orient et de la Turquie (information WRL). L'Algérie est restée indemne depuis l'apparition de virus du type A en 1977. Au Maroc, le programme de prophylaxie se poursuit à l'aide de vaccins de souche A marocain/77. En 1982, 750 000 bovins ont été vaccinés. La situation aphteuse favorable présente au Maroc depuis les épidémies signalées en 1978 a été affectée par la présence de fièvre aphteuse type A en février 1983. ***

Afrique

La maladie est répandue et des foyers aphteux de type SAT1, SAT2 et SAT3 existent à l'état endémique ou sporadique, principalement dans les pays d'Afrique australe et l'Afrique du Sud; les types A et O sont présents dans d'autres régions africaines.

Le Botswana est resté indemne de fièvre aphteuse depuis 1981 et le gouvernement déploie des efforts considérables pour maintenir cette situation, qui permet au pays d'exporter de la viande dans les pays de la CEE.

Le nouveau laboratoire pour la production de vaccins, établi à Gaborone en collaboration avec l'IFFA, Mérieux, contribue maintenant à la lutte antiaphteuse au Botswana et dans d'autres régions.

Amérique du Sud

La situation générale en Amérique du Sud, particulièrement importante pour le commerce international, n'a pas évolué de façon notable depuis la dernière session de la Commission, en avril 1981**. Des progrès ont certainement été réalisés avec l'entrée en vigueur du contrôle officiel des vaccins, surtout en Argentine, en Uruguay et au Brésil. L'Argentine exécute actuellement un vaste programme de lutte antiaphteuse dans le but de parvenir graduellement à l'éradication de cette maladie; ce programme de lutte intégré, articulé.

* Rapport cumulatif WRL 1982

** Voir tableaux 1, 2, 3 et 4.

*** Rapport sera présenté à la Session.

selon un plan d'opération zonal et qui porte le titre de Plan de lutte et d'éradication de la fièvre aphteuse (PLAN PLACEFA), a débuté en octobre 1980. Il sera exécuté en trois étapes, chacune correspondant à une zone particulière. La zone d'opération, limitée géographiquement aux provinces de Buenos-Aires et de la Pampa, couvre une superficie de 12 700 000 ha, et compte 5 500 000 bovins et 4 000 000 ovins. L'assistance de la FAO est fournie dans le cadre du PCT.

La méthode appliquée par le PLAN PLACEFA consiste à s'efforcer d'obtenir une vaccination totale de tous les animaux susceptibles d'être atteints par la fièvre aphteuse et d'appliquer des mesures de lutte préventive pour parvenir si possible à l'éradication totale. Le Plan s'étendra progressivement vers le nord de manière à couvrir d'autres régions du pays.

Asie

La fièvre aphteuse est de caractère enzootique répandue dans de nombreux pays d'Asie, surtout au Pakistan, en Inde, en Bangladesh et dans les pays du nord de l'ANASE, notamment au Lao, au Viet Nam, au Kampuchea, en Birmanie, en Thaïlande et à Hong Kong. Des cas sporadiques sont signalés dans certaines parties des Philippines et en Indonésie, tandis que Singapour et l'est de l'Indonésie sont indemnes. En 1981/82 on a diagnostiqué dans la région des virus des types O, A22, C et ASIA1. Des vaccins ne sont produits qu'en Inde et en Thaïlande mais en quantité suffisante pour faire face aux besoins des programmes nationaux de lutte contre la fièvre aphteuse.

Tableau 1

SITUATION DE LA FIEVRE APHEUSE AU PROCHE-ORIENT, EN ASIE ET EN AFRIQUE
EN 1981-1982 (WRL-OIE)

Pays	Animaux	Nombre de foyers	Types de virus
Egypte	bovins	10	O
Libye	bovins/ovins	14	O
Tunisie	bovins/porcins	55	A5
*Turquie (Anatolie)	bovins/ovins	1392	O/A22
Iraq	bovins/ovins	500	O
Syrie	bovins	155	O
Liban	Situation inconnue	?	O
Jordanie	bovins	12	O
Israël	bovins/ovins	61 **	O/A22
Arabie saoudite	bovins/ovins	11	O
Kuwait	bovins/buffles/ovins	44	ASIA-1/O/C/A
Bahreïn	bovins	?	?
Oman	bovins	12	A22/O/ASIA-1
Yémen	bovins	11	O
*Pakistan	bovins/ovins/caprins	124	A22/O
*Inde	bovins/buffles/ovins	?	A22/O/C/ASIA
*Thaïlande	bovins/porcins	210	O/A22/ASIA-1

* Pays exportateurs au Proche Orient

** Pas d'incidence de la FA pendant 1982.

Tableau 1 (suite)

SITUATION DE LA FIEVRE APTEUSE EN AFRIQUE

Pays	Animaux	Nombre de foyers	Types de virus
Kenya	bovins	12	?
Soudan	bovins	2	A
Nigeria	bovins	7	SAT-1, SAT-2
Zimbabwe	bovins	5	SAT-1, 2 et 3
Zambie	bovins	15	SAT-1, 2 et 0
Ouganda	?	11	?
Tanzanie	bovins	2	A/O/SAT-1, 2
Zaïre	bovins	?	SAT-2
Afrique du Sud	bovins, impala	4	SAT-1, 2 et 3
Mozambique	bovins	3	SAT-1, 2
Malawi	bovins	?	SAT-1, 2/O, A

Tableau 2

Virus de la fièvre aftosa identificados por país - América del Sur - 1982

Argentina	01	A Argentina/79*	C3
Bolivia	-	A24	C3
Brasil	01	A24 A Brasil/79*	C3
Colombia	01	A27	-
Chile	-	-	-
Ecuador	01	A24	-
Paraguay	01	A24	C3
Perú	-	A24	C3
Uruguay	01	A24	-
Venezuela	01	A32	-

* Las cepas A Argentina/79 y A Brasil/79 son antigénicamente muy semejantes entre sí.

Fuentes: Laboratorio de Diagnóstico y Referencia del CPFA e informes mensuales de los países al CPFA.

Tableau 3

Cobertura de vacunación de bovinos contra la fiebre aftosa
América del Sur 1982

	Rebaños			Población		
	total	vacunados	cobertura %	total	vacunados	cobertura %
Argentina	313 301	276 907	88	52 649 600	47 589 000	90
Bolivia	124 242*	14 010	11	4 100 000	488 778	12
Brasil	2 120 676**	968 790	46	102 904 043**	57 778 304	56
Colombia	24 545 079	8 548 103***	35
Ecuador	246 958	67 668	27	3 135 400	1 502 046	48
Paraguay	142 738	102 917	72	6 021 516	4 281 692	71
Perú	464 182	105 775	23	3 492 867	972 715	28
Uruguay	67 716	51 393	76	11 357 000	9 763 951	86
Venezuela	115 404	31 190	27	11 420 193	4 781 550***	42
Total	3 595 217	1 618 650	45	219 625 698	135 706 139	62

* Datos estimados por el CPFA

** No incluye los datos de Amapá, Amazonas y Rondonia

*** Promedio del año (de los 3 ciclos de vacunación).

**** Cantidad de vacunaciones en bovinos dividida por 2

... Sin información

Tableau 4

SOUCHES UTILISEES EN AMERIQUE DU SUD POUR LA PRODUCTION DE VACCINS

	Souches		
	O	A	C
Argentine	01 Caseros	A24 Arg/68	C3 Resende
Brésil	01 Campos *	A Arg/79	C3 Indaial
	01 Campos	A Venceslau A Brésil/79	
Colombie	01 Campos *	A24 Cruzeiro	-
	01 Magdalena	A27 Cundinamarca	
Equateur	01 Urubamba	A24 Cruzeiro	
Paraguay	01 Campos	A24 Cruzeiro	C3 Resende
Perou	01 Urubamba	A24 Cruzeiro	C3 Resende
Uruguay	01 Campos	A24 Cruzeiro	C3 Resende *
			C2 Pando
Venezuela	01 Campos**	A32 Venezuela/70**	
	01 Campos	A24 Cruzeiro	

* Non utilisé pour le contrôle officiel des vaccins

** Vaccins à base de virus vivants modifiés. Au Venezuela 01 Cura est utilisé pour le contrôle des vaccins.

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE POUR LA FIEVRE APTEUSE

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS ANIMAUX

PIRBRIGHT, WOKING, SURREY

Rapport cumulatif pour 1981

En 1982, des essais de typage des virus ont été effectués sur 227 échantillons provenant de 22 pays. Le virus a été décelé dans 130 de ces échantillons et les types de virus identifiés sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Pays	Nombre d'échant.	0	A	C	SAT 1	SAT 2	SAT 3	ASIE 1	Aucun virus isolé
Angola	6								6
Arabie Saoudite	12	11							1
Bhoutan	2		2						
Birmanie	10	4						2	4
Hong-Kong	40	12							25+3SVD
Inde	47	5	23	4				5	10
Koweït	13	5		4					4
Lao	5	5							
Libye	12	10							2
Malawi	8	2							6
Malaisie	6								6
Nigéria	3					1			2
Oman	2	1						1	
Pakistan	5	3							2
Somalie	1								1
Sri Lanka	1	1							
Soudan	1		1						
Tunisie	6		3						3
Turquie	5	3	2						
Yémen	8	8							
Zaïre	2					2			
Zambie	32	1				6			25
TOTAL	227	71	31	8		9		8	97+3SVD

22% des échantillons furent typés comme suspensions originales

78% des échantillons furent typés comme culture de tissus

Proche-Orient - source potentielle d'infection pour l'Europe

La situation géographique, le climat, le mode d'élevage, la composition et la répartition du cheptel, les mouvements d'animaux et leur migration, la transhumance et le nomadisme, font qu'au Proche-Orient les maladies animales, en particulier la fièvre aphteuse passent rapidement d'un pays à l'autre. C'est pourquoi, contrairement à ce que l'on observe en Europe, la carte de la répartition et de l'évolution de la maladie y est sujette à des changements fréquents et soudains et les souches de virus indigènes alternent avec de nouvelles souches. Depuis une vingtaine d'années, divers types ou sous-types exotiques de virus aphteux sont apparus et se sont souvent diffusés dans toute la région. Ils ont atteint également la Turquie et le sud-est de l'Europe et des actions concertées ont été menées pour maîtriser les attaques de virus exotiques (SAT₁, A₂₂, ASIA₁). Cette menace est toujours présente de même que le risque de nouvelles invasions compte tenu de l'aggravation constante de la situation de la maladie dans cette région.

On comprend aisément que les virus aphteux soient persistants compte tenu des conditions sanitaires de la région et de la dispersion d'un grand nombre de petits ruminants sur de vastes territoires, mais il est moins facile de comprendre pourquoi ces dernières années ce sont les hommes plutôt que la nature qui sont à l'origine non seulement de l'établissement de la maladie mais aussi de sa réintroduction constante dans la région.

Les importations d'animaux vivants et les politiques de lutte anti-aphteuse sont deux facteurs importants dans l'évolution épizootologique de la fièvre aphteuse au Proche-Orient. Les importations non contrôlées d'animaux de boucherie en provenance de pays contaminés sont à l'origine de l'introduction de la maladie et de recrudescences soudaines même dans les régions où le bétail est vacciné. Cela est tout à fait évident dans les pays du Golfe Persique où l'incidence de la maladie s'est accrue parallèlement à l'accroissement de la demande de protéines animales. Cinq millions au moins de ruminants gros et petits sont importés au Moyen-Orient et quelques-uns au Proche-Orient (Lybie) chaque année. Le Soudan, la Somalie, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande sont d'importants fournisseurs, surtout des bovins et des buffles au Moyen-Orient. Dans le seul Koweït, on abat chaque jour plus de 100 buffles provenant tous de l'Inde ou du Pakistan. Le Bahreïn, le Qatar, l'Oman et les Emirats arabes unis recourent également largement aux importations pour satisfaire leur demande rapidement croissante de viande, l'Arabie saoudite étant à la première place avec 4 millions d'animaux (3,7 millions d'ovins) importés en 1981.

Les pays importateurs affirment qu'ils prennent des précautions en vaccinant systématiquement les animaux dans les ports d'entrée et en les mettant en quarantaine. Cela serait acceptable pour les pays de la Méditerranée dont les importations proviennent généralement de pays ou de régions exempts de fièvre aphteuse mais cela n'est pas suffisant pour les pays du Golfe Persique dont les importations peuvent provenir de n'importe quel pays et où les quarantaines sont souvent limitées à la période nécessaire pour diriger les animaux importés vers d'autres pays ou vers les abattoirs.

Les pays exportateurs sont censés fournir des animaux sains et vaccinés; la plupart d'entre eux doivent se procurer le vaccin auprès de producteurs étrangers et certains, exception faite du Soudan, essayent même de créer des zones exemptes de fièvre aphteuse.

Il n'est donc pas surprenant que les principales épizooties: fièvre aphteuse, peste bovine, péripneumonie contagieuse des bovidés, pleuropneumonie contagieuse caprine, fièvre catarrhale et autres soient importées d'Afrique ou d'Asie au Proche-Orient. C'est probablement la région au monde où les risques de contamination sont le plus grave et le plus persistant, à cause des constantes importations massives et incontrôlées d'animaux potentiellement contaminés.

Cela constitue un risque pour les autres pays de Proche-Orient et les pays d'Europe du sud-est qui sont exposés en permanence au danger d'infection par des maladies exotiques. Les renseignements sur la situation sanitaire sont généralement vagues, les données dépassées et le nombre de spécimens pathologiques soumis pour typage au laboratoire mondial de références de Pirbright sont trop limité pour permettre de tirer des conclusions valables sur la répartition de la maladie et des types de virus dans la région.

Les recommandations de la FAO et de l'OIE pour la notification des maladies et l'établissement de zones exemptes de maladies n'ont pas été suivies scrupuleusement surtout par les pays qui exportent vers le Proche-Orient.

Le séminaire FAO/MINEADEP qui s'est tenu à Ankara du 18 au 21 octobre 1982 avec la participation de plusieurs pays de la région a examiné la situation aphteuse, la question de la notification de la maladie, les mesures de lutte et les politiques à appliquer (conclusions ci-jointes). Il a été décidé de créer un Groupe de travail de la fièvre aphteuse qui se réunira à intervalles réguliers pour fournir des informations et mettre au point une assistance technique afin d'améliorer et de coordonner les programmes de lutte contre la fièvre aphteuse dans la région. Cette décision est l'un des principaux résultats à l'actif de ce séminaire. On espère que les gouvernements des pays du Proche-Orient adopteront les nouveaux concepts formulés lors du séminaire pour l'élaboration et l'application de leurs politiques d'importation et des critères de lutte contre la maladie. Parallèlement les gouvernements et les organisations internationales devraient de concert encourager les initiatives destinées à améliorer la lutte contre la maladie, tant dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs.

Il est absolument essentiel de développer les établissements de production de vaccin aphteux dans la région. Cela permettra de fournir sur place des vaccins homologues et d'entreprendre des campagnes de vaccination nationales et régionales. De plus, si l'on dispose de vaccins exotiques de types A₂₂ et ASIA₁, cela aidera l'Europe et les autres régions à combattre les attaques de virus aphteux exotiques. Tout ce qui précède montre bien que la situation aphteuse au Proche-Orient et surtout au Moyen-Orient mérite une attention particulière de la part de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse car celle-ci constitue une menace pour toute l'Europe en raison des échanges nombreux et continus aux frontières et dans les ports des pays d'Europe du Sud-Est.

Les épidémies de fièvre aphteuse qui se sont déclarées au cours des deux dernières années en Autriche, en Grèce et en République fédérale d'Allemagne et qui étaient fort heureusement de type O₁, constituent une mise en garde contre un risque permanent que les pays d'Europe ne devraient pas ignorer.

Annexe 1

Séminaire MINEADEP sur la fièvre aphteuse, Ankara, 18-21 octobre 1982

Le séminaire sur la lutte contre la fièvre aphteuse au Proche-Orient s'est tenu, sous les auspices du MINEADEP, à l'Institut de la fièvre aphteuse d'Ankara, du 18 au 21 octobre 1982.

Les conclusions, recommandations et résolutions adoptées par le séminaire sont présentées ci-après.

CONCLUSIONS

1. Pour les pays qui ont entrepris des programmes d'accroissement de la production par animal, il est impératif de combattre et finalement d'éliminer la fièvre aphteuse.
2. L'application des mesures de lutte est compliquée par l'intensité des mouvements d'animaux dans un même pays et d'un pays à l'autre de la Région. Il est essentiel d'exercer un contrôle strict des importations d'animaux et de viande. Les vaccinations seules ne suffisent pas.
3. Les certificats de vaccination accompagnant les animaux importés ne sont pas toujours fiables et satisfaisants car les bovins, les buffles et les ovins importés sont souvent infectés.
4. Les pays qui importent de grandes quantités d'animaux de boucherie n'ont pas réussi à installer et faire fonctionner de grandes stations de quarantaine. Les stations de quarantaine peuvent être elles-mêmes une source d'infection.
5. Une grande partie des animaux importés de pays contaminés sont destinés à l'abattoir mais ils circulent beaucoup dans le pays avant d'arriver à destination; parfois même les animaux sont réexportés ou transbordés.
6. Le manque de personnel vétérinaire et d'autres contraintes existant dans la plupart des pays n'ont pas permis d'instaurer un système satisfaisant de notification des épidémies, d'identification du virus et de restriction des mouvements d'animaux en provenance des zones contaminées.
7. Dans certains cas, les vaccins utilisés ne sont pas conformes aux types ou sous-types de virus existant dans la région.
8. Les pertes économiques provoquées par cette maladie sont suffisamment importantes pour justifier d'entreprendre les programmes de contrôle requis tant au niveau du pays qu'à celui de la région.

RECOMMANDATIONS

1. Lutte contre la maladie

Etant donné que la lutte est plus ou moins développée selon les pays de la région, il conviendrait d'appliquer un programme échelonné.

On recommande un programme de lutte en deux phases dans lesquels seront appliqués, outre les concepts et les règles de base du Code zoosanitaire de l'OIE, certains critères particulièrement applicables aux pays du Proche-Orient.

Phase I

a) Réglementation

- Surveillance continue de la population animale, attention immédiate portée aux cas suspects. Nomination de personnel suffisant dans tout le pays.

- Déclaration de la maladie, quelle que soit l'espèce atteinte. Notification immédiate à l'OIE et au projet régional. Enregistrement de tous les nouveaux foyers d'infection avec notification de l'emplacement et du nombre approximatif d'animaux contaminés (exposés).
 - Enquêtes épizootiologiques pour trouver les sources d'infection.
 - Détermination du virus dans tous les foyers primaires; typage de routine dans tous les pays possédant un laboratoire de diagnostic; sous-typage dans les laboratoires régionaux ou au Laboratoire mondial de références de Pirbright.
 - Réglementation des mouvements d'animaux Surveillance des routes à bétail et du transport des animaux. Expédition ou déplacements des animaux soumis à une autorisation vétérinaire et à une vaccination (de trois semaines à trois mois avant). Désinfection systématique des stations de quarantaine et des véhicules de transport.
 - Patrouilles dans les zones frontalières et toutes les autres zones exposées pour contrôler les mouvements d'animaux et les certificats.
 - Entretiens aux frontières réunissant à intervalles réguliers le personnel vétérinaire des pays voisins.
 - Législation pour fournir une base juridique appropriée aux réglementations, notamment sur les importations.
- b) Vaccination et vaccins
- Vaccinations en anneaux autour des foyers. Vaccinations zonales en cas d'enzootie. Vaccinations dans les zones frontalières exposées.
 - Les vaccinations doivent être polyvalentes, englober tous les types et sous-types présents dans la région ou la sous-région et être effectuées sous le contrôle des services vétérinaires.
 - Les vaccinations aux frontières et par zone doivent être répétées tous les six mois s'il y a de la fièvre aphteuse ou des risques de fièvre aphteuse.
 - Les ovins et les caprins doivent être normalement inclus, dans tous les programmes de vaccination.
 - Les vaccins doivent être homologues, aux types de virus du Proche-Orient. Les gouvernements vérifieront la qualité du vaccin (innocuité et puissance) s'assureront que la composition du vaccin corresponde bien aux souches présentes sur le terrain. Les vaccins polyvalents contenant des types de virus exotiques ne doivent pas être importés.
- c) Politiques d'importation
- De pays exempts de maladie: pas de restriction.
 - De pays atteints par des souches non exotiques de virus aphteux: viande, de préférence désossée. Autre possibilité: animaux vaccinés provenant de zones exemptes de maladie.
 - De pays atteint par des souches exotiques de virus aphteux: viande, de préférence désossée en provenance de zones exemptes de maladie (conformément aux recommandations du groupe de travail FAO/OIE, Paris, novembre 1971). Autre possibilité temporaire: animaux plurivaccinés provenant de zones exemptes de maladie.
 - Importations de bétail vacciné trois semaines avant la livraison dans de strictes conditions de quarantaine dans le pays d'exportation. Le pays importateur aura le droit de surveiller ces opérations dans le pays d'exportation.
 - Les importations ne pourront être faites que par des ports officiellement désignés.

- Il faut prévoir dans les ports d'entrée des installations appropriées pour la quarantaine le parcage et les examens sanitaires.
- Les animaux reproducteurs ne seront pas mis en quarantaine dans les mêmes emplacements que les animaux de boucherie.

Phase II

a) Réglementation

- On cherchera dans la mesure du possible à appliquer des politiques d'éradication en cas de foyers exotiques.

b) Vaccination

Vaccination en masse, une fois l'an, s'étendant progressivement jusqu'à couvrir tout le pays; les vaccinations de jeunes animaux seront répétées tous les six mois.

- Autre possibilité: maintien de zones tampons aux frontières exposées.
- Surveillance des niveaux d'immunité dans les populations vaccinées.

c) Politiques d'importation

- De pays exempts de maladie: pas de restriction.
- De pays atteints par des souches non exotiques de virus aphteux: viande, de préférence désossée.
- De pays atteints par des souches exotiques de virus aphteux: viande, de préférence désossée, provenant d'abattoirs situés dans des zones exemptes de maladie (respect strict des recommandations FAO/OIE, Paris, novembre 1971).

2. Coopération régionale

Les pays situés dans les zones d'épizootie meneront une action concertée. Pour étudier et suivre les programmes entrepris dans ces pays, il est essentiel de créer une unité de coordination dont les tâches principales seront les suivantes:

- a) recevoir et diffuser les informations sur la situation de la maladie et sur les mesures de lutte;
- b) aider à normaliser les procédures de diagnostic et les références;
- c) aider à obtenir les vaccins appropriés et à les quantités nécessaires;
- d) surveiller la mise en application des réglementations et des programmes de vaccination;
- e) surveiller l'application des politiques d'importation convenues et aider les gouvernements à se procurer des animaux et de la viande à des sources sûres et à inspecter les zones exemptes de maladie dans les pays exportateurs;
- f) conseiller les gouvernements et se rendre dans les pays si nécessaire;
- g) aider à recueillir des connaissances techniques et un financement extérieur;
- h) préparer des rapports annuels.

Les activités de cette unité seront dirigées et surveillées par un groupe de travail technique dans lequel tous les pays membres seront représentés. L'unité centrera tout d'abord ses activités sur la zone épizootiologique du Moyen-Orient. Elle devra être située dans un endroit central de la zone et disposer d'excellents moyens de communication.

RESOLUTIONS

Résolution 1

"Le séminaire sur la lutte contre la fièvre aphteuse au Proche-Orient, organisé par le projet régional de production et de santé animales au Moyen-Orient et au Proche-Orient, présente ses sincères remerciements au Gouvernement de la République de Turquie qui l'a accueilli et a aimablement hébergé les participants des pays de la Région. Il a également apprécié les excellentes installations que le Gouvernement de la Turquie a mis au point dans son Institut SAP, comme contribution aux efforts mondiaux de lutte pour l'éradication de la maladie".

Résolution 2

Il recommande au Bureau exécutif du MINEADEF de créer un Groupe de travail sur la lutte contre la fièvre aphteuse au Proche-Orient. Ce groupe sera composé d'experts de la région et sera chargé de préparer et de suivre les programmes coopératifs inter pays de diagnostic, d'information et de lutte contre la maladie dans les diverses zones épizootologiques de la Région. Le MINEADEF devra fournir les installations nécessaires à la bonne marche des travaux du groupe.

TYPES DE VIRUS APHTEUX DETECTES AU PROCHE-ORIENT* DEPUIS 20 ANS

<u>Année(s)</u>	<u>Types</u>	<u>Observations</u>
1962	SAT-1, O, A	- SAT-1 au Bahreïn - début d'une épizootie
1963-1964	SAT-1, O, A, A ₂₂	- Persistance de SAT-1 et début d'une épizootie de A ₂₂ (Iran)
1965	SAT-1, ASIA-1, O, A, A ₂₂	- Persistance de A ₂₂ au Proche-Orient et en Anatolie
1966-1967	O, A, A ₂₂	- Type O dominant par rapport à A et A ₂₂
1968	O, A ₂₂	- Type O dominant
1969-1970	O, A, A ₂₂ , C, SAT-1	- C en Syrie, en Jordanie, au Liban, SAT-1 au Koweït, en Arabie saoudite et au Bahreïn
1971-1972	O, A ₂₂	- Type O dominant
1973	O, A, A ₂₂ , ASIA-1	- ASIA-1 répandu en Iran et en Turquie
1974	O, A ₂₂ , ASIA-1	- ASIA-1 sporadique au Liban
1975	O, ASIA-1, A ₂₂	- ASIA-1 sporadique en Iraq, O dominant
1976-1977	O, A ₂₂ , A/Maroc	- Type O dominant, A ₂₂ en Iran, au Yémen A/Maroc répandu au Maroc et en Algérie
1978	O, A ₂₂ , A ₅	- Type O dominant, A ₂₂ au Liban, en Jordanie, en Israël et en Tunisie
1979	O, ASIA-1, A ₂₂ , A ₅	- ASIA-1 au Koweït, au Yémen, en Tunisie et en Libye
1980	O, ASIA-1, A ₂₂ , A ₅	- ASIA-1 répandu dans la région, en Arabie saoudite et en Tunisie
1981	O, A ₂₂ , ASIA-1, A ₅	- Type O dominant, ASIA-1 au Koweït, en Israël, en Libye et en Tunisie
1982	C, A ₂₂ , ASIA-1, O, A	- C au Koweït, au Liban, en Oman, en Arabie saoudite, en Libye, en Tunisie et en Egypte

* Laboratoire mondial de références, OIE, Rapport de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, campagnes au sud-est de l'Europe, MINEADEF.

- Le virus de type O au Proche-Orient n'est pas étroitement apparenté à la souche européenne O₁
- Afrique du Nord depuis 1975-77 avec l'apparition de A/Maroc

La maladie vésiculeuse du porc en Europe

La maladie s'est manifestée en Europe en 1981/82 et des foyers ont été signalés au Royaume-Uni, en Italie, en République fédérale d'Allemagne et en France (Annexes 4b et 4c).

Royaume-Uni Au total douze foyers ont été enregistrés en 1981 et quatorze en 1982, essentiellement dans la région Yorkshire/Lancashire/Leicestershire/Staffordshire. De strictes mesures sanitaires ont été appliquées. Les mesures pour lutter contre la maladie actuellement en vigueur au Royaume-Uni sont les suivantes: le lieu de l'infection est mis en quarantaine; tous les porcs y sont immédiatement évalués puis abattus, et les carcasses enterrées ou brûlées. L'endroit infecté est alors entièrement nettoyé et désinfecté avec une solution détergente commerciale très alcaline et des pulvérisations d'une solution de NaOH à 1%. Toutes les surfaces qui s'y prêtent sont également passées au lance-flamme. La pulvérisation à la soude caustique et le passage au lance-flammes sont répétés quatorze jours après. Pendant quinze jours après l'abattage aucun porc ne peut s'approcher à moins de deux kilomètres de l'endroit infecté. Un repeuplement limité est autorisé huit semaines après la première désinfection. Selon les lois en vigueur actuellement un permis est exigé pour tous les transports de porcs avec quelques exceptions; les animaux destinés à l'abattage doivent être séparés de ceux que l'on garde pour l'engraissement pendant le transport et au marché, et des normes strictes sont prescrites pour la manutention et la transformation des déchets alimentaires destinés à l'alimentation des porcs. En outre, les camions utilisés pour le transport des porcs doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés après chaque voyage. L'importation de porcs vivants et de viande de porc est contrôlée.

Italie En 1981, sept foyers ont été signalés dans les provinces de Naples, de Potenza, de Mantoue, de Matera et de Crémone. En 1982 huit foyers ont été signalés à Reggio Emilia, Mantoue, Crémone, Rovigo, Parme, Modène et Raguse. De strictes mesures sanitaires ont été appliquées.

République fédérale d'Allemagne Un foyer a été signalé en septembre 1981 dans le Bade-Würtemberg. L'exploitation atteinte possédait un troupeau de 398 porcs. En juillet 1982 un autre foyer a été signalé dans le Bade-Würtemberg dans un groupe de quatre porcs. De strictes mesures sanitaires - abattage de tous les animaux et traitement par la chaleur - ont été adoptées. La viande n'est envoyée aux usines de transformation que dans la mesure où elle est déclarée propre à la consommation humaine conformément aux dispositions de la loi relative à l'inspection des viandes.

France La maladie a été signalée en France le 1er décembre 1982 dans un élevage de porcs à Le Massegros (Lozère). Cent-cinquante-six animaux sur les 517 que comptait le troupeau étaient atteints. La maladie a été diagnostiquée cliniquement et au laboratoire où le virus a été identifié. Des recherches épidémiologiques sont en cours. Seules des mesures de quarantaine ont été adoptées.

Hong Kong Cinq cas de maladie vésiculeuse du porc ont été diagnostiqués au Laboratoire mondial de référence de Pirbright, en février 1981.

La maladie vésiculeuse du porc en Grande-Bretagne

Le premier foyer de cette maladie du porc a été signalé en Grande-Bretagne dans le Staffordshire en décembre 1972. Au total, 531 autres foyers confirmés ont été signalés depuis en Grande-Bretagne, le dernier le 21 mai 1982. Dans tous ces cas, on a pratiqué une politique d'abattage systématique.

Incidence annuelle:

1972	-	13
1973	-	137
1974	-	187
1975	-	45
1976	-	3
1977	-	18
1978	-	0
1979	-	43
1980	-	60
1981	-	12
1982	-	14
1983	-	0 (au 31.3.83)

Durant cette période, c'est seulement en 1978 qu'il n'y pas eu de foyer confirmé de la maladie. En fait, la maladie a été absente pendant vingt mois, entre le 4 juin 1977 et le 3 février 1979. Plus récemment, aucun foyer n'a été enregistré pendant une période de plus de dix mois.

Symptômes cliniques:

Bien que, du point de vue clinique, la maladie vésiculeuse du porc ne puisse être normalement distinguée de la fièvre aphteuse, les observations faites en Grande-Bretagne ont montré qu'elle pouvait se manifester par divers syndromes cliniques allant d'une forme aiguë à une infection inapparente, en passant par une forme bénigne. En 1981 et 1982, dans les vingt-six foyers confirmés, la maladie s'est manifestée plus souvent sous sa forme bénigne ou inapparente que sous sa forme classique aiguë.

SIGNES DE LA MALADIE AU MOMENT DE LA CONFIRMATION	1981	1982	TOTAL
LESIONS VESICULEUSES:	3	2	5
LESIONS GUERIES:	5	3	8
AUCUNE LESION VISIBLE:	4	9	13
T O T A L:	12	14	26

Diagnostic:

En grande-Bretagne, à moins qu'il n'y ait un lien avéré avec un foyer confirmé de maladie vésiculeuse du porc, toutes les affections vésiculeuses des procs sont traitées initialement comme un cas suspect de fièvre aphteuse. La confirmation de la présence de la maladie vésiculeuse du porc sur la base des symptômes cliniques est donc rare et le diagnostic dépend essentiellement des tests de laboratoire.

Il existe aujourd'hui toute une gamme de tests de laboratoire sensibles et spécifiques, qui sont tous exécutés à l'Institut de recherche sur les virus animaux de Pirbright.

Le diagnostic de la maladie vésiculeuse du porc au laboratoire repose soit sur l'isolement et la caractérisation du virus, soit sur la mise en évidence d'anticorps spécifiques, soit sur les deux.

1. Tests pour le virus:
 - (i) Fixation directe du complément
 - (ii) Culture tissulaire
 - (iii) Electrophorèse sur gel de polyacrylamide
2. Tests sérologiques:
 - (i) Contre-immunoelectrosmophorèse
 - (ii) Epreuve d'immunoadsorption par couplage enzymatique
 - (iii) Micro séro-neutralisation
 - (iv) Immuno-diffusion double

Tous ces tests fournissent une base solide pour la confirmation de la maladie vésiculeuse du porc et pour le diagnostic différentiel et les tests sérologiques présentent en outre un intérêt inestimable pour les investigations épidémiologiques et pour la surveillance de routine.

Epidémiologie:

La maladie vésiculeuse du porc est caractérisée essentiellement par la stabilité et la persistance extraordinaires du virus en dehors de l'hôte, spécialement en présence de matières organiques, et par son aptitude à survivre pendant longtemps dans l'environnement.

La persistance de la maladie vésiculeuse du porc en Grande-Bretagne peut être attribuée à sa diffusion continue dans un cheptel porcin qui se renouvelle et qui est sensible. Elle est diffusée par les déplacements de porcs infectés, par les contacts avec des porcs infectés, par l'utilisation de déchets alimentaires infectés et mal traités pour nourrir les porcs et par le contact avec des véhicules, des locaux ou des surfaces, contaminés par le virus.

ORIGINE DE L'INFECTION (1972-1982)		
(i)	Introduction de porcs infectés	85
(ii)	Véhicules de transport contaminés	113
(iii)	Déchets alimentaires	80
(iv)	Contact dans les marchés avec des porcs infectés	57
(v)	Déplacement de personnel ou d'équipement	35
(vi)	Diffusion locale	16
(vii)	Recrudescence	15
(viii)	Origine obscure (c'est-à-dire non établie)	131

En Grande-Bretagne, il n'y a pas de preuves évidentes de l'existence sur le terrain de porteurs durables de la maladie. Toutefois, quant les manifestations de la maladie sont bénignes ou même sub-cliniques, des symptômes peuvent échapper à l'observation (spécialement dans certain systèmes d'élevage) et la maladie reste insoupçonnée. Dans ces conditions, un troupeau peut être atteint par la maladie sans que sa présence soit reconnue. Mais les porcs atteints d'affection sub-clinique, si leur environnement est modifié et s'ils sont soumis à un stress (par exemple transport et exposition au marché) peuvent parfois excréter une certaine quantité de virus et, spécialement s'ils se battent, en excréter une quantité suffisante pour que l'infection s'installe chez des porcs sains, par l'intermédiaire d'écorchures de la peau. Le virus peut donc être diffusé par des porcs atteints d'une infection bénigne ou sub-clinique qui sont envoyés dans d'autres fermes ou au marché, par des véhicules de transport contaminés et par l'insertion dans la chaîne alimentaire de carcasses et d'abats infectés, ce qui maintient le cycle.

Mesures de lutte:

En Grande-Bretagne, la maladie vésiculeuse du porc est une maladie à déclaration obligatoire et les autorités peuvent prendre pour la combattre les mêmes mesures que celles qui sont prévues contre la fièvre aphteuse. La législation permet de soumettre les fermes infectées à un régime restrictif, avec abattage de tous les animaux malades et en contact, élimination des carcasses par enfouissement ou incinération et remboursement aux propriétaires de la valeur marchande totale des animaux abattus. Les autorités ont le droit de rechercher - en imposant des restrictions le cas échéant - les porcs, les véhicules, l'équipement, le personnel, etc. qui ont été en contact avec des porcs infectés.

Après l'élimination des animaux, les fermes infectées sont nettoyées et désinfectées sous le contrôle du service vétérinaire officiel et généralement aux frais de l'Etat. Le repeuplement n'est autorisé que huit semaines après que la désinfection finale a été achevée; il est limité au début (50 pour cent du nombre total de bêtes abattues à concurrence de 200 porcs au maximum) et les porcs sont soumis à une inspection vétérinaire périodique pendant trois semaines avant que les restrictions soient définitivement levées.

Outre ces mesures de lutte spécifiques pour combattre les foyers de maladie vésiculeuse du porc, des mesures générales de contrôle et de prophylaxie sont appliquées (contrôle rigoureux des déplacements et des ventes de porcs, du traitement des déchets alimentaires et de leur utilisation pour nourrir les porcs).

Surveillance:

Peu après la première apparition de la maladie en Grande-Bretagne, des enquêtes périodiques ont été effectuées pour essayer de dépister les infections non signalées ou inapparentes.

Au total, depuis le début de 1974, environ treize enquêtes ont été exécutées (dont trois sont encore en cours) pour recueillir à l'abattage et tester des échantillons de sérum (près de 100 000 au total). Ces enquêtes ont permis d'identifier à ce jour vingt-sept troupeaux infectés par la maladie.

Enquêtes sérologiques récemment exécutées

1. Enquête nationale sur les porcs nourris de déchets alimentaires (septembre-décembre 1981): plus de 6 000 échantillons ont été prélevés dans 872 établissements d'engraissement autorisés à nourrir les porcs avec des déchets alimentaires - tous les résultats ont été négatifs.
2. Enquête nationale sur les porcs nourris de farine (février-avril 1972): près de 12 500 échantillons ont été prélevés chez des porcs appartenant à 2 500 troupeaux nourris de farine. Des résultats positifs, avec confirmation ultérieure de la présence de la maladie, ont été enregistrés dans deux troupeaux.

Enquêtes en cours:

1. Enquête sur les porcs nourris de déchets alimentaires dans le Lancashire/Yorkshire/Humberside:

Depuis août 1979, des échantillons ont été prélevés régulièrement chez les porcs envoyés à l'abattage, dans tous les troupeaux nourris de déchets alimentaires dans cette zone (où la maladie vésiculeuse du porc a été particulièrement persistante et semble avoir été localisée ces dernières années). Au cours des trois dernières années, plus de 20 000 échantillons de sang ont été recueillis durant cette enquête et la maladie a été dépistée et confirmée dans onze troupeaux (1972: 2, 1980: 6 et 1981: 3).

2. Enquête chez les engraisseurs-marchands de truies:

Elle a commencé en décembre 1980 et, depuis lors, plus de 15 000 échantillons de sang ont été prélevés chez des truies envoyées à l'abattage par les marchands qui engraisent des truies de réforme. Durant cette enquête, on a constaté que onze troupeaux étaient infectés (1981: 7, 1982: 4).

3. Enquête nationale sur les truies:

Dans cette enquête, qui est la plus récente, des échantillons de sang sont prélevés périodiquement chez les truies de réforme envoyées à l'abattage, dans 13 abattoirs disséminés dans tout le pays. Cette enquête a commencé à la fin de novembre 1982 et, depuis lors, on a contrôlé près de 14 000 échantillons sans déceler la maladie dans aucun troupeau.

Conclusion:

Dans les 532 foyers confirmés de maladie qui ont été enregistrés en Grande-Bretagne depuis décembre 1972, plus de 322 000 porcs ont été abattus et leurs carcasses ont été détruites, les indemnités versées à ce titre se montant à près de 11 900 000 livres. En outre, le nettoyage et la désinfection des locaux infectés ont coûté environ 5 millions de livres.

Les enquêtes sérologiques continues montrent que la maladie vésiculeuse du porc n'est pas très répandue en Grande-Bretagne de sorte que, malgré les dépenses supportées jusqu'à présent et la forte mise à contribution des ressources vétérinaires, la Grande-Bretagne est résolue à éradiquer la maladie. A notre avis, cela présente une importance capitale dans les pays qui sont normalement exempts de maladies vésiculeuses et dans lesquels la lutte contre la fièvre aphteuse repose sur une politique de non vaccination et d'éradication par l'abattage.

La Maladie Vésiculeuse du Porc en Italie

La maladie est présente en Italie depuis 1966, époque où elle a été signalée pour la première fois dans le monde. Sept foyers ont été enregistrés en 1981 (Italie septentrionale, centrale et méridionale) et onze en 1982 (Italie septentrionale et Sicile).

De l'avis général des cliniciens, la maladie se manifeste aujourd'hui en Italie par des symptômes beaucoup moins graves que dans le passé. La fièvre est faible, de courte durée et souvent difficile à déceler. Les porcs ne montrent parfois pas les lésions vésiculeuses classiques et le diagnostic clinique peut être assez difficile. Les isolats de virus provenant de foyers récents ont souvent une faible virulence quand ils sont injectés expérimentalement à des porcs. Les enquêtes épidémiologiques faites ces dernières années ont confirmé:

- la faible persistance du virus de la maladie vésiculeuse du porc dans des organes tels que les amygdales;
- l'élimination du virus dans les fèces pendant plus de trente jours et aussi chez les porcs qui ont des titres élevés d'anticorps circulants;
- la survie extrêmement longue du virus dans les effluents des porcheries;
- sa forte résistance à la désinfection.

L'alimentation des animaux avec des détritiques et des déchets alimentaires n'est pas une source d'infection en Italie, d'abord en raison de l'interdiction d'utiliser ces aliments s'ils ne sont pas traités et deuxièmement parce qu'ils ne sont certainement pas employés dans les grands élevages porcins industriels où la maladie est généralement observée. En ce qui concerne la lutte, l'Italie se borne à appliquer des mesures de quarantaine.

Les porcheries infectées sont soumises à un régime restrictif pendant les trente jours suivant la guérison du dernier animal. En outre, pendant les trois mois qui suivent la guérison du dernier cas, il est interdit d'envoyer les animaux des élevages infectés aux abattoirs qui travaillent pour l'exportation.

Annexe 5a

Activités du Groupe de recherche et des laboratoires coopérants

Une session du Groupe de recherche du Comité technique permanent de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse s'est tenue à l'Institut de recherche fédéral sur les maladies à virus des animaux, à Tübingen, en République fédérale d'Allemagne du 29 septembre au 1er octobre 1981.

Le rapport de la session a été publié et diffusé mais seules les conclusions et les recommandations finales sont données dans le présent document.

Point 1: Informations complémentaires sur la préparation et la durée de conservation du vaccin anti-aphteux concentré

Lorsqu'on produit des vaccins selon des procédés qui ne sont pas dénués de danger, une application préliminaire de formol diminue l'infectiosité des cultures massives ce qui rend les manipulations beaucoup plus sûres. Ce traitement supplémentaire ne réduit guère l'immunogénicité des vaccins par rapport aux préparations standard.

Les résultats préliminaires montrent que bien qu'il ne soit apparemment pas possible de récupérer entièrement l'antigène 146S (surtout les types O et A) avec une concentration au moyen de PEG d'antigène inactivé au formol, les vaccins préparés avec du matériel concentré et dont la formule est semblable à celle des vaccins standard ont au moins la même puissance sur les cobayes.

Pour l'antigène aphteux inactivé à l'éthylèneimine concentré par utilisation de PEG 100 000 la récupération d'antigène 146S dépend de la souche employée. Après entreposage de cet antigène pendant un an à -70°C il n'y a pas de perte apparente d'antigène 146S et un vaccin préparé avec du matériel entreposé est aussi puissant qu'un vaccin préparé avec l'antigène concentré original.

Il ressort des communications présentées que bien que du matériel concentré puisse être entreposé et donner des vaccins efficaces, des pertes indésirables d'antigène peuvent avoir lieu au début du processus de concentration. Il semble en outre que les vaccins préparés avec de l'antigène concentré entreposé soient moins stables que les vaccins traditionnels. Les travaux présentés revêtent cependant une importance pratique considérable et il a été recommandé de poursuivre l'étude de cette question.

Point 2: Elution et test d'innocuité des vaccins anti-aphteux

Le Groupe de recherche a formulé les recommandations ci-après en ce qui concerne le test d'innocuité des vaccins anti-aphteux d'après la Pharmacopée européenne:

1. Le test d'innocuité pour le bétail formulé dans la Pharmacopée européenne risque de ne pas faire apparaître les traces de virus non inactivé dans le vaccin. Ce test doit donc être complété par un test de culture tissulaire, avec des cellules présentant une sensibilité maximale à la souche de vaccin.
2. Le test de culture cellulaire peut être effectué soit sur un antigène non adsorbé soit sur un antigène adsorbé après élution. Dans les deux cas le volume d'antigène non adsorbé ou d'antigène après élution à tester doit être mis en relation avec le nombre de doses de vaccin final pour bovin. Il est recommandé d'effectuer une évaluation statistique précise pour déterminer ce nombre.

3. Dans le test actuel de contrôle de l'inactivation, la procédure d'élu-tion n'est pas efficace dans tous les cas et risque de l'être moins encore en présence de saponine. La méthode actuelle de concentration par poly-éthylénéglycol 6 000 offre un faible taux de récupération. Il faudrait envisager d'autres méthodes telles que l'ultra-filtration.
4. Il faut exclure tout effet d'interférence du virus inactivé dans le test de culture cellulaire par l'utilisation de techniques appropriées.

Point 3: Etude coopérative internationale de la FAO sur les méthodes de laboratoire

Le Groupe de recherche recommande de poursuivre l'étude coopérative actuelle de la FAO sur la mesure physique des particules de 146S par la méthode du gradient de densité.

La Phase V de l'étude a fait apparaître une diminution des variations entre labora-toires, mais il devrait être possible de réduire les différences qui existent encore.

A cette fin, on propose qu'une étude pilote soit effectuée par l'Institut de recherche sur les maladies animales à virus, le laboratoire de vaccins anti-aphteux, Wellcome, Pirbright, et le Centraal Diergeneeskundig instituut, Lelystad, pour mieux normaliser les procédures avant de distribuer des échantillons pour la Phase VI.

Point 4: Thèmes évoqués à la vingt-quatrième session de la Commission à Rome en 1981

(a) Stocks de semence de virus

Le Groupe de recherche a recommandé que l'Institut de recherche sur les maladies animales à virus de Pirbright (AVRI) continue à entreposer comme actuellement des semences de virus de quelques sous-types de A₂₂, SAT₁, SAT₂, SAT₃ et ASIA₁. Il a également recommandé que l'AVRI vérifie que ces souches seraient bien conformes aux besoins en cas d'urgence. Le Centre pan-américain de la fièvre aphteuse de Rio de Janeiro a proposé de fournir à la demande des autorités officielles des souches de virus sudaméricains.

(b) Utilisation du formol comme agent inactivant pour la préparation des vaccins anti-aphteux

Les membres du Groupe de recherche ont reconnu qu'il pourrait être inté-ressant à plusieurs égards d'obtenir des vaccins anti-aphteux. L'expérience montre que bien que parfois des foyers aient éclaté après que l'on ait pratiqué des vaccinations avec certains vaccins inactivés au formol, d'autres vaccins anti-aphteux inactivés au formol se sont révélés tout à fait efficaces.

Le Groupe de recherche estime également inopportun que la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse émette des recommandations spécifiques pour la formula-tion des vaccins.

(c) Monographie de la Pharmacopée européenne sur les normes des vaccins anti-aphteux

Le Groupe de recherche a étudié longuement la question de la définition des normes. La majorité de ses membres a estimé que le critère minimum de 3 PD₅₀ défini ou mentionné dans la monographie n'était pas acceptable. Le terme "au moins 3 PD₅₀" est ambigu car il peut être interprété à la fois comme une valeur observée et comme une valeur minimale. Les statistiques montrent qu'il est très difficile de définir une valeur précise et même impossible si l'on veut qu'elle soit acceptable en toutes circon-stances.

Les membres du groupe se sont étonnés qu'une valeur qui était auparavant considérée comme une valeur minimale acceptable soit considérée aujourd'hui comme une norme. Etant donné que les organes officiels de plusieurs pays d'Europe exigent actuellement beaucoup plus que 3 PD₅₀ comme minimum pour les vaccins, il a été recommandé, pour éviter de ne pas être dans les normes et pour éviter les difficultés de la définition des limites de confiance, d'adopter pour les vaccins une valeur observée de 7 PD₅₀ sans indiquer de limite de confiance pour se conformer à la monographie.

- (d) Circulation des animaux de boucherie et de la viande au départ de zones où des souches exotiques de virus aphteux ont été repérées ou de zones où des vaccins exotiques inactivés ont été inoculés

Après avoir attentivement examiné les risques pour l'agriculture européenne d'une éventuelle réduction des restrictions dans les zones où des souches exotiques de virus aphteux sont apparues ou des zones où des vaccins exotiques inactivés ont été inoculés, les membres du groupe de recherche sont convenus de formuler les recommandations suivantes:

- a) On continuera de restreindre la circulation des animaux de boucherie et de la viande au départ de zones où des souches exotiques sont apparues pendant une période de six mois après le dernier cas de maladie.
- b) Lorsqu'on pratique des vaccinations une restriction semblable sera appliquée pendant deux mois à partir de la date de la vaccination sans préjudice des restrictions prévues au paragraphe a) ci-dessus.

Point 5: Informations complémentaires sur la protection croisée entre les virus A européens et sud-américains

Le Groupe s'est demandé s'il fallait recommander de remplacer les souches A₅ utilisées pour produire des vaccins par des souches extra-européennes de type A employées actuellement. Divers participants ont indiqué que la protection contre les souches A₂₄ assurée par les vaccins A₅ ne peut être considérée comme acceptable après une vaccination et que la situation épidémiologique de l'Amérique du Sud est beaucoup plus compliquée qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Le Groupe a donc estimé qu'il ne pouvait actuellement recommander une souche de terrain courante à incorporer dans les vaccins européens.

Pour faire face aux problèmes qui pourraient surgir de l'introduction de souches non européennes des types de virus classiques, les laboratoires européens pourraient s'équiper en sérums de référence contre les divers virus extra-européens et le Laboratoire mondial de références de Pirbright a été prié de prendre en main la distribution de ce sérum conjointement avec le Centre pan-américain de Rio de Janeiro. On a également estimé souhaitable que le Groupe de la fièvre aphteuse soit consulté sur la distribution du matériel de référence. Le Laboratoire mondial de références de Pirbright et le Centre pan-américain de Rio de Janeiro sont invités à favoriser et coordonner l'étude des rapports entre les souches de virus sud-américaine et européennes.

Le Groupe souhaiterait que les laboratoires nationaux envoient au plus tôt au Laboratoire mondial de référence des échantillons de matériel prélevés sur de foyers présentant des caractéristiques inhabituelles.

Il recommande d'analyser plus à fond les techniques utilisées pour étudier les rapports entre les souches des nouveaux foyers et les souches des vaccins disponibles obtenus à partir d'antigènes inactivés.

Point 6: Questions diverses

(a) Tansfert de matériel après manipulation génétique

En ce qui concerne les travaux de recombinaison de l'ADN du virus aphteux, le Groupe s'est inquiété de ce que du matériel éventuellement infectieux puisse s'échapper des laboratoires. Il faudra toujours vérifier l'absence d'infectivité du matériel quittant ces laboratoires. Etant donné que le matériel génétique dérivé du virus aphteux est appelé à circuler bien davantage qu'auparavant, le Groupe a estimé que les services nationaux officiels devraient adopter une législation couvrant les importations de matériel dérivé du virus aphteux utilisé pour les travaux de recombinaison de l'ADN. Il faudra imposer des tests pour vérifier l'absence d'infectivité.

Plusieurs groupes sont parvenus à effectuer la clonage de fragments de génomes de virus aphteux par la technique de recombinaison de l'ADN. Ce succès permet désormais d'étudier la base moléculaire des différences entre les sérotypes et les sous-types. En outre, on a démontrés que des bactéries manipulées par insertion d'un fragment de génome viral porteur du code de la principale protéine du virus, reproduisent ce fragment, qui peut provoquer l'immunité après applications répétées. Le Groupe de recherche estime que c'est là un grand succès de la recherche sur la fièvre aphteuse surtout en ce qui concerne son application immédiate à la détermination de la nature du génome. Il reconnaît toutefois qu'il reste beaucoup à faire pour pouvoir déterminer la valeur éventuelle de ce type de produit pour la lutte anti-aphteuse sur le terrain.

La session du Groupe de recherche qui s'est tenue à l'Institut de recherche sur les maladies animales à virus de Pirbright (Royaume-Uni) a réuni tous les membres du groupe et des observateurs du Centre des maladies animales de Plum Island (USA), de IFFA-Mérieux (Lyon, France), du Laboratoire anti-aphteux de Wellcome (Pirbright, Royaume-Uni) et de l'Institut fédéral des vaccins (Bâle, Suisse).

Le rapport complet du Groupe contient des sommaires, et le cas échéant le texte complet, de tous les documents présentés à la session. Il est en cours d'impression et sera distribué sous peu à tous les membres de la Commission.

Examen des dernières informations sur les souches de virus aphteux prélevées dans les foyers récents d'Europe et du Moyen-Orient; résultats de l'Etude coopérative internationale de la FAO; nouvel examen des test d'innocuité du vaccin anti-aphteux; thèmes évoqués à la quarante-quatrième session du Comité exécutif (Lisbonne, avril 1982).

Conclusions et recommandations

1. Les nouvelles souches de virus aphteux qui apparaissent actuellement au Proche-Orient et en Europe, ne constituent pas pour l'instant un grave danger mais il est recommandé de surveiller en permanence les souches, en particulier en ce qui concerne les souches des vaccins actuels.
2. Il faut poursuivre la phase VII de l'Etude coopérative de la FAO afin de normaliser les techniques de laboratoire.
3. On a défini des critères pour les tests d'innocuité "in vitro" et "in vivo" des vaccins anti-aphteux.
4. On a examiné les risques de propagation du virus de la fièvre aphteuse par le sperme.
5. Dans les pays qui pratiquent la vaccination et abattent systématiquement les animaux malades, il est peu probable que le virus aphteux soit encore présent après que la maladie ait disparu depuis plus d'un an. Les animaux vaccinés depuis plus d'un mois ne risquent guère d'être une source d'infection. Etant donné que le groupe n'est arrivé à aucune conclusion, il a été décidé de reporter l'examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour à la prochaine session.
6. On a envisagé d'organiser des cours de formation sur les techniques de laboratoire dans les pays européens et non européens et on a signalé qu'actuellement deux

laboratoires étaient équipés pour le faire. Le secrétaire a accepté de déterminer les sujets à enseigner et le nombre de participants à inviter.

7. On a discuté pour savoir à partir de quand on peut déclarer qu'il y a un foyer de fièvre aphteuse, sans examen de laboratoire. Le groupe est convenu qu'il faut généralement enquêter à fond sur l'origine des foyers. Il faut étudier soigneusement toutes les circonstances et notamment analyser le contenu des fiches de vaccin non ouvertes par les techniques de laboratoire le plus appropriés.
8. Le Groupe a examiné les paramètres qui permettent de différencier les souches exotiques des souches non exotiques de virus aphteux et il est convenu que la définition d'une souche exotique pourrait être ainsi améliorée: "Toute souche qui est nouvelle dans la région et contre laquelle les vaccins disponibles ne permettent pas de satisfaire aux normes acceptables d'efficacité doit être considérée comme une menace potentielle et par conséquent comme une souche "exotique".

La prochaine session du Groupe de recherche se tiendra à l'Institut vétérinaire central de Lelystad aux Pays-Bas du 20 au 23 septembre 1983.

Liste des experts proposés
pour faire partie du Groupe de recherche du Comité technique permanent
de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
Mandat prenant fin le 31 juillet 1985

AUTRICHE	Dr. Georg Kubin Bundesanstalt für Virusseuchenbekämpfung bei Haustieren Emil Behring-Weg 3 A 1231 Vienne
BELGIQUE	Dr. J. Leunen Chef du département de virologie Institut de recherche vétérinaire 99 Groeselenberg B 1180 Bruxelles
DANEMARK	Dr. M. Eskildsen Director State Veterinary Institute for Virus Research Lindholm, DK-4711 Kalvehave
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	Prof. Dr. G. Wittmann Federal Institute for Animal Virus Disease Postfach 1149 74 Tübingen
ITALIE	Prof. G.F. Panina Institut de zooprophyllaxie expérimentale des provinces lombardes Via Bianchi 7 25100 Brescia
PAYS-BAS	Dr. J.G. van Bekkum Director Virology Department Central Veterinary Institute Houtribweg 39 Lelystad
ROYAUME-UNI	Dr. R. Sellers Director The Animal Virus Research Institute Pirbright, Woking, Surrey GU 24 0NF

Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission en 1981-82

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis la vingt-quatrième session de la Commission (avril 1981). Depuis le Comité exécutif a tenu deux sessions, la quarante-quatrième à Lisbonne (Portugal), en avril 1982, et la quarante-cinquième à Plovdiv (Bulgarie), en février 1983.

Au cours de la période considérée, le Groupe de recherche a tenu deux sessions: à Tübingen (République fédérale d'Allemagne) en septembre 1981, et à Pirbright (Royaume-Uni) en septembre 1982. Les rapports des sessions du Comité exécutif et de celles du Groupe de recherche ont été distribués à tous les pays membres de la Commission.

Le Secrétaire a poursuivi ses activités sur le continent européen selon les modalités prévues par l'Acte constitutif de la Commission et conformément au programme de travail approuvé par la Commission et par le Comité exécutif. Il a participé à toutes les activités entreprises dans la FAO dans le domaine de la fièvre aphteuse en différents parties du monde.

Activités en Europe

D'une manière générale, les activités de la Commission et de son secrétariat ont suivi les recommandations formulées par le Comité exécutif et par les sessions de la Commission; des renseignements détaillés les concernant figurent dans les différents rapports.

La situation aphteuse en Europe en 1981 est restée généralement favorable, les dernières épidémies ayant été signalées au Portugal en juillet, et en Grèce en août. L'année 1982 a cependant été marquée par la présence de fièvre aphteuse type O₁ au Danemark, pays qui possède une industrie de l'élevage hautement développée et où aucune vaccination n'avait été pratiquée depuis 1977. Le même type d'épidémies est apparu également en République démocratique d'Allemagne, où tous les animaux à risque sont vaccinés chaque année. L'évolution et l'extension de la maladie dans ces deux pays sont bien connues, notamment en ce qui concerne le Danemark où les autorités vétérinaires ont fourni des informations claires et concises sur son apparition et sur les mesures prises pour l'enrayer et l'éliminer de l'île de Funen où s'est produite la première épidémie et d'où la maladie n'a pu s'étendre, à l'exception d'une épidémie, la dernière, signalée le 4 mai 1982 dans l'île de Sjaelland (voir point 1 de l'ordre du jour).

Le Comité exécutif de la Commission a suivi de près les événements du Danemark et de la République démocratique d'Allemagne, et le Secrétaire s'est rendu au Danemark où s'était produite la première épidémie. Il a examiné le programme de lutte et s'est entretenu de la question avec les autorités vétérinaires danoises.

Dans une des recommandations de sa dix-huitième session (1971), la Commission avait insisté sur la nécessité de poursuivre les vaccinations dans les pays qui appliquent cette mesure de lutte. En effet, les risques d'infection sont liés à des facteurs tels que la situation géographique et l'importation de produits animaux en provenance de pays où la maladie continue de sévir et qui n'appliquent pas la politique d'abattage systématique. La vingt-et-unième session (1975), puis à nouveau la vingt-quatrième session (1981) ont réaffirmé cette recommandation. Les récentes épidémies qui se sont produites en Europe confirment le bien-fondé des recommandations de la Commission, à savoir qu'une constante vigilance est nécessaire à l'égard de cette extrêmement dangereuse maladie du bétail répandue dans le monde entier.

A sa quarante-quatrième session tenue à Lisbonne (Portugal), en avril 1982, le Comité exécutif a pleinement souscrit à ces recommandations. La Commission, toutefois, si elle a reconnu qu'elle ne pouvait recommander à un pays membre la politique à appliquer pour lutter contre la fièvre aphteuse sur son territoire national, se doit de rappeler que l'Europe reste exposée à des risques et que les vaccinations doivent se poursuivre dans les pays qui ont recours à cette pratique. Cette politique ne devrait être modifiée qu'après avoir dûment pris en considération la situation épizootiologique en Europe, les conditions propres à chaque pays (importateur ou exportateur) ainsi que sa situation géographique.

Outre ce qui précède, le Comité exécutif a appelé l'attention sur les points ci-après:

1. Malgré une amélioration indéniable de la situation en Europe, la fièvre aphteuse reste très dangereuse pour les bovins, les porcins, les ovins et les caprins. Il n'est possible de l'enrayer que si un diagnostic immédiat est suivi de mesures sanitaires appropriées.
2. Si une épidémie de fièvre aphteuse se déclare, les pays voisins doivent être immédiatement informés et chaque pays infecté a, en temps que membre, le devoir de signaler immédiatement les épidémies à l'OIE.
3. En Europe, dans les zones qui ont des structures d'élevage similaires ou des réglementations commerciales similaires, notamment en ce qui concerne les importations, il faut employer des mesures de lutte uniformes. Cette règle a notamment été observée par le Danemark et par les pays scandinaves qui ont décidé d'appliquer une politique d'abattage systématique accompagnée de mesures sanitaires strictes pour prévenir la diffusion directe ou indirecte de la maladie. En République démocratique d'Allemagne également, d'après les rapports et les données disponibles, toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été appliquées afin de prévenir une ultérieure propagation de la fièvre aphteuse à d'autres régions. Le Comité exécutif est convaincu que, à l'avenir aussi, on saura tenir compte des risques de propagation de la maladie et du danger que celle-ci représente pour d'autres régions ou pays et que l'efficacité des mesures prises à son encontre sera constamment et attentivement contrôlée.
4. Les différentes mesures prophylactiques utilisées par des groupes de pays devraient à l'avenir, être uniformisées. En particulier, il ne faudrait pas négliger les risques liés à la situation géographique de pays ou de groupes de pays déterminés, ou à des politiques d'importation différentes. Les groupes de pays qui jusqu'à présent ont pratiqué la vaccination contre la fièvre aphteuse, comme les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, la Suisse et l'Italie, devraient continuer de le faire de façon à empêcher le virus de prendre pied étant donné que les populations animales présentent des niveaux d'immunité variables.
5. Il conviendrait d'intensifier la coopération et les échanges d'informations entre tous les pays européens, ainsi qu'avec les organisations internationales. Cela vaut aussi bien pour les questions d'épizootiologie que pour les questions d'ordre scientifique et administratif.
6. L'expérience récente permettrait de renforcer le système des signalisations, qui devraient s'accompagner de renseignements aussi détaillés que possible sur les mesures de lutte en vigueur tant dans les pays membres de la Commission que dans ceux qui n'en font pas encore partie.

En conclusion, le Comité s'est déclaré préoccupé de la situation qui s'est créée en Europe où la protection assurée par la vaccination anti-aphteuse est en constant recul, notamment dans les pays importateurs et dans ceux qui, en raison de leur position géographique, restent particulièrement exposés à l'introduction de la maladie.

Le programme prophylactique en Europe

Comme on le voit d'après le tableau relatif à la prophylaxie de la fièvre aphteuse en Europe en 1981-82 (point 2 (i)), le nombre de pays dans lesquels la totalité de la population bovine est chaque année protégée par la vaccination diminue peu à peu, et de vastes territoires restent sans protection.

Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe; dispositions en vue de leur continuation

Il a fallu continuer de soutenir les campagnes de vaccination visant à entretenir des zones tampons dans le sud-est de l'Europe moyennant la distribution de vaccins achetés par la FAO avec des fonds fournis par des pays appartenant ou non à la CEE. 1 350 000 doses de vaccin anti-aphteux bivalent A22/O₁, pour un coût de 635 500 dollars E-U, ont été distribuées en 1981 et 1982 pour les campagnes de vaccination en Thrace (Grèce, Bulgarie, Turquie). La campagne s'est poursuivie pendant toute la période considérée, comme l'avaient suggéré le Comité exécutif, les quarante-troisième (1981) et quarante-quatrième (1982) sessions, et la réunion tripartite CEE/FAO/OIE qui s'est tenue à Bruxelles en mars 1982.

Suite à la recommandation de la vingt-quatrième session de la Commission (Rome, 1981), le Directeur général de la FAO a lancé un nouvel appel aux pays appartenant ou non à la CEE pour qu'ils continuent d'appuyer financièrement les campagnes de vaccination qui auront lieu en Europe du sud-est tout au long de 1983 et 1984. A cet appel, les pays de la CEE et la plupart des pays non membres de la CEE ont répondu généreusement en fournissant les fonds demandés (voir point 1 (ii) de l'ordre du jour).

La situation aphteuse en Turquie

Dans la partie européenne de la Turquie (Thrace), la situation est restée favorable tout au long de 1981 et de 1982 et il conviendrait de noter que, depuis novembre 1978, aucune nouvelle épidémie n'a été signalée.

En Anatolie, la maladie s'est comportée comme elle l'a fait ces dix dernières années, avec une moyenne de 800 épidémies signalées chaque année. Des souches des types O₁ et A22 ont été identifiées. Le typage d'échantillons de fièvre aphteuse a été effectué à l'Institut d'Ankara et la production de vaccin s'est poursuivie avec succès depuis que le problème de l'eau a été résolu. Ces deux dernières années, 14 millions de doses de vaccin monovalent O₁/A22 ont été produites et utilisées sur le terrain.

Il est encourageant de noter que le Gouvernement turc a accepté de collaborer avec un laboratoire européen qualifié en ce qui concerne l'assistance technique et les conseils nécessaires pour achever la nouvelle installation de production de vaccin d'Ankara. A cet fin, un accord a été conclu avec l'Institut de la fièvre aphteuse de Brescia (Italie). Il faut espérer que la CEE fournira l'aide financière demandée pour l'achèvement de l'Institut de la fièvre aphteuse à Ankara, assurant ainsi sa mise en service dans un avenir immédiat.

Aide à la Bulgarie

La Bulgarie est exempte de la maladie depuis 1973 et un programme de vaccination a été réalisé en 1981 et 1982 le long de la frontière qui longe la Turquie, avec des vaccins fournis par l'intermédiaire de la FAO. La nouvelle unité de production à grande échelle de vaccin anti-aphteux de Sliven devrait être terminée vers le milieu de 1983. L'installation du système de sécurité est en cours, pour un coût de 384 000 dollars E-U fournis par

le projet FAO/PNUD. Le Secrétaire, en sa qualité de conseiller technique principal du projet, a été associé de près à sa réalisation.

Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions du monde

La Commission n'a jamais cessé de s'intéresser aux problèmes de la lutte anti-aphteuse dans d'autres régions du monde. Au cours de la période considérée, le Secrétaire de la Commission a suivi de près l'évolution de la situation, notamment dans les régions qui présentent un intérêt particulier pour l'Europe, ainsi que les politiques d'importation adaptées par les pays européens pour prévenir la réintroduction de la maladie à partir de pays d'outre-mer.

Il est satisfaisant de noter que, depuis 1979, aucune souche atypique de virus type A n'a été signalée en Europe. Cela démontre que les pays membres ont respecté les résolutions et recommandations formulées par la Commission européenne en 1972 concernant la politique d'importation des viandes en provenance de pays infectés.

Proche-Orient et Afrique du Nord

Au Proche-Orient, la situation aphteuse n'a pas évolué depuis la dernière session de la Commission. Au contraire, elle s'est ultérieurement aggravée avec la présence de nouveaux types ou sous-types de virus aphteux. Quatre types - O₁, A22, ASIA-1 et C (Koweït) - sont maintenant présents dans la région. A l'exception d'Israël qui pratique chaque année une vaccination systématique, les mesures prophylactiques prises dans la plupart des pays se limite à certaines régions et à l'amélioration des races bovines. La situation générale de la fièvre aphteuse au Proche-Orient et au Moyen-Orient nécessite une attention particulière de la part de la Commission européenne car elle comporte une menace pour le continent européen (voir note du Secrétaire).

La Commission a pris note avec satisfaction de la résolution formulée à l'occasion du séminaire MINEADEP sur la fièvre aphteuse qui s'est tenu à Ankara du 18 au 21 octobre 1982, concernant la création d'un groupe de travail sur la fièvre aphteuse, et se tient à la disposition du groupe pour l'aider à atteindre ses objectifs (voir note du Secrétaire - point 1 (iii)).

En Afrique du Nord, la maladie a sévi en permanence depuis 1978, avec un virus type O en Égypte et en Libye, et un virus type A5 en Tunisie. Le type A5 présent en Tunisie a un rapport avec les épidémies qui se sont produites en 1978 en Yougoslavie (Porto Place) et à Malte. Le virus type O présent en Libye s'est révélé différent de la souche européenne O₁ classique et proche des souches O de la région Turquie/Moyen-Orient (information WRL).

Amérique du Sud

L'évolution de la fièvre aphteuse en Amérique du sud a été suivie avec une particulière attention par le Secrétaire de la Commission pendant la période biennale. Les rapports reçus des pays et de la Comisión Sudamericana para la Lucha contra la Fiebre Aftosa (COSALFA) indiquent que la situation générale continue de s'améliorer dans la région, grâce aux gros efforts accomplis par les pays sud-américains pour lutter contre la maladie. Il convient de prendre acte de ce que les bonnes relations existantes entre la Commission européenne et la COSALFA et le Centre panaméricain facilitent le travail de la Commission. Il faudrait également resserrer les liens entre la PANAFITOSA, le WRL et d'autres laboratoires internationaux travaillant sur les virus de la fièvre aphteuse. Il est extrêmement important de renforcer et de rendre plus efficaces les relations entre les Commissions de la fièvre aphteuse et leurs laboratoires respectifs. Cela pourrait ouvrir la voie à une coopération de la part d'instituts et d'organismes scientifiques hautement qualifiés travaillant à des programmes de recherche sur la fièvre aphteuse et à la production de vaccin.

Stock de virus de semence

Cette question, que le Comité exécutif de la Commission avait renvoyée au Groupe de recherche, a été examinée lors de la session que ce dernier a tenue à l'Institut fédéral de recherche sur les maladies virales des animaux, à Tübingen (République fédérale

d'Allemagne), du 29 septembre au 1er octobre 1981. Le Groupe a exprimé l'opinion que le stock de virus de semence de types exotiques de fièvre aphteuse détenu par l'AVRI, Pirbright (Royaume-Uni) devrait faire l'objet de contrôles permanents en vue de s'assurer de son aptitude à répondre à des besoins d'urgence en Europe. La situation du stock en décembre 1982 et les types de virus qu'il comprend sont indiqués dans l'annexe 1.

Maladie vésiculeuse du porc

Le secrétariat s'est occupé de réunir des informations auprès des pays affectés par cette maladie. L'Italie et le Royaume-Uni ont enregistré un certain nombre d'épidémies en 1981 et 1982; pour sa part, la République fédérale d'Allemagne en a signalé une en 1981 et une en 1982. Voir annexes 4a, 4b et 4c.

Autres activités

Les activités menées par le secrétariat au cours de la période considérée se sont déroulées conformément aux tâches assignées à la Commission en vertu des articles IV et V de son Acte constitutif, aux recommandations de la vingt-quatrième session de la Commission tenue à Rome du 7 au 10 avril 1981, et des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité exécutif. Outre les activités de la Commission, le Secrétaire participe à toutes les opérations menées par la FAO dans le cadre des programmes de lutte contre la fièvre aphteuse intéressant différentes parties du globe, et assure une assistance technique aux projets anti-aphteux exécutés par la FAO dans les pays ci-après: Bulgarie, Turquie, Birmanie, Uruguay, Argentine, Pérou, Lao, Corée du Sud, Zambie et Liban.

Dans le domaine de la formation, la FAO a organisé un cours sur le diagnostic de la fièvre aphteuse et les mesures de lutte. A ce stage, qui s'est tenu à l'Institut des vaccins du Botswana, à Gaborone (Botswana), ont assisté onze participants provenant de huit pays de l'Afrique australe. Le Secrétaire a dirigé le stage et prononcé des exposés.

Le Secrétaire a également assisté aux quarante-neuvième et cinquantième sessions générales de l'OIE qui se sont tenues à Paris en mai 1981 et mai 1982 respectivement, au cinquième Congrès international de virologie qui s'est tenu à Strasbourg en août 1981, et à la seizième conférence de la Commission anti-aphteuse de l'OIE, qui s'est tenue à Paris en septembre 1982. La réunion tripartite CEE/FAO/OIE relative aux campagnes de Thrace s'est tenue à Bruxelles, en mars 1982, en présence du Président et du Secrétaire de la Commission.

Les projets PNUD/FAO de Turquie et de Bulgarie ont reçu un certain nombre de visites, au cours desquelles le Secrétaire a fait fonction de Conseiller technique principal.

En compagnie de M. van den Berg, Président de la Commission, le Secrétaire a visité la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie pour voir les installations de production de vaccin anti-aphteux et discuter des programmes de lutte anti-aphteux dans le sud-est de l'Europe et dans la zone-tampon de la Thrace.

Composition de la Commission

Au fil des ans, la composition de la Commission est progressivement passée de 6 membres en 1953 à 24 en 1983, la France ayant décidé de devenir membre de la Commission. L'adhésion de la France à la Commission européenne est particulièrement importante car, désormais, la Commission regroupe la totalité des pays d'Europe occidentale ainsi que deux pays d'Europe orientale, Hongrie et Bulgarie. Il faut espérer que les difficultés qui ont jusqu'à maintenant empêché certains autres pays d'Europe orientale de devenir membre de la Commission seront bientôt levées.

* La notification officielle de cette adhésion n'a pas encore été communiquée, mais les démarches à cet effet sont en cours.

Réunions et délibérations du Comité exécutif et du Groupe de recherche

Le Comité exécutif a tenu sa quarante-quatrième session à Lisbonne (Portugal), du 20 au 23 avril 1982.

La situation aphteuse en Europe

La réunion a accordé une particulière importance à la situation et aux politiques de lutte adoptées au Danemark et en République démocratique d'Allemagne, pays qui ont enregistré un certain nombre d'épidémies de fièvre aphteuse.

Le Comité est convenu que (i) les vaccinations devraient se poursuivre dans les pays qui vaccinent et (ii) les mesures employées en Europe contre la fièvre aphteuse devraient être uniformisées dans les régions qui présentent des structures d'élevage similaires ou des réglementations commerciales similaires, en particulier pour les importations. On a insisté sur l'importance pour les pays européens d'échanger rapidement des informations précises sur la situation de la fièvre aphteuse et on a fait observer que la coopération dans ce domaine est de la plus haute importance pour tous les pays européens, qu'ils soient ou non membres de la Commission. En outre à la lumière de l'expérience récente, on pense que le système de communication des renseignements devrait être renforcé.

Campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe

Il a été convenu que les campagnes de vaccination en Thrace devraient se poursuivre jusqu'en 1984.

Maladie vésiculeuse du porc

Le Comité est convenu que la politique actuelle concernant la lutte contre cette maladie en Europe reste valable.

Future politique de lutte anti-aphteuse compte tenu de la situation en Europe

Le Comité a approuvé la proposition avancée par le secrétaire: (i) lutte contre la fièvre aphteuse résiduelle en Europe, (ii) protection du sud-est de l'Europe, (iii) vigilance en matière d'importation de bétail et de produits carnés, et (iv) collaboration avec des organisations internationales comme l'OIE, la CEE et l'OPS.

La session est saisie, pour discussion et approbation, du document décrivant la politique future et les activités de la Commission.

Le Groupe de recherche a été invité à examiner les points soulevés par le Comité exécutif et à faire des propositions à ce sujet (voir rapport du Groupe de recherche pour 1982).

Banque de vaccin

En ce qui concerne la création d'une banque internationale de vaccin, le Comité a confirmé la position qu'il avait prise à sa quarante-troisième session en Crète (Grèce), en janvier 1981.

Critères applicables à l'établissement des contributions annuelles des Etats Membres

Le Comité a recommandé que cette question lui soit soumise à la vingt-cinquième session.

Comptabilité et approbation du budget

Le Comité a approuvé la présentation et la ventilation du budget et des comptes de 1981, ainsi que le budget proposé pour 1982.

La quarante-cinquième session du Comité exécutif s'est tenue à Plovdiv, Bulgarie, du 8 au 11 février 1983. Le rapport de cette session a été distribué aux pays membres.

Sessions du Groupe de recherche

Le Groupe de recherche a tenu deux sessions:

- a) l'une à l'Institut fédéral de recherche sur les maladies virales des animaux, à Tübingen, République fédérale d'Allemagne, du 29 septembre au 1er octobre 1981;
- b) l'autre à l'Institut de recherche sur les virus des animaux de Pirbright, Royaume-Uni, du 22 au 24 septembre 1982.

Les rapports de ces sessions ont été publiés et distribués aux pays membres de la Commission. Les conclusions et recommandations de ces deux sessions sont présentées sous l'annexe 5a.

Le Comité exécutif saisit cette occasion pour exprimer au Groupe de recherche toute son appréciation pour le travail réalisé par celui-ci au cours de la dernière période biennale; au fil des ans, ce travail s'est révélé extrêmement utile pour les activités de la Commission.

INFORMATIONS*

sur

Les indemnités accordées ou devant être accordées
par le Gouvernement danois par suite de la fièvre
aphteuse en 1982

Un foyer de fièvre aphteuse de type O₁ s'est déclaré au Danemark au printemps 1982, alors que la maladie était absente du pays depuis avril 1970. Il est apparu dans les îles de Funen et Zealand et a contaminé 22 troupeaux. On a appliqué une politique d'abattage systématique sans vacciner pour éliminer la maladie du territoire national. Le nombre d'animaux détruits dans les 22 exploitations touchées se répartit comme suit: 1 839 bovins, 2 352 porcins et 3 ovins. Les indemnités accordées ou devant être accordées sont les suivantes:

Indemnités pour les animaux abattus	16.5	million	couronnes	danoises
Estimation, abattage et enterrement des animaux	0.6	"	"	"
Destruction des aliments du bétail dans les exploitations contaminées	2.0	"	"	"
Nettoyage et désinfection des exploitations	5.0	"	"	"
Compensation (estimations) à verser aux 22 exploitants touchés	6.0	"	"	"

=====
30.1
=====

L'ensemble des pertes subies par la nation par suite de la fièvre aphteuse est sans doute 10 à 20 fois supérieur aux indemnités versées par le gouvernement.

* Fournies par les services vétérinaires officiels du Danemark

Annexe 1

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES VIRUS DES ANIMAUX **

Stocks de virus vaccinaux de la FAO en décembre 1982

Type	Souche	Repiquages	Titre infectieux au 18.7.79 (BHK pfu/ml)	Titre infectieux à l'entreposage (1971)	Quantités entreposées
Asie 1	Israël 3/63	BTY1 BHK7 susp.1 (5.3.71)	5.8	6.1	
SAT 1	Rho 5/66	BTY1 BHK12 susp.1 (22.3.71)	7.1	6.8	3 x 500 ml 12 x 30 ml 14 x 5 ml
SAT 2	Ouganda 6/70	BTY1 BHK5 susp.1 (26.3.71)	6.4	6.1	pour chacun des cinq vaccins
SAT 3	Bec 1/65	BHK3 susp.1 BHK2 susp.1 (16.12.71)	6.9	6.8	
A ₂₂	USSR 1/66	BTY1 BHK8 susp.1 (5.2.71)	7.1	7.0	

** Pirbright, Royaume-Uni

Annexe 7

Perspectives d'utilisation des vaccins préparés
par les techniques du génie génétique

(Communication faite par le Secrétaire à la seizième session de la Commission permanente de la fièvre aphteuse de l'OIE, tenue à Paris du 14 au 17 septembre 1982)

Au nom de la FAO, je voudrais d'abord vous féliciter, vous même ainsi que le Président, de l'ordre du jour très intéressant qui est proposé.

Je n'ai qu'une petite remarque à faire au sujet du temps consacré au point 1b de l'ordre du jour: la production de vaccins anti-aphteux. Il s'agit d'un sujet extrêmement intéressant qui ne peut être ignoré par nos organisations, surtout après la publicité qui a été donnée à cette question dans certains pays.

Les avantages à attendre de l'application efficace des méthodes de synthèse biochimique et des techniques du génie génétique sont si évidents que nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle orientation des recherches. Nous sommes toutefois aussi conscients des difficultés.

Les informations reçues sur la production de vaccins anti-aphteux avec les techniques du génie génétique ou les méthodes de synthèse biochimique sont certainement encourageantes parce que les récentes découvertes technologiques ont ouvert de nouvelles voies qui pourraient modifier la stratégie de la lutte contre la fièvre aphteuse dans le monde. En fait, le jour où la production massive d'antigène aphteux virulent pourra être stoppée, le cercle vicieux qui fait que la manipulation du virus est souvent responsable de la persistance de la maladie dans certains pays sera brisé.

Les types de vaccins nécessaires pour combattre la fièvre aphteuse dans le monde sont au moins aussi nombreux que les types et sous-types antigéniquement différents de virus aphteux connus. Les nouvelles méthodes se heurteront donc probablement aux mêmes problèmes immunologiques que ceux qui ont été rencontrés avec les vaccins produits à l'aide des multiples virus aphteux bien connus et même à l'aide d'un seul type de virus.

Vient ensuite le problème de la puissance des vaccins. La puissance doit être exprimée par des méthodes quantitatives, indiquant si possible la teneur en DP₅₀. Il n'existe pas actuellement, au sujet de la valeur pratique des nouveaux vaccins sur le terrain, de données comparables à celles qui existent pour les vaccins de culture tissulaire. Il convient de considérer aussi l'innocuité des vaccins, bien que l'antigène produit à partir de bactéries ne présente pas de risque de diffusion de virus infectieux. La présence éventuelle de composants allergiques, peut-être d'origine bactérienne, peut toutefois causer des réactions insoupçonnées quand une vaccination massive est pratiquée, en particulier à des fins prophylactiques dans des pays exempts de la maladie. Il faut se rappeler que les réactions anaphylactiques ne se manifestent, avec les vaccins de culture tissulaire, qu'après administration prolongée et répétée de ces vaccins sur un grand nombre d'animaux. La préparation de l'antigène, la purification et la formulation correcte de nouveaux vaccins anti-aphteux polyvalents exigeront des recherches supplémentaires et certainement une vaste expérimentation sur le terrain.

Compte tenu de tous ces problèmes, il est à craindre que, si l'on met trop l'accent sur les résultats que l'on a réussi à obtenir uniquement au stade de l'expérimentation ou sur ceux que l'on peut escompter à très long terme par l'application des nouvelles techniques, on risque de susciter des espoirs prématurés, sinon des illusions, aussi bien chez le personnel des laboratoires que chez les autorités de nos pays membres qui reçoivent une assistance technique en matière de production de vaccins anti-aphteux et de lutte contre la maladie. Cela peut-être préjudiciable aux objectifs que nous poursuivons dans nos projets de production de vaccins anti-aphteux par les méthodes classiques éprouvées. C'est pourquoi la FAO voudrait beaucoup que nos organisations se montrent extrêmement prudentes avant de divulguer ces nouvelles découvertes ou méthodes, tant qu'elles ne sont pas réellement applicables avec les qualifications que possède le personnel des laboratoires des pays développés.

Je suis certain qu'il sera tenu compte du point de vue de la FAO.

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, à sa quarante-cinquième session tenue du 8 au 11 février 1983 à Plovdiv (Bulgarie), a partagé et approuvé le point de vue de la FAO au sujet des nouveaux vaccins anti-aphteux.

Politique future de lutte anti-aphteuse en Europe

L'évolution de la fièvre aphteuse au cours des deux dernières années montre qu'il y a parfois encore des cas de maladie en Europe, en dépit de tous les efforts déployés et des progrès remarquables accomplis dans la lutte contre les foyers résiduels d'infection, ainsi que dans la sécurité de la fabrication des vaccins et l'efficacité du contrôle de la qualité des vaccins utilisés sur le terrain. L'importance de la transmission de la maladie par voie aérienne a été confirmée en 1981-1982 (épidémies au Royaume-Uni, et au Danemark).

Le danger d'infection provenant de sources extérieures doit également être pris en considération. Si les risques d'introduction de virus provenant d'autres continents - en raison notamment de la baisse de qualité de la viande importée, le danger de nouvelles invasions de types de virus exotiques et non exotiques, tant en Europe du Sud qu'en Europe du Sud-Est, reste aussi grand.

La situation d'urgence - qui s'était créée il y a vingt ans lorsque le virus SAT-1 avait envahi le Proche-Orient et la Turquie - persiste en raison de la présence dans la région d'autres virus exotiques (A22, ASIA-1,0). Avec l'assistance de la FAO et de l'Europe on a pu jusqu'ici maîtriser la maladie en Thrace mais l'interruption du système actuel des campagnes annuelles de vaccination conduirait presque certainement à de nouvelles situations d'urgence.

En outre, le risque que les types asiatiques et africains de virus aphteux atteignent les pays du Sud méditerranéen est plus grand que jamais en raison du flux toujours croissant d'animaux sensibles importés d'Afrique de l'Est et du Sud-Est ainsi que des pays asiatiques dans les régions du Moyen- et du Proche-Orient. Le nombre d'animaux importés chaque année est estimé à plus de cinq millions de têtes.

Malheureusement la production de vaccins des pays du Proche-Orient et de la Turquie est loin d'être suffisante pour couvrir leurs besoins et dans les pays non infectés de l'Europe du Sud-Est le programme prophylactique est limité à de petites zones ou à la zone tampon seulement. Aussi l'Europe, entre l'Adriatique et la Mer Noire, rest-t-elle faible et vulnérable et les gouvernements intéressés ainsi que la Commission devraient-ils lui accorder une bien plus grande attention.

Etant donné cette situation, il faudrait dans le futur immédiat donner la priorité aux activités suivantes:

- 6039
W/M5039
1. lutte contre la fièvre aphteuse en Europe dans les pays où, en dépit des vaccinations annuelles, on enregistre des foyers sporadiques d'origine connue ou inconnue;
 2. protection de l'Europe du Sud-Est;
 3. constitution d'une réserve stratégique de vaccins contre les types exotiques de virus;
 4. assistance technique et collaboration avec d'autres organismes internationaux;
 5. surveillance des importations de bétail et de produits carnés.
1. Lutte contre le virus de la maladie en Europe
- 1.1 Il faudrait procéder à une étude approfondie des raisons pour lesquelles la maladie persiste sous forme sporadique dans certains pays et établir des plans pour éliminer les sources ou les "poches" d'infection.

1.2 Prophylaxie et protection de l'Europe. Comme dans le passé, il faudrait réunir des informations sur les programmes de vaccination dans toute l'Europe. Une attention particulière devrait être accordée à la situation des pays de l'Europe du Sud et du Sud-Est qui à l'heure actuelle ne sont pas couverts par la vaccination. Il faudrait effectuer une enquête dans ces pays en vue d'y évaluer les risques d'infection et d'étudier les plans ou les dispositions prévus en cas d'infections dues à des virus indigènes ou exotiques de la maladie (Grèce, Bulgarie, Yougoslavie, etc.). L'enquête devrait également étudier les possibilités de production du vaccin dans la région dans l'avenir prévisible.

1.3 Sécurité dans la production de vaccin. Le Secrétaire devrait recueillir des informations précises sur les mesures adoptées pour éviter la fuite de virus dans les laboratoires où les vaccins sont produits ou expérimentés, dans les pays du continent européen. Les autorités nationales devraient être conscientes des risques liés aux recherches sur la recombinaison de l'ADN si elles sont exécutées dans des laboratoires qui ne sont pas convenablement protégés. Les matériels quittant les laboratoires de la fièvre aphteuse pour ces recherches doivent être convenablement contrôlés pour s'assurer de leur non infectiosité, avant d'être relâchés.**

Un rapport confidentiel devrait être établi sur les résultats de l'enquête et soumis au Comité exécutif de la Commission européenne qui l'étudiera avant l'adoption de toute mesure en la matière.

2. Protection de l'Europe du Sud-Est et campagne contre la fièvre aphteuse exotique

2.1 Enquêtes épizootiologiques. On ne sait pas grand chose de la répartition et de l'incidence de la fièvre aphteuse au Proche-Orient. Les seules données acceptables sur le typage du virus sont celles fournies par l'Office international des épizooties (OIE) et le Laboratoire mondial de référence (WRI), Pirbright, mais elles sont insuffisantes pour donner une idée réelle de la maladie dans la région.

Il est donc difficile d'évaluer les risques d'infection auxquels les pays de l'Europe du Sud-Est sont exposés en raison de l'augmentation régulièrement croissante des trafics de tous genres d'est en ouest. La Thrace est traversée par les lignes de communication les plus importantes reliant l'Asie à l'Europe mais le trafic entre les principaux ports du secteur oriental de la Méditerranée est également important. De grandes quantités de produits animaux sont confisquées chaque année aux points de contrôle en Bulgarie et en Grèce mais d'autres produits, provenant du Proche et du Moyen-Orient où la fièvre aphteuse est largement répandue, peuvent également constituer un danger pour l'Europe.

On ne saurait trop souligner l'importance de ce problème qui requiert une plus grande attention et une action plus énergique au niveau international. Le programme de travail de la Commission devrait donc consister à:

- 1) se mettre en contact avec les gouvernements des pays du Proche-Orient de façon à obtenir régulièrement des informations sur la situation de la maladie et les mesures adoptées en ce qui concerne tant leur politique préventive d'importation que la lutte contre la maladie. Le Gouvernement turo, lui-même très concerné par ce problème, pourrait fournir une aide considérable en surveillant constamment la situation dans la région.
- 2) effectuer une enquête aux principaux postes et points de contrôle frontaliers en Europe du Sud-Est pour examiner la validité des mesures de lutte appliquées, l'efficacité des moyens de désinfection des véhicules passant la frontière et l'identification de la nature, de la quantité et de la destination des produits ou des matériaux qui pourraient favoriser l'introduction de la maladie en Europe.

* Research Group Session, Tübingen, 1981. OIE, FMD Conférence, septembre 1982.

2.2 Campagnes anti-aphteuses dans l'Europe du Sud-Est et en Anatolie. Tant que la Turquie n'est pas en mesure de maîtriser totalement la fièvre aphteuse en Anatolie, il est indispensable de maintenir une zone tampon efficace en Thrace dans l'intérêt de l'Europe orientale et de la Turquie elle-même. Comme les années précédentes, les campagnes de vaccination de printemps devraient être supervisées par le Secrétaire de façon à déterminer les dimensions et l'ampleur des zones dans lesquelles la vaccination doit être pratiquée aux frontières des trois pays intéressés (Turquie, Bulgarie et Grèce).

Par l'intermédiaire du Secrétaire, la Commission devrait se maintenir en étroit contact avec les laboratoires anti-aphteux des pays de l'Europe du Sud-Est et probablement du Proche-Orient, indépendamment de leurs relations avec la Commission, et leur donner assistance technique et conseils pour l'équipement et la production de vaccins.

Il faudrait explorer avec les gouvernements et les organisations régionales les moyens de mieux coordonner les activités de lutte anti-aphteuse dans la région du Proche-Orient. Le but final devrait être la signature d'une convention sur la prévention et la lutte anti-aphteuses.

La FAO pourrait jouer un rôle positif dans la réalisation de tous ces objectifs par l'intermédiaire de ses programmes régionaux. La Commission européenne pourrait alors étendre ses activités et acquérir une expérience au-delà des frontières du continent européen et transférer ainsi les opérations de lutte anti-aphteuse en dehors du continent lui-même dans les régions à plus haut risque. Il faudrait établir une ligne de défense contre l'invasion de la maladie dans les zones stratégiques qui sont constamment menacées, et d'où la maladie a le plus de chance de s'introduire en Europe à la faveur notamment des échanges commerciaux.

3. Réserve stratégique de vaccin

Le Secrétaire continuera de réunir des informations sur l'attitude de tous les pays membres pour ce qui est de la création d'une banque de vaccins contre les types de virus considérés comme exotiques pour l'Europe. Bien que la Commission européenne ait exprimé ses opinions sur la question des vaccins classiques à stocker dans la Banque, il ne faut pas oublier que la production industrielle de vaccins en Europe est progressivement limitée au secteur privé et qu'il faut tenir compte des besoins futurs de vaccins classiques en cas de grandes épizooties. De toutes façons, l'obtention de vaccins classiques ne posera pas de problème aussi longtemps que la vaccination systématique sera pratiquée dans la majorité des pays de l'Europe de l'Ouest, mais le besoin de se procurer des vaccins exotiques pourrait présenter de graves difficultés en cas d'urgence.

Il s'agit là d'un problème mondial et de l'avis général il devrait être traité sur une base régionale (voir point 5(a)). Pour l'Europe en particulier, il y a de bonnes raisons de ne pas retarder davantage l'établissement de plans d'approvisionnements en vaccins exotiques et de constitution d'une réserve de vaccin classique pour le jour où la politique de vaccination sera abolie en Europe.

Il faudrait étudier le potentiel de production et la qualité des vaccins préparés dans les régions où l'on sait que des virus aphteux exotiques sont présents.

4. Assistance technique et collaboration avec d'autres organismes internationaux

4.1 Europe. Afin de mettre à profit la grande expérience acquise au cours des 20 dernières années en matière de technologie et de lutte anti-aphteuse en Europe, et conformément aux recommandations de la session du Comité exécutif de 1972, il faudrait organiser au moins un cours de formation tous les deux ans de façon à revoir et à mettre à jour les techniques de diagnostic et les méthodes de production de vaccins à l'intention des spécialistes des nouveaux laboratoires créés en Europe et dans les régions intéressant l'Europe.

4.2 Programmes FAO. Etant donné que la fièvre aphteuse constitue un obstacle majeur au développement de l'industrie de l'élevage et au commerce international des animaux et des produits animaux, l'Europe devrait participer à la lutte anti-aphteuse dans d'autres régions du monde, spécialement dans les zones présentant un intérêt particulier pour l'Europe, à savoir le Proche-Orient, l'Afrique et l'Amérique du Sud. La Commission, qui dispose de l'infrastructure et du soutien de la FAO, est particulièrement bien équipée pour entreprendre les actions nécessaires à cet égard, à condition que cela n'entraîne pas de charges financières pour la Commission.

En plus des projets déjà exécutés en Bulgarie et en Turquie dans le cadre des programmes FAO d'aide à la lutte anti-aphteuse, la Commission devrait organiser, en liaison avec les projets de lutte anti-aphteuse de la FAO sur le terrain, des cours de formation sur la lutte contre la maladie ainsi que sur les techniques utilisées en laboratoire pour le diagnostic du virus et la production de vaccins.* Le savoir-faire des laboratoires européens développés devrait être transféré autant que possible aux pays en développement, spécialement en Afrique et en Asie, afin de les aider à installer leurs propres laboratoires. Il faudrait établir un contact étroit avec les nouveaux laboratoires anti-aphteux de ces pays et leur fournir des conseils sur les problèmes que pose cette maladie et sur la production de vaccins.

4.3 Collaboration avec la CEE. La coordination entre les plans et travaux de la Commission et ceux de la CEE en ce qui concerne la lutte anti-aphteuse en Europe et dans d'autres régions intéressant cette dernière devrait être améliorée. Le Président et le Secrétaire de la Commission devraient rechercher les moyens d'accroître les échanges d'informations et de vues, soit à Rome, soit à Bruxelles.

4.4 Collaboration avec l'OIE. Il faudrait renforcer la coordination entre les programmes de la Commission permanente de l'OIE pour la fièvre aphteuse et ceux de la Commission européenne pour la lutte contre la fièvre aphteuse de façon à éviter un chevauchement des activités. Il ne faut pas oublier que les représentants de la Commission permanente de l'OIE ont été en même temps membres ordinaires du Groupe de recherche de la Commission européenne FAO de lutte contre la fièvre aphteuse. Ainsi, la Commission a toujours essayé d'assurer non seulement la coordination des activités mais également l'observation de critères et de concepts communs dans la politique de lutte anti-aphteuse.

5. Problèmes d'importation et relations avec l'Amérique du Sud

Le Secrétaire mettra à jour les informations sur les politiques européennes d'importation dans le cas des importations autorisées à partir de pays infectés d'Amérique du Sud. Il importe de connaître les espèces d'animaux et le type de viande - y compris les abats - (carcasses surgelées ou réfrigérées, viande désossée surgelée ou réfrigérée) qui sont importés non seulement par les pays européens. Il faudrait renforcer les contacts avec le Pan-American Centre et avec COSALFA afin d'obtenir en temps voulu des informations sur la situation de la maladie, sur les nouvelles souches de virus et sur l'ampleur et le progrès des programmes de vaccination en Amérique du Sud. Ces contacts devraient être également établis avec les nouveaux pays ou les nouvelles régions ajoutés à la liste de ceux qui sont autorisés à exporter de la viande vers l'Europe.

* Session du Groupe de recherche, Pirbright, Royaume-Uni, 1982

Annexe 9Banque Internationale de Vaccins contre la Fièvre Aphteuse
Exposé par la délégation du Royaume-UniBrief historique

Le projet de créer une banque de vaccins anti-aphteux est discuté depuis longtemps, puisque la création d'une telle banque avait été initialement proposée à la FAO par le Royaume-Uni en mars 1979, à la vingt-troisième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse. A cette époque, la Commission avait alors convenu d'inviter la FAO à étudier la viabilité de cette proposition et à déterminer l'intérêt qu'elle suscitait. Après des discussions ultérieures à la FAO et au sein de groupes de l'OIE, l'idée d'une banque a été acceptée en principe à la onzième conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, tenue à Bucarest en septembre 1980.

A la vingt-quatrième session de la Commission européenne tenue à Rome en 1981, il a été décidé de prendre les dispositions nécessaires pour créer une banque de vaccins classiques (non exotiques) qui seront mis à la disposition des pays adhérents actuellement exempts de fièvre aphteuse et ne pratiquant pas de vaccination régulière. Toutes les opérations de la banque seraient placées sous le contrôle d'un comité consultatif technique où seraient représentées les principales organisations internationales (FAO/OIE/OMS) qui s'occupent de la lutte contre la fièvre aphteuse. Le président serait choisi parmi les pays adhérents à tour de rôle et la FAO fournirait le soutien administratif nécessaire. Le comité déciderait de tous les aspects techniques du fonctionnement de la banque et choisirait des souches de semence appropriées pour la fabrication des vaccins.

Cette phase I serait suivie d'une phase II prévoyant une banque qui stockerait des souches exotiques de virus aphteux.

Lors d'une réunion ultérieure des pays intéressés tenue à l'OIE, à Paris, en mai 1982, il a été décidé de continuer à examiner la possibilité de créer des banques régionales et d'étudier à nouveau à la réunion de la FAO à Rome, en avril 1983, la proposition de création d'une "banque européenne".

Développements ultérieurs

Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ont signé cette année (1983) un accord portant création d'une banque de vaccins anti-aphteux qui seront à la disposition de l'un quelconque des trois pays membres. L'idée est de recourir à la vaccination au cas où un foyer ne pourrait être éliminé par l'abattage des animaux infectés et exposés. Le vaccin est produit sous contrat en Europe et au "Plum Island Disease Centre" du Département de l'agriculture des Etats-Unis. La banque comprendra 7,5 millions de doses d'antigène de la fièvre aphteuse, qui seront conservées en Allemagne de l'Ouest en vertu d'un contrat avec les producteurs, plus une réserve qui sera gardée à Plum Island pour les interventions d'urgence. Le Département de l'agriculture des Etats-Unis a déclaré que la création de la banque avait coûté environ 1,8 million de dollars et qu'il fallait compter encore 104 000 dollars par an pour son fonctionnement. Les dépenses sont réparties comme suit: Etats-Unis 70 pour cent, Mexique 20 pour cent et Canada 8 pour cent. La création de la Banque Amérique du Nord - Mexique vient corroborer l'opinion de la Commission quant aux avantages de cette solution. La présente réunion de la Commission pourra ainsi concentrer son attention sur une proposition amendée prévoyant une banque régionale plus petite. Ce document énonce un certain nombre de propositions à ce sujet.

Banque régionale de vaccins anti-aphteux

Objectifs Il s'agit d'offrir la possibilité de se procurer du vaccin en cas d'urgence aux pays qui n'ont jamais eu à utiliser des vaccins anti-aphteux mais qui veulent se préparer à l'éventualité peu probable où ils auraient à vacciner leur cheptel face à une attaque soudaine de fièvre aphteuse. La création d'une seule banque à cet effet est financièrement plus intéressante que la création par chaque pays de sa propre banque. En outre, si l'on crée deux ou plusieurs banques régionales, on pourra stocker dans chacune d'elles une série différente de sous-types (en tenant compte des sources les plus probables d'introduction de la maladie). Un arrangement officiel pourrait alors permettre à une banque d'emprunter du vaccin à une autre pour faire face à une attaque d'un sous-type qui n'est pas représenté dans ses propres stocks.

Taille de la banque La taille de la banque dépendra de l'usage auquel elle est destinée et des droits de tirage envisagés par les pays participants.

- (a) Utilisation La réserve prévue dans la banque est destinée à faire face à la situation dans laquelle deux pays situés dans une même région subiraient en même temps des attaques de fièvre aphteuse. On peut imaginer des situations extrêmes dans lesquelles des foyers éclatent simultanément dans plus de deux pays membres de la banque, mais la chose est improbable.
- (b) Droits de tirage La quantité de vaccin que chaque pays voudra prélever face à une attaque de la maladie dépendra de divers facteurs épidémiologiques et politiques (extension des foyers, densité de la population animale, efficacité des méthodes de lutte, désir de poursuivre une politique d'abattage au lieu de vacciner le bétail, etc.) que seules les autorités nationales elles-mêmes seront en mesure d'apprécier.

Estimation des besoins Chaque pays membre devrait déterminer les droits de tirage dont il a besoin (en multiples de 250 000 doses par valence). Comme il faut tenir compte de la possibilité de voir éclater des foyers dans plusieurs pays à la fois, la taille des stocks doit être égale aux besoins du pays qui nécessite le nombre de doses le plus élevées, plus une réserve.

Estimations du coût Les dépenses de la banque peuvent être subdivisées en (a) dépenses de fonctionnement, en supposant que les stocks doivent être renouvelés chaque année, et (b) coût de remplacement des vaccins utilisés. Ce coût sera à la charge du pays qui utilise le vaccin et, dans la mesure où ce vaccin sera remplacé par du vaccin frais, il couvrira une partie des frais de renouvellement normaux. Les dépenses de fonctionnement de la banque seront réparties entre les pays proportionnellement à leurs droits de tirage. La réserve sera aussi financée de la même façon. Les droits de tirage minimums pourraient être inférieurs à 250 000 doses en cas de besoin.

Les appendices donnent des exemples du coût probable d'une banque régionale. Dans l'appendice A, la participation est limitée aux pays européens, tandis que l'appendice B prévoit aussi celle de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon.

Appendice A

BANQUE REGIONALE DE VACCIN ANTI-APHTEUX

Répartition des dépenses Les droits de tirage les plus élevés demandés par un pays sont d'un million de doses de chaque valence (besoins prévus du Royaume-Uni) et le pays qui se classe au deuxième rang est le Danemark, avec 500 000 doses. La banque devra donc contenir 1,5 million de doses (1 million de doses plus 500 000 doses de réserve) de chaque valence.

Le coût total pour trois valences, à raison de 0,25 dollar par dose monovalente, est donc le suivant:

$$3 \times 1,5 \text{ million} \times 0,25 \text{ dollar} = 1\,250\,000 \text{ dollars par an}$$

Le coût, pour des droits de tirage d'un million de doses de chaque valence, est donc le suivant:

$$\frac{1}{2,5} \times 1,125 = 450\ 000 \text{ dollars}$$

PAYS	DROITS DE TIRAGE PREVUS	POURCENTAGE DES DEPENSES	COUT EFFECTIF
Royaume-Uni	1,0 million	40	450 000 dollars
Danemark	0,5 million	20	225 000 dollars
Irlande	0,25 million	10	112 500 dollars
Finlande	0,25 million	10	112 500 dollars
Norvège	0,25 million	10	112 500 dollars
Suède	0,25 million	10	112 500 dollars
TOTAL	2,5 million	100	1 125 000 dollars

Appendice B

BANQUE REGIONALE DE VACCIN ANTI-APHTEUX

Répartition des dépenses Les droits de tirage les plus élevés demandés par un pays sont de 2 millions de doses de chaque valence (besoins de l'Australie). La banque devra donc contenir 3 millions de doses comprenant, pour chaque valence, 2 millions de doses plus 1 million de doses en réserve (besoins du Royaume-Uni).

Coût total à raison de 0,25 dollar par dose monovalente =

3 x 3 millions x 0,25 = 2 250 000 dollars par an

Droits de tirage d'un million de doses de chaque valence =

$\frac{1}{6} \times 2,25 = 375\ 000 \text{ dollars.}$

PAYS	DROITS DE TIRAGE PREVUS	POURCENTAGE DES DEPENSES	COUT EFFECTIF
Danemark	0,5 million	8,33	187 500 dollars
Irlande	0,25 million	4,17	93 750 dollars
Royaume-Uni	1,0 million	16,66	375 000 dollars
Finlande	0,25 million	4,17	93 750 dollars
Norvège	0,25 million	4,17	93 750 dollars
Suède	0,25 million	4,17	93 750 dollars
Japon	0,5 million	8,33	187 500 dollars
Australie	2,0 million	33,33	750 000 dollars
Nouvelle-Zélande	1,0 million	16,63	375 000 dollars
TOTAL	6,0 million	100,00	2 250 000 dollars

NOTE D'INFORMATION

La question des critères servant de base à la détermination des contributions annuelles des Etats Membres a été soulevée par le délégué du Royaume-Uni lors de la vingt-quatrième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse qui s'est tenue à Rome en avril 1981. Les participants ont alors reconnu que ces critères actuels pourraient n'être plus réalistes et sont convenus de demander au Comité exécutif de les examiner et de proposer des modifications éventuelles à la vingt-cinquième session de la Commission en 1983. Les chiffres tels qu'ils ont été approuvés par la Commission lors de sa première session (Rome, 27-30 juillet 1954) figurent dans le tableau 1 ci-joint.

Le barème des contributions établi par la FAO, publié dans l'Acte constitutif de la Commission européenne en 1954, et ultérieurement modifié pour deux pays - la Grèce et le Portugal - est resté en vigueur jusqu'à maintenant et a été appliqué à tous les nouveaux membres. De toute évidence, les critères utilisés en 1954 pour l'établissement du présent barème doivent être révisés. En particulier, le facteur de risque d'une infection éventuelle lié à la situation et à la politique d'importation de chaque pays, est maintenant difficile à estimer car la maladie est sous contrôle ou totalement éradiquée en Europe et certains pays ne pratiquent plus la vaccination.

En comparant le barème FAO des contributions pour 1954-55 et celui de 1982-83 on s'aperçoit que le revenu national n'a guère changé pour la majorité des membres de la Commission, à l'exception du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne mais la population bovine a, dans l'ensemble, augmenté depuis 1954, excepté dans quatre pays - Danemark, Finlande, Norvège et Suède, (tableau 2). Conformément aux recommandations de la 24ème session de la Commission, le Comité exécutif a étudié cette question lors de sa 44ème session qui s'est tenue à Lisbonne en avril 1982 et de sa 45ème session qui s'est tenue à Plovdiv, en Bulgarie, en février 1983. A l'issue de ces débats, le Comité exécutif a suggéré d'étudier la possibilité de transférer le Royaume-Uni dans une catégorie plus faible lors de la 24ème session de la Commission. Il ne faut pas oublier que les critères utilisés en 1954 pour l'établissement d'un barème de contributions sont maintenant difficiles à appliquer, notamment en ce qui concerne le facteur risque. Le Comité exécutif demande donc à la Commission d'examiner cette question aux fins de déterminer si seule la situation du Royaume-Uni doit être étudiée ou si la FAO devrait être invitée à ajuster tout le barème des contributions étant donné les changements qui se sont produits depuis la création de la Commission en 1954.

Table 1

CONSTITUTION OF THE EUROPEAN COMMISSION FOR THE CONTROL OF FMD, ROMA 1954

SCALE OF ANNUAL CONTRIBUTIONS
 Calculated on national income of each country as expressed in the Scale of Contributions to the Organization, the relative position of each country in regard to possible infection with foot-and-mouth disease and the number of livestock to be protected in each country:

BAREME DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES
 Etabli pour chaque pays d'après les chiffres du revenu national utilisés pour le calcul du bareme des contributions à l'Organisation, la gravité du danger d'infection par la fièvre aphteuse et l'effectif du cheptel à protéger:

ESCALA DE CUOTAS ANUALES
 Calculadas a base de la renta nacional cada país en la forma expresada en la escala de cuotas de la Organización, la posición relativa respecto a posibles infecciones de fiebre aftosa y número de cabezas de ganado que requieren protección, por países:

Country Pays País	Cattle stock 000 heads Effectif du cheptel (en milliers de têtes) Existencias de ganado (miles de cabezas)	Contribution to FAO (\$) Contribution à la FAO (en dollars E.U.) Cuota pagada a la FAO (en dolares)	Calculation of Contributions of a \$ 50 000 Budget of the Commission Contributions au budget de 50 000 dollars Calculo de cuotas para un presupuesto de 50 000 dolares		Category Categorie Categoría	Scale Barème Escala
			a) Based on Head of cattle a) D'après l'effectif du cheptel a) A base del número de cabezas de ganado	b) Based on FAO Contributions b) D'après la contri- bution a la FAO b) A base de las cuotas pagadas a la FAO		
Austria-Autriche-Austria	2 279	19 760	1 294.47	434.72	IV	1 500
Belgium-Belgique-Bélgica	2 101	92 560	1 193.37	2 036.32	III	2 500
Denmark-Danemark-Dinamarca	3 053	56 160	1 734.10	1 235.52	III	2 500
Finland-Finlande-Finlandia	1 847	22 360	1 049.10	491.92	IV	1 500
France-France-Francia	15 722	348 400	8 930.10	7 664.80	I	7 000
Germany-Allemagne-Alemania	11 150	245 960	6 333.20	5 411.12	II	5 000
Greece-Grèce-Grecia	763	14 040	433.38	308.88	IV	750
Iceland-Islande-Islandia	44	2 600	24.99	57.20	VI	250
Ireland-Irlande-Irlanda	4 322	20 800	2 454.90	457.60	V	750
Italy-Italie-Italia	8 150	165 880	4 629.20	3 649.36	II	5 000
Luxembourg-Luxembourg-Luxemburgo	119	3 120	67.59	68.64	VI	250
Netherlands-Pays Bas-Países Bajos	2 723	88 400	1 546.66	1 944.80	III	2 500
Norway-Norvège-Noruega	1 236	34 320	702.05	755.04	V	750
Portugal-Portugal-Portugal	610	33 800	346.48	743.60	IV	1 500
Spain-Espagne-España	3 300	71 240	1 879.40	1 567.28	III	2 500
Sweden-Suède-Suecia	2 648	109 720	1 504.06	2 413.84	III	2 500
Switzerland-Suisse-Suiza	1 530	81 120	869.04	1 784.64	III	1 500
Turkey-Turquie-Turquia	10 580	34 320	6 009.44	755.04	IV	1 500
United Kingdom-Royaume-Uni-Reino Unido	10 620	781 560	6 032.16	17 194.32	I	7 000
Yugoslavia-Yougoslavie-Yugoeslavia	5 236	34 320	2 974.05	755.04	IV	1 500
TOTAL	88 033 x 0.568 & head of cattle	2 260 440	50 007.74	49 729.68		50 000
		99.9	99.99	99.9		98.5

Table 2

Country Pays	Category Categorie	Contribution to FAO Contribution à la FAO 1982-1983		Cattle stock 000 heads Effectif du cheptel (en milliers de têtes)		Calculation of contributions based on the present budget of the Commission in US \$ Contributions d'après le budget actuel de la Commission				
		US. \$ Dollars E.U.	%	1954	1982	+ increase + accroissement - decrease - diminution %	Based on head of cattle D'après l'ef- fectif du cheptel	Based on contributions D'après la contr. à la FAO	Contributions to the Commission (1983) Contribution à la Commission (1983) %	
Austria	IV	1 532 853	2.102	2 279	2 548	+ 269	3 052.50	3 067.32	4 270.96	2.92
Belgium	III	2 625 231	3.601	2 101	3 085	+ 984	3 695.83	5 254.72	7 118.28	4.87
Bulgaria	V	352 380	0.483		1 787		2 140.82	704.81	2 135.48	1.46
Cyprus	VI	17 619	0.024		41		49.11	35.02	711.82	0.48
Denmark	III	1 603 329	2.199	3 053	2 944	- 109	3 526.91	3 208.86	7 118.28	4.87
Finland	IV	1 039 521	1.426	1 848	1 736	- 112	2 079.72	2 080.87	4 270.96	2.92
France	I	13 496 154	18.515	15 722	24 009	+8 287	28 762.78	27 017.82	19 931.18	13.65
Germany F.R.	II	17 900 904	24.558	11 150	15 050	+3 900	18 029.90	35 836.01	14 236.56	9.75
Greece	V	757 617	1.039	763	950	+ 187	1 138.10	1 516.15	2 135.48	1.46
Hungary	IV	704 760	0.966		1 950		2 336.10	1 409.62	4 270.96	2.92
Iceland	VI	70 476	0.096	44	60	+ 16	71.88	140.08	711.82	0.48
Ireland	V	352 380	0.483	4 322	7 178	+2 856	8 599.24	704.48	2 135.48	1.46
Italy	II	7 435 218	10.200	8 150	8 719	+ 569	10 445.36	14 884.24	14 236.56	9.75
Luxembourg	VI	105 714	0.145	119	207	+ 88	247.98	211.58	711.82	0.48
Malta	VI	17 616	0.024		15		17.97	35.02	711.82	0.48
Netherlands	III	3 506 181	4.810	2 723	5 054	+2 331	6 054.69	7 018.94	7 118.28	4.87
Norway	V	1 074 759	1.474	1 236	983	- 253	818.23	2 150.91	2 135.48	1.46
Portugal	V	405 237	0.555	610	1 110	+ 500	1 329.78	809.87	2 135.48	1.46
Spain	III	3 664 752	5.027	3 300	4 679	+1 379	5 605.44	7 335.59	7 118.28	4.87
Sweden	III	2 819 040	3.867	2 648	1 923	- 725	2 303.75	5 642.88	7 118.28	4.87
Switzerland	III	2 255 232	3.094	1 530	2 031	+ 501	2 433.13	4 514.88	7 118.28	4.87
Turkey	IV	651 903	0.894	10 580	15 678	+4 987	18 649.26	1 304.56	4 270.96	2.92
United Kingdom	I	9 602 355	13.173	10 620	14 678	+4 058	17 584.24	19 222.56	19 931.18	13.65
Yugoslavia	IV	898 569	1.232	5 236	5 436	+ 200	6 512.32	1 797.78	4 270.96	2.92
TOTAL		72 889 800	99.987	88 033 x 0.568 £ head of cattle	121 740 x 0.119 £ head of cattle		145 485.04	145 904.57	145 924.64	99.84

Annexe 11

Extrait du Rapport de la 45ème session du Comité exécutif
tenue à Plovdiv, Bulgarie, du 8 au 11 février 1983

"7. Rapport financier et approbation du budget - majoration des contributions

L'assistante administrative a présenté le budget administratif provisoire pour 1983, ainsi que les comptes provisoires pour 1982. Le Secrétariat a soulevé les points suivants, en ce qui concerne ces deux documents.

- 1) Pour standardiser le système de comptabilité de la Commission et l'harmoniser avec la pratique normalement suivie par les commissions analogues, il a été suggéré de supprimer le "Compte spécial"; il y aurait alors un seul budget pour le fonds fiduciaire, avec des objets de dépenses normalisés.
- 2) L'exercice financier de la Commission ne coïncide pas avec celui de la FAO, d'où certaines difficultés dans le système général de comptabilité de l'Organisation.

Le Comité a approuvé les comptes de 1982 et le budget de 1983, étant entendu que quelques notes explicatives sur les crédits afférents à l'aide temporaire seront inclus dans le budget.

Le Comité a aussi décidé que les crédits pour frais de représentation seraient portés de 500 à 1 000 dollars les années où se tient la session générale.

Majoration des contributions Le Comité a examiné la nécessité de majorer les contributions et il a conclu que les recettes actuellement assurées par les contributions annuelles suffisaient pour couvrir les dépenses prévues en 1983. La situation financière de la Commission sera examinée à la quarante-sixième session du Comité exécutif. D'ici là, il est probable que plusieurs autres pays demanderont à devenir membres de la Commission (voir point 10).

Le Secrétariat a proposé qu'un représentant de la Division des services financiers de la FAO soit invité à participer aux débats sur les questions financières, à la prochaine session de la Commission. Cela permettrait à la Commission d'apporter une solution pratique aux problèmes soulevés sous 1) et 2) ci-dessus. Le Comité a donné son accord à cette suggestion.

Le Comité est aussi convenu qu'il serait utile de rappeler aux pays membres que les contributions doivent être payées sans délai, afin d'éviter des pertes de revenus pour la Commission; cela s'applique en particulier aux pays qui paient en monnaie locale."

COMMISSION EUROPEENNE CONTRE LA FIEVRE APHEUSE

- Budgets approuvés/dépenses effectives 1981-1982
- Budgets provisoires 1983/1984

	1 9 8 1	1 9 8 2	1983 2/	1984 3/
	Budget	Dépenses effectives	Budget	Dépenses effectives
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
<u>COMPTÉ GENERAL</u>				
<u>Affectation des ressources</u>				
.10 <u>Service du personnel</u>				
1 P5 Spécialiste de la santé animale	97 700	90 189	93 961	87 477
1 G6 Assistant administratif (Assistance temporaire et interprètes pour réunion)				
.20 <u>Voyages - secrétariat et président)</u>	7 000	3 663	10 000	5 862
.30 <u>Services contractuels - laboratoire mondial de référence</u>	2 000	2 119	2 000	2 000
.40 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u>	500	509	700	1 312
.50 <u>Dépenses imprévues</u> (Fonctions spéciales, Art. V de l'Acte constitutif)	10 000	-	10 000	-
	<u>117 200</u>	<u>96 480</u>	<u>116 661</u>	<u>96 651</u>
			<u>132 000</u>	<u>128 965</u>

COMPTÉ SPECIAL

.20 <u>Voyage du groupe de recherche</u>	6 000	3 984	7 000	12 079 1/	10 000
.30 <u>Services contractuels pour des travaux en rapport avec l'étude sur les laboratoires laboratoires</u> (pas de frais en 1981 à cause du retard dans la réception de la facture)	2 865		5 000	3 381	6 000
.80 <u>Bourses</u>	2 000	-	-	-	-
	<u>10 865</u>	<u>3 984</u>	<u>12 000</u>	<u>15 460</u>	<u>16 000</u>

1/ Y compris paiements non inclus dans compte 1981

2/ voir budget détaillé pour 1983

3/ basé sur les recettes annuelles des contributions des pays-membres US\$ 145 925

BUDGET POUR 1983

(Note du Directeur général de la FAO)

Budget administratif pour 1983

1. Conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de la Commission et de l'Article III de son Règlement financier, le projet de budget administratif annuel est présenté ci-après.
2. Les prévisions budgétaires ont été établies de la manière prescrite par le Règlement financier.
3. En l'absence de tout "détail supplémentaire", les estimations concernant le chapitre II sont présentées sous forme d'un total unique conformément aux dispositions de l'Article III 3.2 du Règlement financier.
4. Le budget administratif annuel proposé pour 1983 s'élève à 132 000 dollars E.U.
5. Au titre du code 10 "Personnel" du chapitre I des prévisions budgétaires, il est prévu pour 1983, comme pour 1982, un Secrétaire de la Commission (P-5), un administrateur adjoint (G-6) et du personnel temporaire de conférence. L'augmentation des prévisions des dépenses de personnel par rapport au chiffre de 1982 est due à une augmentation des coûts. Le montant total des contributions reçues des Etats Membres en 1982 s'élève à 133 652 dollars E.U. compte tenu des intérêts échus.

Budget spécial pour 1983

6. Il est recommandé de prévoir les montants ci-après au budget spécial du Compte spécial de 1983: (a) 10 000 dollars destinés à couvrir les dépenses nécessaires pour les voyages et les indemnités de subsistance des membres du Comité technique permanent; (b) 6 000 dollars destinés à rembourser au Laboratoire mondial de référence le coût des travaux intéressant le Groupe de recherche.
7. On trouvera en annexe le budget pour 1983 qui comporte le budget administratif annuel et le budget spécial du Compte spécial.

Assistance fournie par la FAO

8. Outre les dépenses ci-dessus, l'Organisation fournit certains services dont le coût ne figure pas dans les estimations. Voici les postes de dépenses qui ne sont pas imputés sur le budget de la Commission: services à temps partiel de hauts fonctionnaires de l'Organisation, services des Sections Budget et Finances, locaux, matériel, fournitures de bureau, production et publications de documents, etc., ainsi que frais d'affranchissement et de télégraphe.

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APTEUSE

Budget administratif pour 1983-Fonds fiduciaire 9042

	dollars E.U.	dollars E.U.
.10 Personnel		
01. P5 Spécialiste de la santé animale x 12 mois	64 000	
06 Assistante administrative x 12 mois	28 000	
03. Personnel temporaire (interprètes pour la 25ème session - quatre x 4 jours; dactylographes temporaires)	10 000	
05. Heures supplémentaires	1 500	
.15 Congé dans les foyers du personnel du Secrétariat	3 000	106 500
.20 <u>Voyages</u> Secrétariat, président et rapporteur pour la 25ème session		12 000
.30 <u>Services contractuels</u>		
.31 Services à rendre par le Laboratoire mondial de référence en 1983		2 000
.40 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u>		
.45 Frais de représentation ^{1/}	1 000	
.49 Divers	500	1 500
.50 <u>Fournitures et matériel</u>		
(Fonctions spéciales/article V de l'Acte constitutif)		10 000
Montant annuel des promesses de contribution pour 1983 - 145 925 dollars ^{2/}		132 000

COMPTE SPECIAL

.20 <u>Voyages</u> - Groupe de recherche		10 000
.30 <u>Services contractuels</u>		
.31 Laboratoire mondial de référence pour l'étude sur les laboratoires ^{3/}		6 000
<u>Solde non engagé</u>		31 628
Solde provisoire au 30 décembre 1982 dollars E.U. 37 628		37 628

1/ Comme décidé à la quarante-cinquième session du Comité exécutif; applicable les années où se tient la session générale.

2/ 19 931 dollars représentent la contribution de la France; elle est incluse bien que ce pays ne soit pas encore membre de plein exercice. Si la France devient effectivement membre à partir du 1.6.1983 seulement, la contribution pour 1983 sera réduite de moitié.

3/ Ce chiffre comprend le paiement de services rendus en 1982 mais dont la facture est arrivée trop tard pour être incluse dans les comptes de 1982.

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

TF 9042

Etat des contributions au 31 décembre 1981

	Montants à recouvrer au 31 décembre 1980	Montants dus au titre de 1981	Montants encaissés en 1981	Total des montants à recouvrer au 31 décembre 1981
	\$	\$	\$	\$
Allemagne (Rép.féd.de)	-	10,140.00	10,140.00	-
Autriche	-	3,042.00	3,042.00	-
Belgique	-	5,070.00	5,070.00	-
Bulgarie	-	1,521.00	1,521.00	-
Chypre	-	507.00	507.00	-
Danemark	-	5,070.00	5,070.00	-
Espagne	-	5,070.00	-	5,070.00
Finlande	-	3,042.00	3,042.00	-
Grèce	-	1,521.00	1,521.00	-
Hongrie	-	3,042.00	-	3,042.00
Islande	-	507.00	1,166.00	(659.00)
Irlande	-	1,521.00	1,521.00	-
Italie	-	10,140.00	9,287.00	853.00
Luxembourg	-	507.00	507.00	-
Malte	-	507.00	507.00	-
Norvège	-	1,521.00	1,521.00	-
Pays-Bas	-	5,070.00	5,070.00	-
Portugal	1,521.00	1,521.00	3,042.00	-
Royaume-Uni	-	14,196.00	14,196.00	-
Suède	-	5,070.00	11,661.00	(6,591.00)
Suisse	-	5,070.00	5,070.00	-
Turquie	3,581.86	3,042.00	3,011.78	3,612.08
Yougoslavie	-	3,042.00	-	3,042.00
	<u>5,102.86</u>	<u>89,739.00</u>	<u>86,472.78</u>	<u>8,369.08</u>

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APTEUSE

TF 9042

Etat des contributions au 31 décembre 1982

	Montants à recouvrer au 31 décembre 1981	Montants dus au titre de 1982	Montants encaissés en 1982	Total des montants à recouvrer au 31 décembre 1982
	\$	\$	\$	\$
Allemagne (Rép.féd.de)	-	13,182.00	13,182.00	-
Autriche	-	3,954.60	3,954.60	-
Belgique	-	6,591.00	6,591.00	-
Bulgarie	-	1,977.30	4,112.78	(2,135.48)
Chypre	-	659.10	659.10	-
Danemark	-	6,591.00	6,591.00	-
Espagne	5,070.00	6,591.00	11,661.00	-
Finland	-	3,954.60	3,954.60	-
Grèce	-	1,977.30	1,977.30	-
Hongrie	3,042.00	3,954.60	6,996.60	-
Islande	(659.00)	659.00	-	-
Irlande	-	1,977.30	1,977.30	-
Italie	853.00	13,182.00	14,035.00	-
Luxembourg	-	659.10	659.10	-
Malte	-	659.10	659.10	-
Norvège	-	1,977.30	1,977.30	-
Pays-Bas	-	6,591.00	6,591.00	-
Portugal	-	1,977.30	1,977.30	-
Royaume-Uni	-	18,454.80	18,454.80	-
Suède	(6,591.00)	6,591.00	-	-
Suisse	-	6,591.00	6,591.00	-
Turquie	3,612.08	3,954.60	570.08	6,996.60
Yougoslavie	3,042.00	3,954.60	6,996.60	-
	<u>8,369.08</u>	<u>116,660.60</u>	<u>120,168.56</u>	<u>4,861.12</u>

Activités futures

La Commission continuera à encourager la lutte contre la fièvre aphteuse en Europe, sur le plan national et international. A cet effet, elle se tiendra en contact étroit avec les autorités gouvernementales, l'OIE, la CEE et d'autres organismes et institutions.

Le Secrétaire poursuivra ses activités dans le continent européen conformément aux attributions qui lui sont confiées dans les articles IV et V de l'Acte constitutif de la Commission et au programme d'activités futures proposé pour la Commission. En particulier:

- 1) La zone tampon sera maintenue en Thrace et les efforts de tous les pays intéressés seront coordonnés pour assurer une surveillance efficace de la maladie. Du vaccin sera acheté avec les fonds spécialement attribués à cet effet.
- 2) Une enquête sera faite pour connaître les plans établis par les pays en vue de faire face à des attaques soudaines de fièvre aphteuse et les mesures de sécurité prises dans les laboratoires de production de vaccins anti-aphteux situés dans les pays européens.
- 3) L'étude conjointe en cours pour examiner les techniques de laboratoire sera poursuivie afin de normaliser au maximum les méthodes utilisées en Europe.
- 4) Les efforts de régionalisation de la production de vaccin anti-aphteux seront poursuivis conformément aux recommandations formulées par le groupe de travail réuni à Rome le 7 juillet 1974.
- 5) Les plans de création d'un institut de la fièvre aphteuse en Bulgarie seront poursuivis conformément au programme établi dans le projet PNUD/FAO en Bulgarie, le Secrétaire faisant fonction de conseiller technique.
- 6) Par l'intermédiaire de son Secrétaire, la Commission participera à toutes les enquêtes que la FAO exécute sur l'épizootiologie de la fièvre aphteuse et à toutes les opérations de lutte qu'elle mène dans les différentes parties du monde. Toutefois, les régions qui intéressent spécialement l'Europe, en particulier le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, recevront la priorité.
- 7) Le Secrétaire participera aux sessions générales de l'OIE, aux réunions de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et aux autres réunions internationales importantes où sont examinées les politiques à suivre et les mesures à prendre pour combattre la fièvre aphteuse tant en Europe que dans les régions qui présentent un intérêt particulier pour celle-ci, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, chaque fois que la situation épizootiologique le justifiera ou quand il sera invité à organiser des programmes conjoints de lutte contre la maladie.
- 8) Une analyse du rapport coût/avantages d'un programme FAO de lutte contre la fièvre aphteuse dans chaque pays membre sera exécutée, éventuellement avec l'aide d'un consultant qui harmonisera les stratégies à adopter par chaque pays ou par des groupes de pays européens.
- 9) Les raisons pour lesquelles les foyers sporadiques de maladie persistent dans certains pays seront étudiées. Des investigations approfondies seront exécutées et des plans seront établis pour éliminer les sources ou les poches d'infection.
- 10) Tous les pays seront invités à soumettre au Laboratoire mondial de référence les nouvelles souches de virus aphteux qui sont isolées.

Peste bovine *

Quand l'Afrique de l'Ouest a été victime, en 1979 et 1980, d'une épidémie soudaine de peste bovine, les services vétérinaires de nombreux pays manquaient des vaccins, des moyens de transport, de l'équipement et du personnel expérimenté nécessaires, alors que c'était les pays participant à la campagne JP-15 qui devaient s'occuper de procéder à la vaccination consécutive à cette campagne.

Une campagne financée en grande partie par la FAO et la CEE a été entreprise d'urgence en 1981 avec le concours des organisations intéressées, et la maladie a pu être tenue en échec en Afrique de l'Ouest. Des foyers sporadiques ont toutefois persisté tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est. Durant les 12 derniers mois, la peste bovine a fait son apparition dans 6 pays qui étaient auparavant exempts de la maladie: la Tanzanie, le Tchad, le Cameroun, l'Egypte, le Liban et Israël. La mission FAO/OUA qui a terminé ses investigations il y a à peine quelques semaines a annoncé que les services vétérinaires du Soudan, du Tchad et du Nigeria avaient été débordés par la maladie. La FAO a aidé tous les pays qui en ont fait la demande. Le montant total de l'assistance - équivalent à 1,7 millions de dollars - comprend une aide d'urgence à 15 pays et l'organisation de réunions conjointes avec l'OIE et l'OUA pour discuter et préparer une campagne panafricaine contre la peste bovine.

La campagne panafricaine proposée couvre 28 pays d'Afrique qui sont divisés en trois groupes et qui comptent 120 millions de bovins. Cette campagne, d'une durée de 11 ans, se décompose comme suit: une phase préparatoire d'un an, une phase de vaccination de 4 ans et une phase de consolidation de 6 ans. L'OUA/IBAR est l'organisme d'exécution et la FAO et l'OIE servent de conseillers techniques. Le financement extérieur nécessaire est estimé à 83 millions de dollars. La campagne proposée a été approuvée par les participants à la Conférence régionale africaine de l'OIE qui s'est tenue en janvier 1983. Une réunion de donateurs aura lieu prochainement à Bruxelles et la FAO demande instamment aux donateurs intéressés d'Europe d'ouvrir largement leur bourse.

Dès 1981, la FAO a conseillé au gouvernement turc, dans le cadre du projet FAO/PNUD, de commencer la vaccination contre la peste bovine. La première vaccination dans toutes les provinces situées le long des frontières sud et est du pays a été achevée en 1982 et la seconde vaccination est en cours.

La diffusion de la peste bovine illustre l'insuffisance des services vétérinaires en Afrique et au Proche-Orient. La fièvre aphteuse dans ces régions pourrait devenir encore plus préoccupante. Les désordres civils au Proche-Orient aggravent la situation. Il est donc nécessaire que tous les pays européens accordent la plus grande attention à la situation dans ces régions et que les pays concernés soient mieux préparés à intervenir en cas d'urgence.

* Exposé par le Chef du Service de la santé animale de la FAO

Liste des Participants

Délégués

Autriche

Dr. Walter Schaupp
Ministerialrat
Federal Ministry of Health and
Environment Protection
Stubenring 1, 1010 Vienna

Belgique

Dr. R. Depierreux
Inspecteur général du
Service de l'Inspection
vétérinaire
Ministère de l'Agriculture
18 Bd. de Berlaimont
1000 Bruxelles

Dr. J. Leunen
Directeur
Institut national de recherches
vétérinaires
99 Groeselenberg
B 1180 Bruxelles (Uccle)

Bulgarie

Dr. K. Ourouchev
National Project Director
BUL/77/011 Centre for Control
of FMD, 75 Trakia blyd,
8800 Sliyen

Dr. N. Naidenov
Department Director
Ministry of Agriculture
Sofia

Chypre

His Excellency
Fotis G. Poulides
Ambassador of Cyprus to FAO
Permanent Representation of Cyprus to FAO
Piazza Farnese 105
00186 Rome

Dr. H. Zannetis
Agricultural Attaché
Permanent Representation of Cyprus to FAO

Danemark

Dr. Erik Stougaard
Director of Veterinary Services
Frederiksgade 21
DK-1265 Copenhagen

Dr. M. Eskildsen
Director
State Veterinary Institute for Virus Research
Lindholm DK-4711 Kalvehave

Finlande

Dr. R. Berger
Chief of Animal Health Division
Veterinary Department
Ministry of Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3
00170 Helsinki

Allemagne

(Rép. féd. d')

Prof. Dr. A. Rojahn
Leiter der Unterabteilung
"Veterinarwesen"
Bundesministerium für Ernährung,
Landwirtschaft und Forsten
53 Bonn-Duisdorf

Grèce

Dr. D. Brovas
Directeur
Institut de la fièvre aphteuse
Aghia Paraskevi Attikis
Athènes

Dr. N. Saltas
Permanent Representative of Greece to FAO a.i.
Viale Liegi 33
Rome

Délégués

Hongrie

Dr. Csontos László
Head of Virology Department
Central Veterinary Institute
1149 Budapest
Tábornok-V.2
Budapest

Dr. T. Szanti
Assistant to the Permanent Representative
of Hungary to FAO
Via Luigi Lilio 59, C/3
00143 Rome

Irlande

Dr. T.J. Lynch
Director of Veterinary Services
Department of Agriculture
Agriculture House
Dublin 2

Italie

Dr. L. Bellani
Directeur général des services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. Angelo Mattioli
Directeur-adjoint des services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. Luigi Cei
Chef de division
Direction générale des services vétérinaires
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. V. Salvi
Vétérinaire
Ministère de la Santé
Rome (EUR)

Dr. Z. Orfei
Spécialiste de laboratoire
Istituto Superiore di Sanità
Viale Regina Elena 299
00161 Rome

Prof. F. Scatozza
Istituto Malattie Infettive Profilassi
e Polizia Veterinaria
Facoltà di Medicina Veterinaria
Via Cornocchio,
43100 Parma

Prof. G.F. Panina
Istituto Zooprofilattico Sperimentale
della Lombardia e dell'Emilia
Via A. Bianchi 7
25100 Brescia

Luxembourg

Dr. R. Frisch
Directeur de l'inspection générale
vétérinaire
Ministère de l'Agriculture
3 rue de Strasbourg

Malte

Dr. F.D. Cauchi
Second Secretary
Embassy of the Republic of Malta
Rome

Pays Bas

Dr. M.J. Dobbelaar
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Fisheries
Koningin Julianaplein 3
The Hague

Dr. H.A. van den Berg (Chairman)
Deputy Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Fisheries
Koningin Julianaplein 3
The Hague

Dr. J.G. van Bekkum (Chairman, Research Group)
Director, Virology Department
Central Veterinary Institute
Houtribweg 39
Lelystad

Norvège

Dr. R. Vollan
Director of Veterinary Services
Landbruksdepartementet Veterinaerdirektoratet
Akersgatan 42, Oslo-Dep.
Oslo 1

Portugal

Dr.C.A.M. de Andrade Fontes
Director General of Veterinary Services
Ministerio da Agricultura e Pescas
Rua Victor Cordon, 4
1294 Lisboa Codex

Délégués

Espagne

Dr. D.M.A. Yubero
Subdirector General Sanidad Animal
Ministerio Agricultura
Embajadores 68 - Madrid-12

Sr. Don Antonio Pérez-Marsá Hernández
Representante de Espana ante la FAO
Via di Monte Brianzo 56
00186 Rome

Sra. Doña Asunción Cavero Moncanut
Representante Adjunta ante la FAO
Via di Monte Brianzo 56
00165 Rome

Suède

Dr. Bengt Henricson
Veterinary Counsellor
National Board of Agriculture
Veterinary Department
Fack 55183 Jönköping

Dr. Martin Wierup
Swedish Veterinary Institute
S-750
07 Uppsala

Dr. Nordblom Bengt
Veterinary Counsellor
National Board of Agriculture
S-55183 Jönköping

Suisse

Prof. Dr. H. Keller
Directeur de l'office vétérinaire fédéral
Schwarzenburgstrasse 161
CH-3097 Liebefeld

Turquie

Mr. H. Ogüt
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Via Palestro 28
00185 Rome

Royaume Uni

Dr. W.H.G. Rees
Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
Hook Rise South, Tolworth
Surbiton, Surrey KT6 7NF

Mr. J.G. Loxam
Assistant Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
Hook Rise South, Tolworth
Surbiton, Surrey KT6 7NF

Mr. K.B. Baker
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
Animal Health Division
Wing 6, Block 2, Government Buildings
Lawnswood, Leeds LS16 5PY

Yougoslavie

Dr. Dušan Jakovljevic'
Vice-President of Ministry of Agriculture
Beograd - Svetolika Rankovića 2/B

Dr. Miladin Radoyanovic'
Adviser
Bul. Ayhoj-a 104
Beograd

Prof. Dr. Djordje Panjevic'
Professor of Veterinary Faculty
Bul. Jna 18
Beograd

Délégués CEE

Dr. F. Contardo
Administrateur principal à la direction
générale de l'agriculture
Communauté Economique Européenne
rue de la Loi 200
Bruxelles 1040

Observateurs

Organisations internationales

Dr. L. Blajan
Directeur
Office International des Epizooties
12, rue de Prony
Paris (17e)

Association mondiale vétérinaire

Dr. G.M. Boldrini
Via Cesare Baronio 150
00179-Rome

Holy See/Saint Siège

Dr. L. Bernardi
Expert agricole auprès du Saint-Siège
Via Tiburtina 602
00144 Roma

Australie

Dr. M.G. Cooper
Counsellor (Veterinary Services)
Australian Embassy
Avenue des Arts 51/52
1040 Brussels
Belgium

Botswana

Dr. J. Falconer
General Manager
Botswana Vaccine Institute (PTY) LTD
Broadhurst Industrial Estate
Private Bag 0031, Gaborone

Canada

Dr. Elaine Jetté
Service vétérinaire
Ambassade du Canada
35 Avenue Montaigne
75008 Paris
France

Dr. W.S. Bulmer
Associate Director
Disease Control
Animal Health Division
Halldon House
3rd Floor, 2255 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
Canada K1A0Y9

France

Dr. L. Perpère
Contrôleur général des
services vétérinaires
et Chef du service vétérinaire
de la santé animale
Direction des services vétérinaires
44-46 Bd. de Grenelle
75732 Paris Cedex 15

Dr. J. Fontaine
Directeur général adjoint
IFFA-Mérieux
254 rue Marcel Mérieux
69007/Lyon
France

Dr. H. Favre
Chef du laboratoire de fièvre aphteuse
IFFA-Mérieux
254 rue Marcel Mérieux
69007/Lyon
France

Irak

Mr. Hazim Fadhli Najeb
Alternate Permanent Representative
of Iraq to FAO
Via della Cammilluccia 355
00135 Rome

Malaisie

Mr. Salleh Mohd. Yasin
Assistant Agricultural Attaché
Embassy of Malaysia
Via Nomentana 297
00162 Rome

Maroc

M. Abbès Marsile
Directeur de la division de l'élevage
Ministère de l'Agriculture et de la
Réforme agraire
Rabat
Maroc

M. Fassi Fehri
Professeur hiérobiologie
Institut agronomique et vétérinaire Hassan II
Rabat
Maroc

M. Mohamed Bakkali
Chef de la division de la santé animale
Ministère de l'Agriculture et de la
Réforme agraire
Rabat
Maroc

Roumanie

Dr. Trepcea
Chief of Bureau
Veterinary Services
Ministry of Agriculture and
Food Industries
Bucharest

Etats-Unis

Dr. J.I. Moulthrop
European Representative
Animal and Plant Health Inspection Service
Department of Agriculture
American Embassy
Rome

Dr. P.D. McKercher
Laboratory Chief, Imm. Res.,
Plum Island Animal Disease Center
USDA
P.O. Box 848
Greenport N.Y.
U.S.A. 11944

URSS

Dr. V.A. Sedov
Chief of the Division of the Main
Veterinary Department
Ministry of Agriculture
Orlikov per. 1/11
Moscow 1-139

Mrs. L. Filinkova
Ministry of Agriculture
Orlikov per. 1/11
Moscow 107139

Observateurs présents à
titre individuel

Dr. T.W.F. Pay
Head of Laboratory
Wellcome FMD Laboratory
The Wellcome Foundation Ltd.
Pirbright, Woking, Surrey

Dr. R. Sellers
Director
The Animal Virus Research Institute
Pirbright, Woking
Surrey, U.K.

FAO

Dr. R.B. Griffiths
Director
Animal Production and Health Division

Dr. Y. Ozawa
Chief, Animal Health Service
Animal Production and Health Division

Secretariat

Dr. P. Stouraitis
Secretary, European Commission for the
Control of Foot-and-Mouth Disease
Animal Production and Health Division

Ms. J. Raftery
Administrative Assistant
European Commission for the Control of FMD
Animal Production and Health Division